

**Cooperation Cameroun - Fonds International de Développement Agricole  
(FIDA)**

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES  
AGRICOLEES PHASE 2 (PADFA II)**



**MANUEL TECHNIQUE D'EXECUTION SUR LE  
VOLET « POST RECOLTE DES PRODUITS ET  
NUTRITION » du PADFA II**

Préparé avec l'appui de KOUEBOU Christiant

Consultant en technologie agro-alimentaire et nutrition

**Version définitive (après ANO FIDA)**

20 Novembre 2020

## **LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS**

AAC : Agents d'Appui Conseil

AC : Aliments de complément

ANOR : Agence Nationale de la Normalisation et de la qualité

APD : Avant-Projet Détaillé

AVRDC : World Vegetable Center

BPHP : Bonne Pratique d'Hygiène et de Production

CENEEMA : Centre National d'Etude et d'Expérimentation du Machinisme Agricole

CN : Coordination Nationale

CRAN : Centre de Recherche en Alimentation et Nutrition

DAADER : Délégation d'Arrondissement de l'Agriculture et du Développement Rural

DAO : Dossier d'appel d'offres

DDADER : Délégation Départementale de l'Agriculture et du Développement Rural

DGRCV : Direction du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en milieu rural

DNO : Demande d'avis de non objection

DOPA : Direction des Organisations Professionnelles Agricoles

DRADER : Délégation Régionale de l'Agriculture et du Développement Rural

ENSAI ; Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agro-industrielle

ENSP : Ecole Nationale Supérieure Polytechnique

ESOP : Entreprise de Services et Organisations de Producteurs

FAO : United Nations Food and Agriculture Organisation

FASA : Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles

FIDA : Fonds International de Développement Agricole

GRAAP : Groupe de Recherche et d'Action pour l'Autopromotion Paysanne

HKI : Helen Keller International

IITA : International Institute of Tropical Agriculture

IRAD : Institut de Recherche Agricole pour le Développement

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINDCAF : Ministère du Domaine, du Cadastre et des Affaires Foncières

MINEPAT : Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Aménagement du Territoire

MINMAP : Ministère des Marchés Publics

MINSANTE : Ministère de la Santé publique

MINTP : Ministère des Travaux Publics

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

PAM : Programme Alimentaire Mondiale

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RAF : Responsable Administratif et Financier

SDMA : Sous-Direction de la Mécanisation Agricole à la DOPA/MINADER

SEMRY : Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua

TDR : Termes de référence

TS : Techniciens spécialisés

UCGP : Unité de Coordination et de Gestion du Projet

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNVDA : Upper Noun Valley Development Authority

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Projections annuelles des produits dérivés de la filière riz

Tableau 2 : Projections annuelles des produits dérivés de la filière oignon

Tableau 3 : Cartographie des acteurs impliqués et leurs fonctions

Tableau 4 : Planification de la sélection des nouvelles coopératives

Tableau 5 : Répartition des coopératives selon la catégorie et le type de spéculation

Tableau 6 : Critères d'éligibilité au ciblage direct

Tableau 7 : Critères de sélection pour l'autociblage des bénéficiaires

Tableau 8 : Actions et budget de mise à niveau des anciennes infrastructures

Tableau 9 : Planning et budget annuel de mise en place des nouvelles infrastructures

Tableau 10 : Planning et budget annuel de la mise en place d'unités spécifiques

Tableau 11 : Planning et budget annuel de la fourniture et installation des équipements

Tableau 12 : Rappel des éléments de maturité pour les activités en lien avec infrastructures et équipements

Tableau 13 : Liste des opérations post-récolte

Tableau 14 : Planning et budget annuel des activités du volet renforcement de capacité

Tableau 15: planning et budget annuel des activités d'appui transversaux et accès aux marchés des produits

Tableau 16 : Planning et budget pluriannuel des activités en vue de l'amélioration de la situation nutritionnelle

Tableau 17 : Acteurs impliqués et rôles dans le volet « post récolte des produits et nutrition »

Tableau 18 : Personnel du projet directement impliqués et rôles dans l'opérationnalisation du volet « post récolte des produits et nutrition »

## I. INTRODUCTION

Le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II), fruit de la coopération entre la République du Cameroun et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Aussi, il a pour objectif de développement d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations familiales productrices de riz et d'oignon. Ses résultats attendus sont entre autres (i) l'augmentation de la production des filières ciblées (riz et oignon) ; (ii) l'amélioration de la conservation, la transformation et la mise en marché des productions ; (iv) le renforcement de la résilience et des capacités techniques et organisationnelles des producteurs desdites filières ; (v) l'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages.

Le PADFA II sera mis en œuvre à travers deux composantes techniques (1 & 2) et une composante de gestion. La **Composante 1** « Appui à la production » vise la mise en place d'un mécanisme durable de développement des filières riz (irrigué et pluvial) et oignon, en vue d'accroître la productivité et par ricochet booster la production chez les petits producteurs organisés en coopératives. La **Composante 2**, « Appui à la structuration des filières, à la commercialisation et à l'accès à la diversité alimentaire » vise un accompagnement dans la valorisation des produits et une meilleure connaissance et pénétration du marché, à travers une approche axée sur l'amélioration de la qualité et la compétitivité des produits. Ces interventions se feront dans quatre régions : le Nord, l'Extrême-nord, le Nord-Ouest et l'Ouest. Au sein de ces régions, le PADFA II interviendra dans 15 départements (10 anciens et 5 nouveaux) : Nord (Bénoué, Mayo Louti, Faro, Mayo Rey), Extrême Nord (Mayo Danay, Mayo Sava, Mayo Kani, Mayo Tsanaga, Diamare, Logone et Chari), Ouest (Nde) et Nord-Ouest (Mezam, Mechoum et Ngoketundja).

Ce manuel d'exécution présente en détail les modalités de mise en œuvre des activités du volet « Post récolte des produits et nutrition » du PADFA II. Ces activités sont prévues dans la *Composante 2 structurée en quatre sous composantes* :

- Sous-composante 2.1 - Amélioration du stockage et de la transformation des produits ;
- Sous-composante 2.2 - Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché ;
- Sous-composante 2.3 - Structuration et renforcement des capacités des acteurs des filières ;
- Sous-composante 2.4 - Amélioration de la situation nutritionnelle.

Ce manuel technique d'exécution est un document clef qui sert de support à la mise en œuvre des sous-composantes du volet « Post récolte des produits et nutrition » du projet. Il vise une opérationnalisation efficace des activités du projet en vue de l'atteinte des objectifs. Il facilite la compréhension des interventions en faveur du stockage, de la transformation et de la nutrition. Il décrit les conditions essentielles pour une harmonisation de leur mise en œuvre. De manière spécifique, ce document détaille les modalités de mise en œuvre des activités prévues dans chaque sous-composante considérée, les phases de mise en œuvre (pas opérationnels), les acteurs impliqués et leurs rôles, les produits et résultats attendus.

## **I - DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

Convenablement aux Termes de Reference (cf annexe 1), l'élaboration de ce manuel a été effectuée en collaboration avec l'équipe de préparation du PADFA II, suivant une approche participative impliquant un échantillon des principaux bénéficiaires œuvrant dans les filières oignon et riz (coopératives semencières, coopératives de production, coopératives de transformation, OP de commercialisation), les représentants des acteurs institutionnels préalablement identifiés (institutions de recherche agricole, Délégations Départementale et Régionale de l'agriculture, agents d'appui communautaire et techniciens spécialisés du PADFA I) ainsi que les autres consultants impliqués dans l'élaboration des manuels techniques d'exécution des volets complémentaires (aménagement hydroagricole, intensification de la production, mise en marché et commercialisation des produits). La démarche méthodologique s'est articulée autour de quatre phases suivantes : i) Réunion technique de cadrage avec l'équipe du projet, ii) Collecte des informations primaires et secondaires, iii) Synthèse des données et rédaction du manuel, iv) Tenue de l'atelier technique et rédaction/révision finale.

## **II. LECONS DU PASSE**

Dans la filière riz, plusieurs acteurs sont impliqués dans les segments post-récolte et la commercialisation (les collecteurs/commerçants, les décortiqueuses, les demi-grossistes, Les détaillants, les mini rizeries privée et les rizeries de la SEMRY, de l'UNVDA, etc...). **Les pratiques post récolte et commerciales sont à renforcer en vue d'améliorer la qualité du riz.** Très faiblement mécanisées, les opérations post récoltes au niveau du riz sont pour la plupart

traditionnelles, manuelles et très pénibles ce qui expliquerait le peu d'engouement des jeunes vers ce secteur. La filière riz manque d'infrastructures de stockage et met en œuvre des équipements de transformation vétustes. A ce système post-récolte fait suite un système commercial peu performant, entravant l'accès à un marché plus exigeant mais rémunérateur pour un riz local de qualité. **L'accès aux crédits bancaire reste difficile.** Les transformateurs et même les producteurs n'ont pas accès au crédit surtout à moyen terme pour renouveler leurs équipements et les institutions financières ne proposent pas encore de produits financiers adaptés à ce type de crédit. Pourtant, une démarche privilégiant la qualité, suppose le renouvellement et la modernisation des équipements de transformation. **Les relations contractuelles n'existent pas entre acteurs de la filière riz.** Les transactions entre les acteurs se font sans contrat entre les coopératives, les collecteurs et les transformateurs ou les commerçants.

La filière oignon se caractérise par une production nationale de bulbes qui avoisinerait les 90 000 t/an, faisant du Cameroun un des gros producteurs de la sous- région. La production et la commercialisation de l'oignon sont des activités très rentables qui procurent des revenus conséquents à l'ensemble des acteurs Au Nord et à l'Extrême-nord. La conservation joue un rôle de première importance du fait des variations saisonnières du prix. **Les opérations post-récolte sont mal maîtrisées conduisant à des pertes énormes aux champs** et lors des différentes opérations liées à la manutention, au transport, au conditionnement et au stockage. Les producteurs individuels manquant de capacité de stockage et méconnaissant les techniques de conservation bradent pendant les périodes d'abondance leurs produits aux intermédiaires. Le séchage de l'oignon et la production de poudre sont les deux voies de transformation de ce produit. **Dans l'ensemble le niveau de transformation de l'oignon est très faible,** utilisant des méthodes et équipements traditionnels offrant peu de protection aux produits. Le séchage de l'oignon se fait à l'air libre et les séchoirs introduits ont des limites en termes de capacité et de préservation de la qualité des produits.

**La culture de la qualité est à introduire.** La promotion de la qualité permet d'augmenter la valeur des productions et contribue au respect des normes. Ces dernières sont essentielles dans la modernisation du commerce en facilitant les transactions. **Le Stockage et le warrantage sont à intensifier.** Le stockage présente de nombreux avantages aux coopératives en bénéficiant des économies d'échelle lorsque les produits sont regroupés et vendus ensemble en profitant des fluctuations des prix. **La contractualisation/agrégation est à promouvoir** comme un moyen indispensable pour stabiliser les transactions entre les acteurs. Dans le cas de l'oignon et de surtout

du riz cette contractualisation présente plusieurs avantages car elle engage les contractants sur des quantités et des prix (ii) généralisée elle limite les fluctuations de prix (iii) elle rassure les banques et peut être ainsi un bon levier pour relancer les crédits dans les zones du PADFA. **La création des ESOP comme modèle de gestion** peut promouvoir des unités de transformation visant des produits de qualité sur le principe du partage du capital. Il importe de **diffuser des équipements et infrastructures de production et de transformation technico économiquement validés**. **Le renforcement des capacités sur les opérations post récolte est à considérer** d'autant plus que l'approche qualité adoptée doit déboucher sur une plus grande responsabilisation de tous les acteurs des filières promues.

### III. CARTOGRAPHIE DES PRODUITS ET DES ACTEURS IMPLIQUES

#### III.1. Cartographie des produits à valoriser

D'après les projections en terme d'intensification des cultures, les produits à valoriser sont présentés dans les tableaux 1 et 2 pour les filières riz et oignon respectivement. Les opérations post-récolte seront appliquées sur les semences (catégorie base et certifiée) autant que sur les récolte (paddy, bulbes) que sur les dérivés issus de la transformation primaires du riz (riz blanc, riz étuvé, son et balles de riz) ou de l'oignon (oignon séché ou moulu). Les prévisions en terme de production annuelle sont indiquées pour chacun des produits à valoriser par les bénéficiaires du projet.

**Tableau 1 : Projections annuelles des produits dérivés de la filière riz**

Libellés	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
<b>Superficies (Ha)</b>	8834	14000	22100	24667	26167	27667
<b>Semences Certifiées (T)</b>	3 009	4 550	7 265	7 767	7 842	7 917
<b>PADDY (T)</b>	<b>41 170</b>	<b>64 000</b>	<b>101 500</b>	<b>111 335</b>	<b>115 835</b>	<b>120 335</b>
<b>1% paddy pour étuvage (T)</b>	412	640	1 015	1 113	1 158	1 203
<b>Riz étuvé (75% paddy) (T)</b>	309	480	761	835	869	903
<b>Riz Blanc (65% PADDY) (T)</b>	<b>26 493</b>	<b>41 184</b>	<b>65 315</b>	<b>71 644</b>	<b>74 540</b>	<b>77 436</b>
<b>Long grain 1<sup>er</sup> grade (60%) (T)</b>	15 896	24 710	39 189	42 986	44 724	46 461
<b>Brisures 2<sup>e</sup> grade (30%) (T)</b>	7 948	12 355	19 595	21 493	22 362	23 231
<b>Brisures 3<sup>e</sup> grade (10%) (T)</b>	2 649	4 118	6 532	7 164	7 454	7 744
<b>Son de Riz (15% paddy) (T)</b>	<b>6 114</b>	<b>9 504</b>	<b>15 073</b>	<b>16 533</b>	<b>17 201</b>	<b>17 870</b>

**Tableau 2 : Projections annuelles des produits dérivés de la filière oignon**

Libellés	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6
Production semences graines (Kg)	600	1 200	2 400	3 000	6 000	6 000
Production bulbes -mères (T)	40	60	160	180	250	250
<b>Production oignon consommation (T)</b>	<b>2 760</b>	<b>5 520</b>	<b>11 040</b>	<b>13 800</b>	<b>27 600</b>	<b>27 600</b>
Transformation et commerce (20%) (T)	552	1 104	2 208	2 760	5 520	5 520
Stockage et commerce (80%) (T)	2 208	4 416	8 832	11 040	22 080	22 080

### III.2. Cartographie des acteurs

Trois catégories d'acteurs interviendront au long de la mise en œuvre du projet. Il s'agit des i) bénéficiaires directs, ii) des bénéficiaires indirects et iii) des faitières. Pour chacune de ces catégories, le tableau 3 présente les divers acteurs concernés ainsi que leurs fonctions majeures.

**Tableau 3 : Cartographie des acteurs impliqués et leurs fonctions**

Type	Acteurs	Fonction des acteurs
<b>Bénéficiaires Directs</b>	Coopératives Semencières	Production des semences certifiées et mise à la disposition des producteurs
	Coopératives de production	Production de matière première destinée aux transformateurs
	Coopératives de Transformations	Transformation des produits et diversifient l'offre destiné à la commercialisation
	Coopératives de commercialisation	Distribution et mise en vente des produits
	Ménages et Consommateurs	Acquisition et utilisation les produits alimentaires
<b>Bénéficiaires indirects</b>	Institutions de recherche	Développement et valorisation des technologies agricoles performantes (variétés, produits, mise en marché etc)
	Agro-dealers/ équipementiers	Approvisionnement en intrants et équipements

Type	Acteurs	Fonction des acteurs
	Services public-clé centraux et deconcentrés	Contrôle de la qualité des semences et des produits (DRCQ et ANOR), encadrement des acteurs (coopératives etc) fourniture de services agricoles
	Transporteurs	distribution des produits et mobilité des acteurs
	Institutions financières/Micro-finance	Hébergement des fonds, financement des campagnes agricoles et autres opérations agricoles, offre de services/conseils financiers,
<b>Interprofession</b>	PLANOPAC	Coordination des filières, cadre d'échange et de négociation, interconnexion entre les acteurs des différents bassins agricoles et sous régions
	CNOPCAM	

### III.3. Planification de la sélection des coopératives et conditions d'éligibilité

#### a. Répartition des coopératives par filières et maillons

Sur le volet « post récolte des produits et nutrition » du projet, les bénéficiaires directs sont principalement les exploitants agricoles individuels et les organisations de producteurs regroupées au sein des coopératives. A ceux-ci s'ajoutent les agro-business intervenant en amont et en aval des filières oignon et riz. Les anciennes coopératives étant déjà dans le portefeuille du projet, la sélection des nouvelles coopératives se fera sur la base d'une planification annuelle (tableau 4). La répartition des coopératives selon le type de spéculation et la catégorie (semencière, production, transformation ou distribution) est indiquée dans le tableau 5.

**Tableau 4 : Planification de la sélection des nouvelles coopératives**

Filière	Anciennes coopératives (n)	Nouvelles coopératives (n)				Total (n)
		Année 1	Année 2	Année 3	Total	
<b>Oignon</b>	9	10	14	14	<b>38</b>	<b>47</b>
<b>Riz</b>	16	13	18	17	<b>48</b>	<b>64</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>86</b>	<b>111</b>

**Tableau 5 : Répartition des coopératives selon la catégorie et le type de spéculation**

Catégorie de coopérative	Spéculation	Effectif de Coopératives (n)	Effectif de nouvelles coopératives (n)
<b>Production</b>	Riz irrigué/ bas-fonds	33	20
	Riz pluvial	14	13
	<b>Total riz</b>	<b>47</b>	<b>33</b>
	Oignon	34	25
	<b>Total oignon</b>	<b>81</b>	<b>58</b>
<b>Multiplication semencière</b>	Riz	9	7
	Oignon	7	7
	<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>14</b>
<b>Transformation</b>	Riz	8	8
	Oignon	6	5
	<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>13</b>
<b>Total (n)</b>		<b>111</b>	<b>86</b>

**b. Conditions et critères d'éligibilité des bénéficiaires**

Les coopératives bénéficiaires seront identifiées durant les trois premières années du projet à partir d'un mécanisme de sélection directe et d'un auto-ciblage. Dans le cas spécifique des coopératives de transformation de riz (en riz blanc, riz étuvé) ou de l'oignon (lamelle, poudre), l'ancienneté de l'organisation dans l'activité de transformation est le principal critère additionnel à considérer, outre ceux réservés à l'éligibilité des coopératives de production qui représentent les bénéficiaires majoritaires du PADFA II.

**b.1. Critères de sélection par ciblage direct des bénéficiaires**

Les anciennes coopératives (n = 25) et les coopératives précédemment identifiées (n = 23) avec un début de structuration durant la première phase seront intégrées directement dans le portefeuille du PADFA II. La coopérative œuvrant dans la transformation de l'oignon en poudre et basée à Garoua est l'unique coopérative de transformation sélectionnée par ciblage direct. Le ciblage direct sera également fait pour les groupes ou organisations agricoles s'investissant dans la production et la commercialisation du riz et/ou de l'oignon composés majoritairement de femmes et de jeunes. Les critères d'éligibilité au ciblage direct sont indiqués dans le tableau 6.

**Tableau 6 : Critères d'éligibilité au ciblage direct**

Segment de filière	Critères spécifiques d'éligibilité	Critères d'éligibilité communs	Critères de priorisation
<b>Production</b>	Être une organisation agricole composée d'au moins 75% de femmes ou de 50% de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être une organisation agricole régulièrement enregistrée sous forme GIC, SCOOP, ou association</li> <li>- Être composée de petits producteurs exploitant au maximum 1 ha par producteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de membres</li> <li>- Nombre d'années d'existence</li> <li>- Proportion de femmes (y compris dans les instances dirigeantes de la coopérative)</li> </ul>
<b>Transformation</b>	Être une organisation agricole composée d'au moins 75% de femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être spécialisée dans la pratique des spéculations riz et/ou oignon</li> <li>- Être résidente et exerçant leurs activités dans la zone du projet depuis au moins une campagne agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proportion de jeunes (y compris dans les instances dirigeantes de la coopérative)</li> <li>- Niveau d'avancement dans la structuration sous forme de coopérative selon l'acte uniforme OHADA</li> </ul>
<b>Commercialisation</b>	Être une organisation agricole composée d'au moins 75% de femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être une Organisation de producteurs, de transformateurs ou de commerçants des spéculations riz et / ou oignon dont les dirigeants n'ont pas d'antécédent judiciaire ou financier,</li> <li>- Être une organisation agricole disposant d'au moins 50 % de femmes et 30% de jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposition d'un site de production aménageable</li> <li>- Disposition d'un compte dans une institution financière légalement reconnue : banque, caisse d'épargne et mutuelle d'épargne et de crédit</li> </ul>

Sur la base de ces critères, le comité de sélection du PADFA procédera à la sélection des cibles directes en fonction des objectifs de recrutement de nouvelles coopératives par bassin de production.

## **b.2. Critères de sélection par autociblage des bénéficiaires**

L'autociblage se fera par appel à candidature pour les organisations paysannes de producteurs ainsi que pour les micros entreprises de jeunes et de femmes en amont et en aval de la production. Les campagnes de communication et de sensibilisation (spot radio, réunions d'information, séance

d'explication des formulaires) vis-à-vis de ses organisations déjà constituées en coopératives, des GIC et des groupes de jeunes seront réalisées au niveau des différents bassins de production pour communiquer sur les objectifs du projet, les critères d'éligibilité et de priorisation des bénéficiaires. Le dépôt de candidature sera ouvert à toutes les OP qu'elles soient déjà constituées en GIC ou non et le projet accompagnera la structuration en coopératives des organisations paysannes qui seraient sélectionnées. Les Critères de sélection pour l'autociblage des bénéficiaires sont présentés dans le tableau 7.

**Tableau 7 : Critères de sélection pour l'autociblage des bénéficiaires**

<i>Critères d'éligibilité</i>	<i>Critère de priorisation</i>
<b>Organisations de producteurs, transformateurs et/ou commerçants</b>	
1- Être une Organisation régulièrement enregistré sous forme GIC, SCOOP, ou association 2- Être composée de petits producteurs exploitant au maximum de 1 ha par producteurs 3- Être spécialisée dans la pratique des spéculations riz et / ou oignon 4- Être résidente et exerçant leurs activités dans la zone du projet depuis au moins une campagne agricole ; 5- OP dont les dirigeants n'ont pas d'antécédent judiciaire ; 6- OP disposant d'au moins 50 % de femmes et 30% de jeunes ;	1- Nombre de membres 2- Nombre d'années d'existence 3- Proportion de femmes (y compris dans les instances dirigeantes de la coopérative) 4- Proportion de jeunes (y compris dans les instances dirigeantes de la coopérative) 5- Niveau d'avancement dans la structuration sous forme de coopérative selon l'acte uniforme OHADA 6- Disposition d'un site de production aménageable 7- Disposition d'un compte dans une institution financière légalement reconnue : banque, caisse d'épargne et mutuelle d'épargne et de crédit ; 8- Capacité de contribuer à hauteur de 20% de l'Appui sollicité ;
<b>Jeunes porteurs de projet en amont et en aval de la filière</b>	
<i>Bénéficiaires des points de vente de riz national (n = 10)</i> <i>Bénéficiaires des points de vente d'intrants (n = 10)</i> <i>Bénéficiaires des centres de prestation de services de mécanisation (n = 10)</i> <i>Bénéficiaires des fonds d'innovation technologique (n = 12)</i>	
1- Être âgé de 25 à 35 ans 2- Être résident et exerçant leurs activités dans la zone visée par le projet pour cette activité	1- Nombre d'années d'expérience dans l'activité 2- Niveau de scolarisation

<p>3- Avoir une expérience des travaux agricoles, du commerce ou de la transformation des produits agricoles dans les filières riz et oignon</p>	<p>3- Formation professionnelle dans le domaine d'activité 4- Situation socio-économique particulière du jeune en termes de vulnérabilité (jeunes femmes, Déplacé interne, chef de ménage monoparental)</p>
--	---

#### **IV. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

##### **IV-1. Exécution des activités de la composante 2, « Appui à la structuration des filières, à la commercialisation et à l'accès à la diversité alimentaire »**

##### **IV - 1. 1. Description de la composante**

Cette composante vise un accompagnement dans la valorisation des produits et une meilleure connaissance et pénétration du marché, à travers une approche axée sur l'amélioration de la qualité et la compétitivité des produits.

Les résultats intermédiaires attendus de cette composante sont : (i) l'offre améliorée en infrastructures de stockage des produits du riz et de l'oignon, (ii) l'offre améliorée en infrastructures et ateliers devant abriter les équipements de transformation, (iii) l'adoption d'une démarche qualité au sein des filières sélectionnées.

Pour atteindre ces objectifs, la composante 2 est organisée en quatre (04) sous-composantes

- Sous-composante 2.1 - Amélioration du stockage et de la transformation des produits ;
- Sous-composante 2.2 - Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché ;
- Sous-composante 2.3 - Structuration et renforcement des capacités des acteurs des filières ;
- Sous-composante 2.4 - Amélioration de la situation nutritionnelle.

Les activités de la composante se déploieront sur l'ensemble des départements d'intervention du projet. Les groupes cibles du PADFA II sont (i) les petits exploitants agricoles des filières riz et oignons réunis en coopératives, (ii) les coopératives et microentreprises intervenant en amont et en aval des filières oignon et riz (semenciers, transformation, commercialisation, fournisseurs d'intrants et de services agricoles).

## **IV - 1. 2. Description et mécanismes de mise en œuvre des activités des sous-composantes**

### **A- Sous-composante 2.1 : Amélioration du stockage et de la transformation des produits**

**Description de la sous-composante.** Les interventions du projet sur le volet post-récolte démarrent avec la validation des plans d'affaires des coopératives. Le projet mettra tout en œuvre pour accompagner les coopératives sélectionnées dans l'élaboration et la validation technico-économique de leurs plans d'affaires au niveau interne (Antenne et UCGP) et en cas de besoin, il sera fait appel à une expertise externe. Cette sous-composante a pour objectif d'améliorer l'offre en infrastructures et/ou équipements de transformation de riz et d'oignon. Les activités de la sous-composante sont organisées autour des 2 volets suivants : (1) infrastructures et équipements de transformation éprouvés ; (2) amélioration de la qualité

Le volet infrastructures de stockage et équipements mettra en œuvre quatre grandes activités à savoir : (i) la mise en normes des bâtiments de stockage d'oignon et de riz de la phase 1, (ii) la mise en place des nouvelles infrastructures de stockage et transformation de riz et d'oignon, (iii) l'appui à la mise en place d'unités spécifiques et (iv) à l'acquisition des équipements post-récolte et de transformation.

**La mise en normes des bâtiments de stockage d'oignon et de riz de la phase 1**, consistera à financer le renforcement a) des infrastructures de stockage de riz existantes, b) des infrastructures de groupage de riz existantes et, c) des infrastructures de stockage d'oignon existantes.

**La mise en place des nouvelles infrastructures de stockage et transformation de riz et d'oignon** portera sur a) la construction et l'équipement de nouveaux bâtiments de groupage, de stockage et de transformation de riz, b) la mise en place d'unités d'étuvage de riz et, c) la mise en place de 28 bâtiments de conservation d'oignon.

**L'appui à la mise en place d'unités spécifiques** consistera en a) la création de 5 unités de transformation d'oignon conçues sur le modèle d'agrégation, b) le renforcement de l'unité de production de poudre d'oignon de Garoua, c) l'appui à la mise en place d'unités agrégative de décorticage du riz, d) la mise en place de 5 centres de collecte et de conditionnement de l'oignon, e) l'appui accompagnement à l'émergence de 10 jeunes promoteurs distributeurs de riz et de dix boutiques d'intrants et , f) la mise en place de 10 centres de prestataire de service agricole.

**L'Acquisition des équipements post- récolte et de transformation** permettra a) une dotation complémentaire en équipements des magasins de stockage d'oignon et de riz existant et, b) une dotation en nouveaux équipements des magasins de stockage et de transformation.

Les principaux indicateurs intermédiaires sont les suivants :

- Nombre d'infrastructure de stockage transformation et commercialisation construites ou remises en état
- Nombre d'équipements complémentaires liés aux infrastructures de stockage, transformation et commercialisation installés
- Nombre de sessions de sensibilisation et de formations effectuées
- Nombre de conventions signées par le Projet
- Nombre de bénéficiaires directs

Les valeurs cibles annuelles pour ces indicateurs intermédiaires sont détaillées en annexe 2.

### **A.1. Mise en œuvre des activités du volet infrastructures de stockage et équipements**

#### **Activité 1 : Mise en normes des bâtiments de stockage d'oignon et de riz de la phase 1**

Le projet financera la réalisation des travaux de mises en norme et l'équipements de cinq (5) bâtiments de conservation d'oignon et quatorze (14) bâtiments de groupage de stockage et de transformation de riz de la première phase du projet. Outre les travaux confortatifs, il s'agira de procéder aussi aux modifications des plans d'occupation selon les normes requises en la matière et à l'acquisition d'équipements complémentaires permettant d'améliorer le contrôle et la qualité des produits stockés ou transformés. Les budgets annuels de mise à niveau des installations sont précisés dans le tableau 8.

**Tableau 8 : Actions et budget de mise à niveau des anciennes infrastructures**

Activités	CU (x 1000 FCFA)	Cout (Million FCFA)		Effectif (n)
		An 1	An 2	
a) Renforcement des infrastructures de stockage de riz existantes	3000		36	12
b) Renforcement des infrastructures de groupage de riz existantes	1500		3	2
c) Renforcement des infrastructures de stockage d'oignon existantes	4000	20		5

Les pas opérationnels des travaux sont les suivants :

- **Etudes techniques**

Ces études seront conduites ainsi qu'il suit :

- Elaboration des Termes de références par l'Ingénieur chargé des infrastructures du projet
- Réalisation des études techniques par l'Ingénieur chargé des infrastructures assisté par le Chef du service régional du génie rural et du Chef section Départementale du génie rural
- Définition des travaux et devis estimatifs
- Elaboration du dossier technique.

- **Passation de marché**

Le renforcement des infrastructures existantes se fera par lettre-commande (marché public compris entre 5 et 50 millions FCFA).

- **Travaux de mise en norme**

Les travaux de mise en norme des magasins de groupage de riz des magasins de stockage et de transformation de riz et les magasins de stockage et de warrantage d'oignon de la première phase seront exécutés par des entreprises spécialisées dans les travaux publics.

- **Contrôle des travaux**

Durant les travaux, les contrôles seront assurés au niveau de chaque antenne PADFA par l'Ingénieur chargé des infrastructures assisté par le Chef de la section départementale du génie rural, qui organiseront aussi les supervisions des chantiers avec la participation des représentants des différents acteurs (entreprise, comités de gestion de la coopérative).

- **Réceptions des travaux de renforcement des infrastructures**

Ces réceptions seront participatives en associant les comités de gestion des coopératives mais aussi les partenaires institutionnels du projet (Délégations régionales/Services du génie rural...).

- **Renforcement du mécanisme de gestion et de maintenance existant**

Au terme des travaux, le projet évaluera le fonctionnement des comités de gestion précédemment mis en place par les coopératives puis assistera les bénéficiaires au renforcement du mécanisme de gestion et de maintenance de ces infrastructures.

### **Activité 2. Mise en place des nouvelles infrastructures de stockage et transformation de riz et d'oignon**

Le projet financera la mise en place des nouvelles infrastructures de stockage et transformation de riz et d'oignon. Ces infrastructures seront financées sur la base des budgets annuels et effectifs indiqués dans le tableau 9.

**Tableau 9 : Planning et budget annuel de mise en place des nouvelles infrastructures**

Nouvelles infrastructures	Unité	CU (x 1000 FCFA)	Cout (Million FCFA)					Effectif (n)	
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5		Total
Infrastructures de groupage de riz 100 tonnes	u	25000		75	75	75	75	300	12
Infrastructures de stockage de riz et de transformation	u	25000		75	75	100	100	350	14
Infrastructures de stockage d'oignon niveau 1	u	58000		232	348	348	232	1160	20
Infrastructures de stockage d'oignon niveau 2	u	140000		280	280	280	280	1120	8
Centre d'étuvage niveau 1 – 75 m <sup>2</sup>	u	84000		168	168	168		504	6
Centre d'étuvage niveau 2 – 120 m <sup>2</sup>	u	39000		39	39	39	78	195	5

### **Sous-activité 1 : Mise en place et équipements de nouveaux bâtiments de groupage de stockage et de transformation de riz.**

Le PADFA II prévoit d'étendre l'action du PADFA par la construction de 26 nouveaux magasins de stockage de riz dont 14 équipés de décortiqueuses dans les bassins identifiés. Le dimensionnement des magasins et des équipements sera déterminé en fonction des capacités de production et de commercialisation et les besoins de stockage traduit dans les plans d'affaire. Les coopératives bénéficiaires seront accompagnées pour mettre en place des comités de gestion et à développer des plans d'affaires pour une gestion rentable et durable de ces magasins.

Les pas opérationnels des travaux sont les suivants :

- Etudes techniques par les services compétents du MINADER (DGCRV)
  - Elaboration des Termes de références par l'Ingénieur chargé des infrastructures

- Réalisation des études techniques par l'Ingénieur chargé des infrastructures assisté par le Chef du service régional du génie rural
- Définition des travaux et devis estimatifs
- Elaboration des Cahiers de Charges/ Spécifications Techniques (DAO);
- Passation de marché

Les marchés seront passés par Appel d'Offre National suivant les étapes suivantes :

- Validation du DAO par la CSPM
- Publicité ;
- Réception des offres ;
- Convocation de la commission ;
- Ouverture des offres et évaluations des offres ;
- Attribution du marché ;
- Elaboration et négociation du projet de contrat ;
- Signature et enregistrement du contrat.
- Travaux de construction par des prestataires spécialisés par voie d'appel d'offres
- Contrôle des travaux le projet (Ingénieur chargé des infrastructures) et par les représentants de la DGRCV
- Supervisions des chantiers avec la participation des représentants des différents acteurs (entreprise, comités de gestion, Service régional et départemental du génie rural ...)
- Réceptions des travaux : ces réceptions seront participatives en associant les comités de gestion des coopératives mais aussi les partenaires institutionnels du projet (DGRCV, Délégations régionales/Services du génie rural...)
- Mise en place d'un mécanisme de gestion et de maintenance des infrastructures par les bénéficiaires.

### **Sous-activité 2 : Mise en place d'unités d'étuvage de riz de type 1 et de type 2**

Pour diversifier les activités, valoriser le riz, rentabiliser les équipements de décorticage des premières coopératives, le PADFA financera la construction et l'équipement de deux types d'unité d'étuvage au profit des femmes des coopératives. L'étuvage est un procédé qui consiste à tremper le riz paddy puis le précuire à la vapeur d'eau avant le séchage et le décorticage. Ce traitement a pour but de réduire le taux de brisures pendant le décorticage et d'améliorer la valeur nutritive et marchande du riz usiné. Des unités plus petites au nombre de 6 de 1 tonne/jr seront reliées à des unités plus importantes de 10 tonnes/jour pour faire face aux commandes. La mise en place de ces

unités présente le double avantage de récupérer et valoriser le riz paddy souvent très sec (dans le nord et l'extrême nord du pays) et inadapté au décorticage en l'état et d'obtenir un produit plus riche en nutriments que le riz blanchi.

Les pas opérationnels de ces travaux sont les suivants :

- Elaboration des plans d'affaire en collaboration avec les coopératives bénéficiaires
- Etudes de faisabilité technico-économique et socio-environnementale
- Recrutement par d'appel d'offres national des prestataires en charge des travaux de construction des unités d'étuvage du riz
- Contrôle des travaux avec la participation des représentants des différents acteurs (entreprise, comités de gestion, ingénieur GR de l'Antenne, Service GR régional...).
- Réceptions des travaux et mise en place d'un mécanisme de gestion et de maintenance des infrastructures par les bénéficiaires.

### **Sous-activité 3 : Mise en place de 28 bâtiments de conservation d'oignon Type 1 et Type 2.**

Le PADFA 2 s'inspirera des expériences réussies du projet PAFA du Mali pour diffuser un modèle de bâtiment fait en matériaux locaux (brique pressée, ou bloc) bioclimatique au profit des coopératives qui s'engageront dans le stockage d'oignon. En fonction du potentiel de production, il sera proposé des blocs de 5 ou 8 bâtiments de capacité de stockage unitaire de 20 tonnes chacun équivalent respectivement de 100 tonnes à 160 tonnes. L'innovation majeure par ce choix est de permettre aux coopératives de renforcer leur capacité d'agrégation par la délocalisation des blocs de conservation au niveau de leur région qui seront rattachées à la coopérative mère et au centre de conditionnement. Le projet prévoit en outre la construction de bureaux additionnels de trois pièces accoudées à ces blocs pour les prochaines coopératives.

Les pas opérationnels de ces travaux sont les suivants :

- Elaboration des plans d'affaire en collaboration avec les coopératives bénéficiaires
- Etudes techniques par les services compétents du MINADER (DGRCV)
- Recrutement par d'appel d'offres national des prestataires en charge des travaux de construction des bâtiments de conservation
- Contrôle des travaux avec la participation des représentants des différents acteurs (entreprise, comité de gestion, ingénieur chargé des infrastructures de l'Antenne du PADFA II, Service régional du génie rural...).

- Réceptions des travaux et mise en place d'un mécanisme de gestion et de maintenance des infrastructures par les bénéficiaires.

### Activité 3. Appui à la mise en place d'unités spécifiques

Le projet financera la mise en place des d'unité spécifiques complémentaires aux infrastructures de stockage et transformation de riz et d'oignon. Ces unités seront financées sur la base des budgets et effectifs mentionnés dans le tableau 10.

**Tableau 10 : Planning et budget annuel de la mise en place d'unités spécifiques**

Unités spécifiques	Unité	CU (x 1000 FCFA)	Cout (Million FCFA)						Effectif (n)
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total	
<b>Unités satellites de séchage d'oignon 75m<sup>2</sup></b>	u	13500			27	27	13,5	67,5	<b>5</b>
<b>Renforcement de l'infrastructure de transformation d'oignon existante</b>	u	3500			3,5				<b>1</b>
<b>Unités agrégateurs de transformation de riz moderne</b>	u	70000			70			70	<b>1</b>
<b>Centre de collecte et de conditionnement d'oignon</b>	u	55000		110	110	55		275	<b>5</b>
<b>Points de vente de riz national (10)</b>	u	2700		5,4	8,1	8,1	5,4	27	<b>10</b>
<b>Point de vente intrants (10)</b>	u	2700		5,4	8,1	8,1	5,4	27	<b>10</b>

#### Sous-activité 1 : Mise en place de 5 unités de transformation d'oignon

Ces unités seront conçues sur le modèle d'agrégation d'une chaîne d'approvisionnement. Ces unités d'une capacité de séchage de 0,5 à 1 tonne par cycle seront équipées de séchoir amélioré et d'équipements annexes et bénéficieront d'infrastructures pour abriter leur activité. Ces unités satellites gérées par des groupes de femmes au sein des coopératives de production seront chargées de capter les surplus de production en oignon auprès des membres des coopératives pour les sécher et approvisionner l'unité de production de la poudre de Garoua.

#### Sous-activité 2 : Renforcement de l'unité de production de poudre d'oignon de Garoua

Cet accompagnement vise à (i) mettre à l'échelle cette unité qui peine à satisfaire sa clientèle traditionnelle et (ii) conquérir une part de l'importante demande des entreprises agroalimentaires

(notamment NESTLE Cameroun) en poudre d'oignon (environ 7 tonnes de poudre/trimestre indiqué il y a plus de 4 ans par NESTLE Cameroun). A ce titre, sa chaîne d'approvisionnement sera constituée des 5 unités satellites de séchage d'oignon réparties dans cinq (5) principaux bassins de production.

Les sous-activités 1 et 2 étant destinées à satisfaire à terme la demande en poudre d'oignon précédemment formulée par NESTLE Cameroun, le PADFA initiera les démarches pour l'établissement d'une convention cadre de partenariat avec cet agrobusiness. Pour mieux orienter les choix technologiques, le projet financera les études de faisabilité de cette unité qui devra augmenter sa capacité de production de 12 kg/cycle à environ 120 kg/jr.

En année 2 à 3, les étapes majeures de mise en œuvre de ces deux sous-activités sont les suivantes :

- Négociation d'une convention cadre de partenariat entre le PADFA et les agrobusiness impliqué dans la valorisation de l'oignon (notamment Nestlé Cameroun)
- Sélection d'un consultant-firme pour la conduite des études de faisabilité technico-économique et socio-environnementale
- Négociation d'une convention tripartite PADFA-Agrobusiness-Coopérative de Garoua
- Elaboration des plans d'affaires de la coopérative bénéficiaire principale et des coopératives impliquées dans l'approvisionnement en oignon séché via les unités satellites

Durant les années 3 à 6, le projet poursuivra la mise en œuvre de ces sous-activités ainsi :

- Financement conjoint du sous-projet d'implantation de l'unité de production de poudre d'oignon de Garoua et des unités satellites de séchage de l'oignon
- Fourniture, installation et mise en services des équipements des unités de séchage satellite d'oignon et de l'unité de production de poudre
- Négociation des contrats d'achats d'oignon séché (entre coopératives) et de poudre d'oignon (entre la coopérative de Garoua et Nestlé)
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre des conventions et des contrats d'achats

### **Sous-activité 3 : Appui à la mise en place d'une unité agrégative de décortiquage du riz.**

Cette activité vise à mettre en relation les coopératives et le secteur privé par la mise en place ou le renforcement d'une unité moderne de décortiquage de riz qui s'approvisionnerait à partir des coopératives rizicoles encadrées par le projet. Les installations prévues permettront le traitement du riz usiné par les décortiqueuses des coopératives. Les conditions de mises en œuvre de ce

modèle requièrent une étude de faisabilité engagée par le projet qui devra s'inspirer des modèles ESOP (Entreprises de Services et Organisations de Producteurs). Les travaux seront exécutés selon les pas opérationnels suivants :

- Elaboration du plans d'affaire en collaboration avec les bénéficiaires
- Etudes techniques par les services compétents du MINADER (DGCRV)
- Recrutement par d'appel d'offres national des prestataires en charge des travaux de construction
- Contrôle des travaux avec la participation des représentants des différents acteurs (entreprise, comité de gestion, ingénieur en charge des infrastructures de l'Antenne PADFA II, Service GR régional...).
- Réceptions des travaux
- Mise en place d'un mécanisme de gestion et de maintenance des infrastructures par les bénéficiaires.

#### **Sous-activité 4 : Dotations complémentaires en équipements des magasins de stockage d'oignon et de transformation de riz.**

Ces dotations visent à améliorer le plateau technique des premières infrastructures mises en place à la phase 1 du projet et permettront de faciliter les opérations post- récolte, le contrôle de qualité du riz paddy et améliorer la qualité du riz usinés. Les pas opérationnels relatifs à cette opération sont les suivants :

- Sélection des équipements complémentaires susceptibles d'améliorer les traitements post-récolte et le contrôle de qualité. Elle se fait par le personnel du projet de concert avec les bénéficiaires. Les équipements des magasins de stockage d'oignon et de transformation de riz pourront être groupés et répartis en lots selon les filières.
- Recrutement par appel d'offres restreint des fournisseurs d'équipements et de matériel de contrôle
- Fourniture, installations et mise en service des équipements conformément aux contrats
- Suivi et réception des marchés de fournitures par la commission prévue dans les contrats.

#### **Sous-activité 5 : Mise en place de 5 centres de collecte et de conditionnement de l'oignon**

Ces centres viennent en complément au dispositif en réseau des magasins de conservation mis en place au profit des quarante-sept coopératives de production d'oignon. Les différents magasins logés dans les coopératives seront rattachés à ces centres de conditionnement qui visent à offrir un cadre idéal approprié pour effectuer dans les bonnes conditions les transactions commerciales. Ils

seront mis en place avec l'appui des collectivités territoriales (mairies), le Ministère du commerce et les organisations de commerçants et de producteurs.

La mise en place de ces centres de collectes et de conditionnements se fera selon les pas opérationnels suivants :

- Etudes de faisabilité par les services compétents du MINADER (DGCRV et DRADER) ou par un consultant-firme spécialisé dans l'agro-industrie
- Elaboration des DAO pour l'implantation des centres de collectes
- Elaboration d'un cahier de charges précisant les modalités de gestion et de suivi par les services déconcentrés de proximité (DRADER, DDADER, Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD))
- Sélection participative des coopératives gestionnaires principales (MINADER, CTD, PADFA)
- Contractualisation de la construction des centres (5 lots) par des prestataires spécialisés recrutés par voie d'appel d'offres
- Contrôle des travaux par le projet (Ingénieurs en charge des infrastructures) et le MINADER (DGRCV)
- Supervisions mensuelles des chantiers avec la participation des représentants des différents acteurs (entreprise, comités de gestion, ingénieur en charge des infrastructures de l'Antenne, Service régional du génie rural...).
- Réceptions participatives des travaux en associant les comités de gestion des coopératives et les partenaires institutionnels du projet (CTD, Délégation du MINADER)
- Négociation d'une convention de cogestion par les bénéficiaires principaux (et les CTD). Ceci inclus la mise en place d'un comité de gestion et de maintenance des centres nouvellement installés.
- Suivi et évaluation de la gestion des centres par le projet et les bénéficiaires

#### **Sous-activité 6 : Appui accompagnement à l'émergence de 10 jeunes promoteurs distributeurs de riz et de dix boutiques d'intrants.**

Pour améliorer l'accès au marché des produits des coopératives, le projet apportera son appui à l'installation des jeunes promoteurs impliqués dans la distribution du riz à travers l'acquisition de point de vente. De même il est prévu la mise en place de boutique d'intrants gérés par des jeunes. Le séquençement des tâches en vue de l'opérationnalisation de cette activité se présente ainsi :

- i) Documentation des modalités des appuis à l'installation des jeunes promoteurs de boutiques de riz et d'intrants par un comité de rédaction des cahiers de charge
- ii) Sélection des bénéficiaires par appel à manifestation d'intérêt
- iii) Analyse et reformulation des propositions d'installation de ces unités spécifiques
- iv) Sélection et recrutement des prestataires en vue de l'accompagnement des jeunes promoteurs sélectionnés
- v) Financement de la mise en place des unités (Elaboration et validation conjointe du plan de mise en œuvre des projets, Mise à disposition des ressources, accompagnement par le projet)
- vi) Rapportage et suivi-évaluation du démarrage et fonctionnement de ces unités spécifiques par les jeunes promoteurs et le projet.

#### **Sous-activité 7 : Mise en place de 10 centres de prestataire de service agricole**

Ces centres seront équipés de différents équipements de la petite et moyenne mécanisation pour offrir des services liés à la production, la transformation et le transport. Le séquençage des tâches en vue de l'opérationnalisation de cette activité sera similaire à celui de la sous-activité 5. Les partenaires institutionnels à impliquer seront les CENEEMA ainsi que la Sous-Direction de la Mécanisation de la DOPA.

Les pas opérationnels pour l'acquisition des équipements à installer dans ces centres comprennent :

- Etudes techniques par le CENEEMA et la SDMA/DOPA
- Finalisation de la documentation sur les spécifications techniques par le projet (Ingénieurs en charge de la production et le Spécialiste de la Commercialisation)
- Elaboration du dossier d'appel d'offres,
- Passation du marché par consultation des fournisseurs d'équipements
- Assistance à la réception, formation et mise en marche des équipements
- Mise en place des outils de gestion et formations des responsables/bénéficiaires.

#### **Activité 4. Fourniture et installation des équipements**

Les actions en vue de la fourniture et l'installation des équipements concerneront i) les dotations complémentaires en équipements des magasins de stockage d'oignon et de riz existant et ii) les dotations en nouveaux équipements des magasins de stockage et de transformation. Ces

équipements seront financés sur la base des budgets annuels et effectifs indiqués dans le tableau 11.

**Tableau 11 : Planning et budget annuel de la fourniture et installation des équipements**

Fourniture et installation des équipements	Unité	CU (x 1000 FCFA)	Cout (Million FCFA)						Effectif (n)	
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6		
<b>Dotations complémentaires en équipements des magasins existant</b>										
a) Riz existantes (magasin multifonctionnel)	u	6560		78,7						12
b) Groupage de riz existant	u	3000		6						2
c) Groupage d'oignon existant	u	9570			19,1	47,9				7
<b>Dotations en nouveaux équipements</b>										
d) Transformation d'oignon	u	14940				14,9				1
e) Groupage de riz	u	4060		12,2	12,2	12,2	12,2			12
f) Stockage et transformation de riz	u	4794		14,4	14,4	19,2	19,2			14
g) Equipement de stockage d'oignon niveau 1	u	9110		36,4	54,7	54,7	36,4			20
h) Equipement de stockage d'oignon niveau 2	u	6610		13,2	13,24	13,2	13,2			8
i) Equipement d'unités satellites de séchage d'oignon 75m <sup>2</sup>	u	4794				9,6	9,6	24		5
j) Equipement de centre d'étuvage niveau 1 75m <sup>2</sup>	u	6268		12,5	12,5	12,5				6
k) Equipement de centre d'étuvage niveau 2 - 120m <sup>2</sup>	u	110684		11,1	11,1	11,1	22,1			5
l) Equipement de l'unité agrégateur de transformation de riz	u	25000				25				1
m) Centres collecte et conditionnement d'oignon	u	35000			70	70	35			5
n) Equipement de points de vente de riz national (10)	u	5000			10	15	15			10
o) Equipement de point de vente intrants (10)	u	5000			10	15	15			10
p) Equipement de centre de prestation de services	u	40000		200	200					10
q) Equipement de centre nutritransfo	u	8000			8	8	8			3

Les plans d'affaire définissent la typologie des équipements et leur nombre à acquérir par les coopératives. Les fournitures seront réalisées par les mécanismes de passation de marché en vigueur. Contrairement à la phase 1 du projet, ces coopératives retenues seront accompagnées par les cadres du PADFA dans le processus d'acquisition de leurs équipements selon une procédure d'appel d'offres qui met en concurrence les fournisseurs. Par ailleurs, le projet assistera les coopératives aux phases de réception et de mise en marche des équipements et ou infrastructures. L'objectif recherché est de doter les coopératives de compétence dans l'achat d'équipements

commun. En outre le projet assistera les coopératives à la gestion des infrastructures et les équipements en mettant en place des outils de gestion auxquelles seront initiées les responsables des coopératives.

#### **a) Rappel sur l'élaboration du plan d'affaires**

Le plan d'affaires représente un important outil de planification des activités des entreprises coopératives. Il précise les grandes orientations du projet agricole telles que conçues par les promoteurs dont la vision et les objectifs doivent aisément être appréciés par les partenaires technique et financier notamment les agents de développement, les investisseurs/IFP, les acheteurs/Agrobusiness, etc.

Les équipes du projet (AAC, TS, spécialistes, prestataires partenaires) assisteront les coopératives dans l'élaboration de leur plan d'affaires. Le séquençement des tâches concourant à la mise en œuvre de cette sous activité se présente ainsi qu'il suit :

- Recrutement des consultants en charge du développement des plans d'affaire pour des projets agricoles,
- Diagnostic/documentation des données existantes au niveau de la coopérative et de son environnement et identification de leurs faiblesses, proposition d'un système rénové plus fiable et pérenne,
- Collecte des données auprès du promoteur de la Coopérative (Statuts de la Coopérative, Règlement intérieur, plan d'actions, liste de salariés, contrats avec les acheteurs, base de donnée des producteurs, autres documents disponibles),
- Organisation de réunion de travail avec le Gestionnaire sur la situation financière de la Coopérative (Détermination des coûts fixes et variables et du chiffre d'affaire de la Coopérative),
- Réunion avec le Conseil d'Administration de la Coopérative sur la simulation du point d'équilibre de la Coopérative (une demi-journée),
- Réunion avec le Conseil d'Administration de la Coopérative pour discuter de la liste des responsabilités et compétences requises en termes de gestion coopérative (entre 1/2 et 1 journée de travail),
- Réunion avec le Conseil d'Administration de la Coopérative pour discuter de l'élaboration des stratégies de développement de la coopérative (entre 1/2 et 1 journée de travail)
- Présentation et finalisation du document "Plan d'affaire ",
- Partage/retour du plan d'affaire au sein de la coopérative pour appropriation par les membres sous la supervision du conseil d'administration.

## **b) Etude technique et élaboration du Dossier d'Appel d'Offres**

Ces études spécifiques à chaque coopérative seront conduites par le projet en partenariat avec les services publics compétents (DGRCV, SEMRY, UNVDA, IRAD). Elles se feront avec les universités axées vers l'agro-industrie et notamment l'ENSAI de Ngaoundéré (sur le volet maintenance des équipements, étuvage, contrôle de qualité) et la FASA de Dschang associé à l'ENSP de Maroua (sur le choix des équipements des centres nutritransfo). Elles pourront également se faire à la suite du recrutement des consultants compétents dans le montage des projets de mécanisation agricole. Le séquençement des tâches nécessaires se présente ainsi :

- Elaboration des TDR des études diagnostic et dimensionnement des équipements des unités de stockage et transformation par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) du projet
- Soumission des TDR à l'approbation de la CN et à la DNO du FIDA
- Passation de marchés de services de consultant
- Attribution du marché de services de consultant
- Suivi du marché
- Réception/Validation du rapport des études techniques, incluant les TDR, les spécifications des équipements, devis estimatifs et quantitatifs et projet de DAO

## **c) Consultation des fournisseurs d'équipements et passation du marché**

Les marchés de biens financés par le Projet seront passés conformément aux dispositions de la réglementation en matière de passation de Marchés au Cameroun, et en compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Pour des raisons d'économies d'échelle et d'efficacité, les marchés seront regroupés en lot: les moyens de transport, les biens d'équipement (matériels Informatiques et autres) et le mobilier de bureau.

Les pas opérationnels de la fourniture et installation des équipements sont les suivants :

- Finalisation des spécifications techniques et TDR de fourniture d'équipements agro-alimentaires par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) du projet
- Soumission des TDR à l'approbation de la CN et à la DNO du FIDA
- Soumission au visa préalable du MINMAP (pour les contrats d'un montant TTC > 50 millions FCFA)
- Passation du marché de biens
- Attribution du marché de biens
- Suivi du démarrage du marché (enregistrement, paiement de la première tranche/avance)

- Suivi du marché (tests, aspect socio-environnementaux etc.) en respect du calendrier de livraison
  - Elaboration des TDR de/s mission/s de suivi (PADFA-DGRCV)
  - Soumission des TDR à l’approbation de la CN et à la DNO du FIDA
  - Réalisation de la mission de suivi
  - Transmission du/des rapport/s de mission de suivi
- Réception des travaux/paiement des tranches
- Restitution de l’infrastructure aux bénéficiaires

#### **d) Assistance à la réception, formation et mise en marche des équipements**

L’équipe locale du projet et les représentants de la coopérative assisteront à la réception et aux essais de mise en marche des équipements. Ils seront éventuellement accompagnés par les responsables des services déconcentrés du MINADER (DDADER ou DAADER) ou du MINMAP. Outre les fournitures qui devront répondre aux spécifications techniques détaillées dans le marché, les services connexes devront prévoir l’élaboration d’un manuel de formation (dans la langue officielle de la localité), la formation des opérateurs de l’équipement et une assistance technique par le fournisseur.

Le séquençement des tâches concourant à cette assistance est le suivant :

- Evaluation participative des besoins techniques (formations, documentation) et matériels de travail des opérateurs par le PADFA en relation avec les services publics compétents (Direction Techniques et les Délégations régionales),
- Elaboration des TDR de participation/suivi de la formation (PADFA-Directions Techniques du MINADER - DGRCV, SDMA/DOPA -)
- Soumission des TDR à l’approbation du CN et à la DNO du FIDA
- Appui à l’organisation des formations thématiques des opérateurs et responsable de la coopérative.
  - Acquisition/vérification des kits de formation par le Projet et le prestataire
  - Participation/suivi de la formation
- Transmission du rapport de formation/suivi

#### **e) Mise en place des outils de gestion et initiation des responsables des coopératives**

Une utilisation efficace de ces équipements (et la bonne tenue de la documentation technique) peut mener à des économies financières substantielles autant qu’à la sécurité du personnel, des visiteurs et à la préservation de l’environnement. Les installations agroalimentaires nécessitent de l’énergie

et de l'entretien des systèmes de refroidissement, de chauffage, de ventilation et bien plus encore pour leur fonctionnement correct. Le PADFA assistera les coopératives bénéficiaires des équipements dans la mise en place d'un comité de gestion du matériel installé dans les unités de production. La formation étant un des services connexes à la fourniture des équipements, les contrats avec les fournisseurs doivent considérer les opérations de maintenance (sur les parties « technologiques » des équipements) réalisées par des mécaniciens professionnels d'une part et d'autre part, les opérations d'entretien réguliers/périodiques, en grande partie réalisées directement par l'opérateur : contrôles et vérifications standards (pression, niveaux, état, fonctionnement etc). La gestion des eaux usées, des gaz d'échappement et des déchets sera envisagée dans le respect des dispositions légales en la matière.

**Tableau 12 : Rappel des éléments de maturité pour les activités en lien avec infrastructures et équipements**

<b>Opération</b>	<b>Eléments de maturité de l'activité</b>
<b>Etudes (étude de faisabilité, étude d'organisation etc)</b>	TDR détaillés de l'activité Projet de DAO
<b>Construction des édifices</b>	Disponibilité d'un terrain (TF ou autre document) Rapport des études techniques (APD, APS) Décret d'indemnisation Devis estimatif (approuvé par le MINTP) Projet de DAO
<b>Construction des infrastructures routières et des ouvrages d'art</b>	Rapport des études techniques (APD, APS) Rapport des études socio-économiques Rapport des études d'impact environnemental Devis estimatif (approuvé par le MINTP) Projet de DAO
<b>Réhabilitation des édifices</b>	TDR détaillés de l'activité Rapport des études techniques (Descriptif des travaux de réhabilitation dûment approuvé par le MINDCAF) Devis estimatif (approuvé par le MINDCAF) Projet de DAO
<b>Aménagement des édifices</b>	TDR détaillés de l'activité Rapport des études techniques (Descriptif des travaux de réhabilitation dûment approuvé par le MINDCAF) Devis estimatif (approuvé par le MINDCAF) Projet de DAO
<b>Projet d'acquisition des équipements</b>	TDR détaillés de l'activité

	Caractéristiques techniques (Fiche des équipements) Devis quantitatif et estimatif des équipements Projet de DAO
--	--

## A.2. Mise en œuvre des activités du volet amélioration de la qualité

Le volet amélioration de la qualité mettra en œuvre une série de mesures d'accompagnement au profit des acteurs des différents maillons des filières promues à travers (i) le renforcement des compétences techniques et organisationnelles de gestion des acteurs directs (ii) la mise à disposition de normes, de manuels d'utilisation, d'entretien et de gestion des équipements et infrastructures, (iii) le renforcement des capacités de services d'appui de proximité à la mécanisation et enfin (iv) la facilitation d'accès aux informations sur les technologies.

**Responsables de l'activité.** Cette activité est sous la responsabilité des équipes suivantes :

- Représentants du dispositif d'appui conseil de proximité (AAC et TS)
- Spécialistes du projet (production, technologies et transformation, commercialisation,)
- Représentant/s des services publics clés (IRAD, CENEEMA, Direction ou DRADER, ANOR)
- Responsable administratif et Financier du PADFA (RAF, Spécialiste en passation des marchés)
- Représentant du MINMAP
- Les coopératives bénéficiaires

### **Activité 1 : Sessions de sensibilisation sur l'approche qualité élargies aux autres maillons par région et au niveau national appuyé par les médias**

Ces sessions seront organisées périodiquement portant des messages clé touchant sur les enjeux de l'amélioration de la qualité à tous les niveaux des deux filières. Les messages devront toucher tous les membres des 111 coopératives et les acteurs des maillons avant et aval. Les médias de masse (radio et tv) ayant le plus d'audience dans les Départements ciblés par le PADFA seront sollicités pour l'établissement d'une convention cadre de partenariat. L'objectif visé est de parvenir à une prise de conscience sur les enjeux de la qualité.

Les pas opérationnels de cette activité de sensibilisation confié aux médias sont les suivants :

1. Elaboration des TDR de l'activité par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) du projet

2. Soumission des TDR à l'approbation de la CN et à la DNO du FIDA
3. Passation de marchés de services
4. Attribution du marché et signature de la convention PADFA-Médias
5. Suivi du marché (facilitation du démarrage, des invitation/information, suivi etc...)
6. Réception/Validation du/des rapports (démarrage, provisoire, final)
7. Transmission du rapport à la CN pour approbation (+ note succincte sur 1 page)
8. Transmission du rapport final/approuvé (physique ou électronique, optionnel)
9. Suivi post-activité (optionnel) avec les bénéficiaires et dispositif de conseil

Les conventions seront structurées selon le modèle rédactionnel suivant :

- Contexte et justification
- Article 1 : Objet de la Convention
- Article 2 : Portée de la Convention
- Article 3 : Obligation conjointes
- Article 4 : Obligations réciproques
  - 4.1 : Obligations de Media XXXXX
  - 4.2: Obligations du PADFA
- Article 5 : Financement
- Article 6 : Modalités de paiement
- Article 7 : Suivi de la Convention
- Article 8 : Propriété des supports
- Article 9 : Garantie
- Article 10 : Résiliation
- Article 11 : Confidentialité
- Article 12: Modification
- Article 13 : Entrée en vigueur et durée
- Article 14: Règlement des litiges
- Article 15 : Edition et enregistrement

## **Activité 2 : Élaboration, révision et diffusion des normes nationales sur l'oignon et le riz**

Cette activité se réalisera avec l'ANOR sous forme de convention cadre assortie de contrats d'objectif annuels qui définiront les activités liées à l'élaboration, la révision et si nécessaire la diffusion de ces normes auprès des coopératives et leurs faitières.

De façon opérationnelle, il sera question de :

1. Elaboration des TDR de l'activité par le Spécialiste de technologie de transformation
2. Soumission des TDR à l'approbation de la CN et à la DNO du FIDA
3. Contractualisation de l'activité auprès de l'ANOR (marché par entente directe) et suivi par le projet (Spécialiste en technologies et transformation et Spécialiste en passation des marchés, RAF)
  - Evaluation des besoins en normes et standards de qualité en matière de fabrication des produits dérivés du riz et de l'oignon au Cameroun avec la collaboration de l'Agence des Normes (ANOR) ;
  - Elaboration des avant-projets de normes et standards de qualité relatifs à la production des aliments issues des transformations primaire et secondaire du riz et de l'oignon ;
  - Elaboration des guides de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication
  - Edition et diffusion des guides produits auprès des bénéficiaires et partenaires du projet.
4. Préparation du rapport d'activité et

## **Activité 3 : Organisation de séances des journées de démonstration sur les équipements et infrastructures**

Les journées de démonstration sur les équipements (mécanisation, batteuse vannage, décorticage, séchage, emballage) visent à améliorer l'accès des coopératives à l'information sur les technologies et surtout à les mettre en relation avec les différents fournisseurs d'équipements au niveau régional et national. Au total 10 sessions seront organisées dans chacun des départements et toucheront au total 2500 producteurs par an.

Le projet aura pour partenaires majeures dans la préparation et la réalisation de ces journées de démonstration le Centre Nationale d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA) et la DOPA/SDMA. Seront mises à contribution, les antennes du Nord et de l'Ouest de cette entreprise publique chargée de promouvoir la mécanisation de l'agriculture au Cameroun.

Les pas opérationnels de cette activité de démonstration sont similaires à ceux précédemment proposé pour la convention avec les médias. La convention sera structurée ainsi :

1. Objet de la convention
2. Parties Impliquées
3. Contexte et justification
4. Portée de la coopération
5. Activités envisagées
6. Engagements du CENEEMA et de la DOPA/SDMA
7. Engagements du PADFA
8. Mise en œuvre, suivi et évaluation
9. Déclarations et Engagements des parties
10. Durée
11. Montant de la convention
12. Règlement des prestations
13. Règlement des litiges
14. Adresse et domiciliation des parties

#### **Activité 4 : Mise à niveau des formateurs (AAC, TS et Superviseurs) formateurs sur les Bonnes Pratiques Post récolte de l'oignon et du riz**

Le projet s'engage à améliorer le niveau de connaissance du personnel du terrain sur la maîtrise des opérations post-récolte et de transformation sur produit. Cette formation des formateurs sera assurée par un bureau qualifié (notamment le PAM et/ou l'IRAD) qui fournira les outils et méthodes efficaces pratiques et adaptées au niveau des bénéficiaires dans le cadre de convention de partenariat. Cinq (05) sessions de formations sont prévues au profit des AAC et TS. Le contrat avec le bureau qualifié sera élaboré convenablement aux procédures de marché de services de consultant. La structure dudit contrat du consultant comprendra les éléments suivants :

##### **A. Conditions générales du contrat**

1. DISPOSITIONS GENERALES
2. COMMENCEMENT, EXECUTION, AMENDEMENT ET RESILIATION DU CONTRAT
3. OBLIGATIONS DU CONSULTANT
4. PERSONNEL DU CONSULTANT (NA)
5. OBLIGATIONS DU CLIENT
6. PAIEMENTS VERSES AU CONSULTANT

## 7. BONNE FOI

## 8. REGLEMENT DES DIFFERENDS

### B. Conditions particulières du contrat

ANNEXE A—DESCRIPTION DES PRESTATIONS (TDR DE L'ACTIVITE)

ANNEXE B—Tableau récapitulatif du montant du contrat

### **Activité 5 : Formation des AAC et TS sur le diagnostic des besoins en équipements et infrastructures des coopératives et autres acteurs (Assistance technique ou Structure d'appui spécialisé)**

L'objectif visé est de renforcer les capacités de ces derniers afin qu'ils améliorent le contenu des plans d'affaire des coopératives et éviter des options technologiques inadaptées. Cette formation fera appel à une expertise recrutée à cet effet et sera donnée en huit sessions. Le contrat sera élaboré convenablement aux procédures de marché de services de consultant. Pour plus d'efficacité, le projet pourra initier une convention avec les services publics-clé basés dans chaque antenne : SEMRY et ENSAI dans le septentrion et UNVDA, CENEEMA et/ou DGRCV dans les Hauts Plateaux.

Outre l'élaboration des TDR de la formation par les Ingénieurs en charge des infrastructures du PADFA et le recrutement du personnel formateur, le séquençement des tâches concourant à la mise en œuvre de cette activité se présente ainsi :

- Procéder à un examen rapide des connaissances et des compétences des AAC et TS en matière de mécanisation des opérations de production et post-récolte des filières du riz et de l'oignon
- Réaliser un état des lieux des potentiels bénéficiaires assorti d'un modèle de plan d'acquisition, fourniture et mise en fonctionnement des équipements au sein des coopératives bénéficiaires et l'exécuter ;
- Concevoir et produire des outils simples d'information et de dimensionnement des installations et des besoins en équipements par les coopératives (compatibles avec les bonnes pratique d'hygiène et de fabrication en entreprise agro-alimentaire)
- Organiser des séances de formation des AAC et TS sur le diagnostic des besoins en équipements et infrastructures
- Appuyer l'équipe du projet (notamment les chefs d'antenne, le spécialiste en infrastructure, et le spécialiste en technologie post-récolte) dans l'élaboration d'un mécanisme simplifié de suivi-post formation des AAC et TS.

### **Activité 6 : Formation en cascade de tous les membres des coopératives bénéficiaires, sur sites sur les opérations post récolte et la qualité**

Ces formations de courtes durées (2 h) et regrouperont plusieurs producteurs sur site. Elles nécessiteront des supports didactiques tels que les boîtes à image et la méthodologie du GRAAP qui a fait ses preuves dans l'ouest de l'Afrique. Au total tous les membres des 111 coopératives, soient environ 6000 personnes seront touchées à travers 313 sessions.

Cette formation sera assurée par les AAC et les TS, sous la supervision d'un bureau qualifié et/ou d'une institution publique compétente (IRAD, ENSAI ou FASA). Le contrat avec le bureau qualifié et/ou l'IRAD sera élaboré convenablement aux procédures de marché.

Les TDR de cette activité sont élaborés par le Spécialiste en technologie du PADFA. Le séquençage des activités se fera comme suit :

- En appui avec les AAC et TS, le projet veillera à évaluer les connaissances et compétences des acteurs (semenciers, producteurs, transformateurs, transporteurs, commerçants et autres) ;
- Identifier les besoins de formation des différentes catégories de personnels en fonction des missions et responsabilités qui leur sont confiées,
- Proposer un contenu de formation pour chaque catégorie de personnel à former ainsi que les structures partenaires potentielles ;
- Proposer les formations spécifiques aux problématiques post-récoltes et susceptibles d'être financées par le PADFA et les coûts y relatifs ;
- Proposer une organisation et une méthodologie d'exécution dudit plan de formation en cascade dans le cadre de la mise en œuvre du PADFA II.

Le Projet financera la mise en œuvre de ce plan de formation sur les opérations post récolte et la qualité. Il veillera ensuite à l'implémentation des compétences acquises par les bénéficiaires en vue de l'amélioration de la qualité des produits issues des filières du riz et de l'oignon.

### **Activité 7 : Formation et recyclage des gestionnaires et techniciens des magasins de stockage de l'oignon et du riz sur les BPHP**

Le PADFA envisage la qualification des gestionnaires des magasins et des techniciens des coopératives afin qu'ils s'approprient des technologies et infrastructures mises à leurs dispositions. Ce sont au total 141 personnes des 47 coopératives d'oignons et 195 personnes issues des 64 coopératives de riz seront formées, recyclées et suivies.

Cette formation sera assurée par un bureau qualifié constitués d'expert qualiticien nationaux (certifié ONUDI ou 5S/KAIZEN dans le management de la qualité en entreprise agro-alimentaire). Le contrat sera élaboré convenablement aux procédures de marché de services de consultant. Les bonnes pratiques d'hygiène et de production seront considérée tout au long des opérations post-récolte. Celles-ci sont réparties en plusieurs phases (cf tableau 13) selon les diverses finalités : les prétraitements effectués sur les ressources brutes en champs (phase 1) et les traitements destinés à la transformation et à la vente (phase 2).

**Tableau 13 : Liste des opérations post-récolte**

<b>Phase 1 : Opérations sur les ressources brutes</b>	<b>Phase 2 : Opérations de transformation/vente</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Préséchage au champ, transport</li> <li>❖ Battage/égrenage</li> <li>❖ Vannage</li> <li>❖ Séchage</li> <li>❖ Emballage</li> <li>❖ Stockage du grain</li> <li>❖ Transport, Commercialisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Transformation primaire</b></li> <li>Nettoyage, broyage, décorticage, mouture, tamisage, mouillage et trempage, étuvage, séchage,</li> <li>❖ <b>Transformation secondaire</b></li> <li>❖ Emballage</li> <li>❖ Stockage</li> <li>❖ Transport, Commercialisation</li> </ul>

**Activité 8 : Des formations spécifiques groupées et pratiques portant sur les opérations post récolte**

Des formations plus spécifiques groupées et pratiques se tenant en atelier et ou dans sur les sites de production ou de transformation, portant sur les opérations post récolte seront régulièrement organisées au profit des acteurs directs. Il s'agit de (i) Quarante-huit sessions de formation recyclage spécifiques sur les opérations post récolte et stockage du riz au profit de 1440 personnes (48 sessions de 30 pers) ;(ii) Vingt-cinq sessions de formation/recyclage spécifique sur les opérations post récolte de l'oignon (5 sessions de 30 personnes par an durant 5 an) soit 750 personnes, (iii), vingt-trois sessions de formation des coopératives sur les BPHP d'étuvage de riz au profit de 260 femmes étuveuses de riz des 13 unités (20 par centre) d'étuvage, (iv) 19 sessions de formation en technique de séchage amélioré de l'oignon au profit de 100 femmes issues des cinq unités satellites de séchage, (v) formation en BPHP d'une coopérative de production de

poudre et enfin (vi) l'organisation de Visites d'échanges intra – inter maillon au profit des coopératives.

Les TDR de cette activité sont élaborés par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) du PADFA. Cette formation sera assurée par un pool d'expert qualitatif national (certifié ONUDI ou 5S/KAIZEN dans le management de la qualité en entreprise agro-alimentaire). Le contrat sera élaboré convenablement aux procédures de marché de services de consultant. Le séquençement des tâches en vue de l'opérationnalisation de cette activité se présente ainsi :

- Evaluation participative des besoins techniques spécifiques (formations, documentation) et matériels de travail pour chaque type d'entreprise coopérative spécialisée (riz blanc, riz étuvé, poudre d'oignon, etc)
- Élaboration des kits de formation (outils et supports) soumis à la validation du projet appuyé par des représentants extérieurs venant des services publics compétents (ENSAI, CENEEMA, Sous-Direction de la Mécanisation Agricole du MINADER ou IRAD)
- Appui à l'organisation des formations thématiques en cascade des acteurs/opérateurs directs au service des entreprises coopératives bénéficiaires des infrastructures et des équipements.

### **Activité 9 : Fourniture des kits de contrôle et analyses de laboratoire**

Le projet financera des kits de contrôle composés respectivement d'humidimètre, de thermo hydro anémomètre seront remis aux coopératives œuvrant dans les filières de riz et d'oignon. En outre, le projet supportera les frais d'analyse physico chimique et microbiologiques d'échantillon de produits finis de ces coopératives qui seront par la suite mises en relation avec les laboratoires d'analyse de la place tels que ceux de l'IRAD, de l'ENSAI ou autres institutions compétente (IITA, CRAN, FASA etc).

La fourniture des kits de contrôle se fera à la suite d'une consultation des fournisseurs. Les marchés seront regroupés en lot. Les pas opérationnels de la fourniture et installation des équipements de contrôle sont les suivants :

- Finalisation des TDR de fourniture d'équipements de contrôle par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) du projet
- Soumission des TDR à l'approbation de la CN et à la DNO du FIDA
- Passation du marché de biens
- Attribution du marché de biens
- Suivi du démarrage du marché (enregistrement, paiement de la première tranche/avance)

- Suivi du marché (tests, etc.) en respect du calendrier de livraison
- Réception des fournitures et
- Formation et attribution aux bénéficiaires

En prélude aux analyses, l'échantillonnage se fera dans les coopératives en conformité avec les procédures opérationnelles standard (SOP) en matière d'échantillonnage des denrées alimentaires.

Ces procédures d'échantillonnage se présentent ainsi qu'il suit :

- SOP n°1 : Préparation avant l'échantillonnage
- SOP n°2 : Echantillonnage sur le terrain
- SOP n°3 : Réception et préparation des échantillons
- SOP n°4 : Stockage et expédition des échantillons en laboratoire pour analyse.

Le personnel qualifié du laboratoire d'analyse se chargera de cet échantillonnage avec l'assistance des représentants de coopératives bénéficiaires du PADFA II. Le choix des variables physico chimique et microbiologiques à considérer selon les produits, les méthodes d'évaluation (qualitative ou quantitative) ainsi que le protocole d'analyse seront préalablement proposé par le laboratoire (sous forme d'offre technique et financière) à la validation du projet.

### **Activité 10 : Mise en place d'un fonds d'innovation technologique**

Le projet financera un fonds d'innovation pour soutenir les entrepreneurs, les jeunes et les coopératives qui présenteront des idées et des initiatives innovantes pour l'amélioration de la qualité et la performance des chaînes de valeurs. Ce fond sera géré suivant un manuel de procédures qui sera élaboré qui précisera les modalités de mise en œuvre du fonds d'innovation.

Le séquençement des tâches en vue de l'opérationnalisation de cette activité se présente ainsi :

#### **a) Documentation des modalités de mise en œuvre du fonds d'innovation**

- Désignation d'un comité de rédaction du manuel de procédures
- Rédaction du manuel de procédures
- Validation/adoption du manuel de procédure

#### **b) Négociation d'une convention de cofinancement**

- Identification des Institutions financières partenaires potentiel
- Invitation des Institutions financières à la manifestation d'intérêt et négociations

- Signature de la convention et suivi de l'opérationnalisation

**c) Identification des projets dans le cadre du fonds d'innovation technologique**

- Appel à candidature de projets dans le cadre du fonds d'innovation technologique
- Mise en place d'une commission de sélection/analyse des propositions innovantes
- Présélection des projets ; une phase de diagnostic participatif sera prévue avant la reformulation et sélection finales des projets d'innovation technologique.

**d) Reformulation des propositions et montages des projets d'innovation technologique**

- Identification/sollicitation des personnes ressources ou facilitateurs
- Invitation/information des promoteurs
- Atelier de reformulation des projets (un atelier dans chaque Antenne)
- Transmissions des documents de projet à la coordination

**e) Sélection et recrutement des experts et prestataires en vue de l'accompagnement des porteurs d'innovation technologique**

- Appel à candidature pour la sélection et le recrutement des experts
- Mise en place d'une commission d'analyse des candidatures
- Présélection des experts
- Entretien, négociation et sélection finale des experts
- Recrutement des experts selon la passation de marchés de services de consultant

**f) Exécution des projets d'innovation par les entrepreneurs, les jeunes et les coopératives**

- Elaboration et validation conjointe du plan de mise en œuvre des projets
- Mise à disposition des ressources (matérielle, financières)
- Accompagnement par les experts

**g) Rapportage et évaluation d'impact des projets sur les bénéficiaires**

- Elaboration et transmission des rapports d'exécution des projets par les bénéficiaires
- Suivi-évaluation des projets par le PADFA

**Activité 11 : Réalisation et diffusion d'un répertoire d'équipements et des fournisseurs dans les filières du riz et de l'oignon**

La réalisation et la diffusion d'un répertoire d'équipements et des fournisseurs dans la filière du riz et de l'oignon précisera toutes les caractéristiques techniques et le coût des équipements disponibles au Cameroun et si possible dans la sous-région. Servant de guide d'aide à la décision, ce répertoire sera mis à la disposition des coopératives, des cadres du projet, des prestataires de services et des programmes intervenant dans les domaines.

Un contrat avec un bureau qualifié et/ou un des services publics compétents (CENEEMA, ENSAI, IRAD, DGRCV ou Sous-Direction de la Mécanisation Agricole du MINADER) sera élaboré convenablement aux procédures de passation de marché.

### **Activité 12 : Formation et suivi des utilisateurs et des agents de maintenance des équipements de production et de transformation**

Pour pallier au manque de compétences qualifiées dans les bassins de production sur l'utilisation et la maintenance des équipements, des formations en atelier de longues durées (3 mois) seront organisées au profit de vingt personnes avec l'appui du CENNEMA, la sous-Direction de la Mécanisation au MINADER et les fournisseurs d'équipements privés (Agri MAC, CAMEG, CTA etc). Cette formation sur la maîtrise de la mécanisation sera conduite à travers une convention avec un des services publics spécialisés dans la mécanisation agricole. Le séquençement des tâches en vue de l'opérationnalisation de cette activité se présente ainsi :

- Identification et sélection des utilisateurs et des agents de maintenance des équipements de production et de transformation par les AAC et TS
- Evaluation participative des besoins en formation et élaboration des TDR par le Spécialiste en technologies et transformation (post-récolte) du projet
- Sélection du partenaire public en charge de la formation (invitation à formuler une offre de formation, examen des proposition et sélection du prestataire compétent et disponible)
- Elaboration de la convention par le Spécialiste en Passation des Marché du projet
- Élaboration des supports de formation (outils et supports) soumis à la validation du projet
- Appui à l'organisation des formations (invitation des participants, tenue de la formation)
- Préparation et transmission du rapport de formation

La convention sera structurée ainsi :

1. Objet de la convention
2. Parties Impliquées
3. Contexte et justification

4. Portée de la coopération
5. Activités envisagées
6. Engagements du partenaire
7. Engagements du PADFA
8. Mise en œuvre, suivi et évaluation
9. Déclarations et Engagements des parties
10. Durée
11. Montant de la convention
12. Règlement des prestations
13. Règlement des litiges
14. Adresse et domiciliation des parties

En fonction de la maîtrise technique des personnels de chacune des structures partenaires, les divers volets (production, transformation primaire, transformation secondaire, stockage, conditionnement) seront confiés au prestataire le plus compétent.

Ces activités du volet renforcement de capacité seront financées sur la base des budgets annuels et effectifs précisés dans le tableau 14.

**Tableau 14 : Planning et budget annuel des activités du volet renforcement de capacité**

Activités du volet renforcement de capacité	Unité	CU (x 1000 FCFA)	Cout (Million FCFA)						Effectif (n)	
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6		Total
Sessions de sensibilisation sur l'approche qualité élargies aux autres maillons par région et au niveau national appuyé par les médias	FF	2500	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		12,5	5
Élaboration, révision et diffusion des normes nationales sur l'oignon et le riz	FF	18000	18	18					36	2
Organisation de séances des journées de démonstration	session	4000	40	40	40	40	40	40	240	60
Mise à niveau des formateurs (AAC, TS et Superviseurs) formateurs sur les Bonnes Pratiques Post récolte de l'oignon et du riz	session	9000	18		18	18	18		72	8
Formation en cascade de tous les membres des coopératives bénéficiaires, sur sites sur les opérations post récolte et la qualité	session	100		2,5	3	5	10	10,8	31,3	313
Formation et recyclage des gestionnaires et techniciens des	session	3200		16		16		16	48	15

<b>magasins de stockage de l'oignon et du riz sur les BPHP</b>										
<b>Formation des gestionnaires des coopératives sur les BPHP</b>	session	3200		16		16		16	48	<b>15</b>
<b>Formations spécifiques en opérations post récolte et stockage du riz</b>	session	1500	6	12	18	18	18		72	<b>48</b>
<b>Formations spécifiques en opérations post récolte et stockage du riz</b>	session	3200	16	16	16	16	16		80	<b>25</b>
<b>Formation des coopératives sur les BPHP d'étuvage de riz</b>	session	3200	9,6	16	16	16	16		73,6	<b>23</b>
<b>Formation des coopératives sur les BPHP de séchage amélioré du riz</b>	session	3200	3,2	9,6	16	16	16		60,8	<b>19</b>
<b>Formation des coopératives sur les BPHP de séchage amélioré de l'oignon</b>	session	3200	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2		16	<b>5</b>
<b>Organisation de séances des journées de démonstration sur les équipements et infrastructures</b>	session	3000		15	15	15	15		60	<b>20</b>
<b>Visites d'échanges sur les équipements et infrastructures</b>	session	7500		22,5	22,5	22,5	22,5		90	<b>12</b>
<b>Formation d'artisans soudeur, menuisiers sur l'entretien et réparation des équipements</b>	personne	3000		15	15	30			60	<b>20</b>

## **B- Sous-composante 2.2. Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché**

**Description de la sous-composante :** le volet appuis transversaux et accès aux marchés des produits, vise une meilleure connaissance des marchés des produits issus des filières du riz et de l'oignon, étape importante et préalable pour dérouler les stratégies de commercialisation adaptées pour une meilleure inclusion des petits producteurs regroupés au sein des coopératives. Les interventions permettront une meilleure responsabilisation des coopératives qui seront accompagnées dans le processus de professionnalisation. Le projet s'investira à trouver les moyens nécessaires pour adapter l'offre des produits à la demande mais aussi et surtout viser d'autres marchés sur le principe de l'amélioration continue de la qualité. Progressivement, les coopératives seront accompagnées et responsabiliser pour conduire eux-mêmes le processus d'intégration des marchés et intégrer les dynamiques nationales à travers les plateformes mise en place et les faitières.

Les activités post-récoltes suivantes seront mises en œuvre : (i) Réalisation d'étude sur les procédés, les équipements, les marchés et faisabilité, (ii) Elaboration de fiches techniques sur les opérations post-récolte de l'oignon et du riz, (iii) Reproduction et diffusion de 4 fiches produits et (iv) Appui à la fourniture d'emballage et amélioration de la qualité des produits.

Les principaux indicateurs intermédiaires sont les suivants :

- Nombre d'études réalisées sur les procédés, les équipements et les marchés
- Nombre de fiches techniques produites et diffusées
- Nombre de missions d'appui à la mise en place ou renforcement des plateformes d'acteurs
- Nombre de contrats d'achat élaborés et signés auprès des coopératives
- nombre de projet financé par le fonds d'innovation d'appui technologiques.

Les valeurs cible annuelle pour ces indicateurs intermédiaires sont détaillées en annexe 1.

### **Activité 1. Réalisation d'étude sur les procédés, les équipements, les marchés et faisabilité**

Le projet financera dès la première année la réalisation des études de base sur les procédés, les équipements, les marchés et faisabilité. Ces études techniques seront préalables à l'accompagnement des nouvelles coopératives. Les résultats permettront de fixer les orientations techniques avec les bénéficiaires, les procédés alimentaires, les flux de matières et de ressources, l'estimation de l'offre et de la demande, la concurrence, les opportunités du marché, les contraintes et atouts, les avantages comparatifs régionaux etc. Ces études seront réalisées par des prestataires privés et seront restituées de manière participative aux acteurs. Elles serviront de base pour affiner la stratégie de commercialisation des produits des Coopératives.

Le séquençement des tâches nécessaires se présente ainsi :

- Entretiens avec le personnel du projet et les services publics compétents du MINADER (DGRCV, SEMRY, UNVDA) et les bénéficiaires selon les finalités et les activités technico-économiques à mettre en œuvre convenablement aux plans d'affaire,
- Elaboration des TDR des études sur les procédés, des équipements des unités de stockage et transformation du riz et de l'oignon et les marchés
- Passation de marchés de services de consultant
- Suivi du déroulement de l'étude sur les procédés, les équipements, les marchés et faisabilité
- Réception/Validation du rapport des études techniques, incluant les TDR, les spécifications des équipements, devis estimatifs et quantitatifs et projet de DAO
- Restitution participative des résultats des études aux acteurs

## **Activité 2. Elaboration de fiches techniques sur les opérations post-récolte de l'oignon et du riz**

En prévision de la maîtrise des opérations post-récolte de l'oignon et du riz par les bénéficiaires, le projet financera à la 2<sup>e</sup> année, l'élaboration des fiches techniques sur les technologies requises en vue de la mise en œuvre des opérations de stockage de riz, groupage de riz, stockage d'oignon, séchage de l'oignon, transformation d'oignon en lamelle et autres, étuvage du riz, vente de riz.

Le séquençement des activités se fera comme suit

- Elaboration des TDR de l'activité par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) en collaboration avec les Spécialistes de production et de commercialisation
- Sélection et recrutement d'un consultant individuel en technologie agro-alimentaire
- Finalisation/validation des TDR (caractéristiques des fiches techniques à élaborer, description de l'agenda de l'activité, choix des langues etc)
- Elaboration des fiches techniques sur les opérations post-récolte
- Réunion de validation des fiches techniques
- Révision des fiches et transmission du rapport final de l'activité au PADFA
- Restitution participative des fiches aux bénéficiaires (personnel technique des coopératives en charge de la conduite des opérations post-récolte).
- Elaboration et transmission du rapport d'activité au projet

## **Activité 3. Reproduction et diffusion de 4 fiches produits**

Une sélection de quatre (04) fiches produit sera reproduite et diffusée par le projet. Le séquençement des activités se fera comme suit

- Définition des caractéristiques de chaque fiche produit par le PADFA
- Elaboration des TDR de l'activité par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) en collaboration avec les Spécialistes de production et de commercialisation
- Sélection du prestataire de la reproduction par bon de commande
- Conception, montage et impression du prototype de chaque fiche produit
- Révision et validation des 4 prototype de fiches produit
- Production et diffusion des 4 prototype de fiches produit aux bénéficiaires

## **Activité 4. Appui à la fourniture d'emballage et amélioration de la qualité des produits**

Le projet financera l'acquisition d'emballage au formats standard au profits de toutes les coopératives et facilitera l'acquisition d'autres emballages individualisés. Le projet veillera à l'acquisition d'emballages homologués et imprimés avec logo des produits et labellisation des produits. A titre d'exemple les mentions pourront être « riz blanc de luxe et riz étuvé, oignons blanc ou violet de terroir ». Pour cet appui, le projet signera dès la première année un contrat avec les entreprises de fabrication d'emballage basées dans la zone septentrionale et/ou en zone méridionale (Douala, Ouest ou Nord-Ouest). Le séquençement des activités se fera comme suit

- Définition des caractéristiques de chaque emballage requis par les bénéficiaires du projet
- Elaboration des TDR de l'activité par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) en collaboration avec les Spécialistes de production et de commercialisation
- Sélection du prestataire de la fourniture des emballages par bon de commande
- Conception, montage et impression des emballages
- Fourniture aux bénéficiaires

Ces activités du volet appuis transversaux et accès aux marchés des produits seront financées sur la base des budgets annuels et effectifs indiqués dans le tableau 15.

**Tableau 15: planning et budget annuel des activités d'appui transversaux et accès aux marchés des produits**

Appui transversaux et accès aux marchés des produits	Unité	CU (x 1000 FCFA)	Cout (Million FCFA)						Effectif (n)	
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6		Total
Réalisation d'étude sur les procédés, les équipements, les marchés et faisabilité	Etude	4000	4						4	1
Elaboration de fiches techniques sur les opérations post-récolte de l'oignon et du riz	Etude	4000		4					4	1
Reproduction et diffusion de 4 fiches produits	Fiche	5		2					2	400
Appui à la fourniture d'emballage et amélioration de la qualité des produits	FF	1000	1	1	1	1	1	1	1000	6

### C- Sous-composante 2.4 : Amélioration de la situation nutritionnelle

**Description de la sous-composante.** Les activités de cette sous-composante seront concentrées sur le Nord, l'Extrême-Nord et l'Ouest du Cameroun, dans les zones d'intervention du Projet. Un

accent sera cependant mis sur le Nord et l'Extrême-Nord, Régions fortement touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique, ayant dépassé les seuils d'alerte. Le résultat majeur attendu de cette sous-composante 4 est que 25% des femmes et enfants vivant dans les zones d'intervention du projet accèdent à une alimentation équilibrée et riche en nutriments essentiels. Les activités de la sous-composante sont organisées autour des 4 volets suivants :

*Volet 1 : Diversification de la production d'espèces nutritionnellement intéressantes pour renforcer la diversité alimentaire et la qualité de l'alimentation du jeune enfant*

*Volet 2 : Renforcement de capacités de tous les acteurs du PADFA II d'amont à l'aval sur la nutrition*

*Volet 3 : Appui aux transformatrices à travers la création de « centres nutritransfo »*

*Volet 4 : Communication pour le Changement de Comportement (CCC) alimentaire et nutritionnel*

Le volet diversification de la production d'espèces nutritionnellement intéressantes mettra en œuvre une seule activité d'appui et promotion à la production de maraichers, légumineuses et fruits dans les jardins de case, dans le Nord et l'Extrême-Nord. Cette activité comprend 3 sous-activités à savoir a) le diagnostic sur les aliments nutritifs issus de la biodiversité locale par région, b) l'appui technique aux productrices pour une production agricole diversifiée dans les jardins de case et associées aux cultures de base et, c) l'appui à la fourniture de matériels aux femmes pour les cultures maraichères, dans le Nord et dans l'Extrême-Nord.

Le volet renforcement de capacités des acteurs du PADFA II sur la nutrition mettra en œuvre deux activités à savoir (i) la formation technique pour créer le groupe de suivi de la nutrition du PADFA II et aligner la compréhension de tous les acteurs sur la thématique de nutrition, (ii) les séances de sensibilisation nutritionnelle pratiques au niveau communautaire.

Le volet appui aux transformatrices à travers la création de « centres nutritransfo » mettra en œuvre deux activités à savoir (i) les études et formations sur les technologies alimentaires innovantes locales pour des produits à haute qualité nutritive, (ii) la mise en place de centres de transformatrices, les "centres nutritransfo", de transformation agricole en aliments de complément pour les enfants de moins de cinq ans.

Le volet Communication pour le Changement de Comportement (CCC) alimentaire et nutritionnel mettra en œuvre deux activités à savoir (i) la formation des formateurs sur l'utilisation des outils et des médias communautaires pour la transmission de messages nutritionnels et développement d'un plan de communication nutritionnel et, (ii) l'élaboration et diffusion des outils de communication.

Les principaux indicateurs intermédiaires sont les suivants :

- Nombre d'études réalisées sur les technologies alimentaires innovantes locales pour des produits à haute qualité nutritive
- Nombre de sessions de formations des transformatrices sur la formulation des recettes
- Nombre de missions d'appui à la mise en place ou renforcement des plateformes d'acteurs
- Nombre de spot radio/antenne réalisé en faveur du marketing nutritionnel

Les valeurs cible annuelle pour ces indicateurs intermédiaires sont détaillées en annexe 1.

### **C.1. Mise en œuvre des activités du volet diversification de la production d'espèces nutritionnellement intéressantes**

#### **Activité 1 : Appui et promotion à la production de maraichers, légumineuses et fruits dans les jardins de case dans le Nord et l'Extrême-Nord**

Si les filières choisies dans le cadre du projet ne répondent pas aux besoins en micronutriments des populations cibles pour la nutrition, des actions de promotion de la production et de sensibilisation des membres des coopératives à l'utilisation de produits et de cultures nutritionnellement intéressantes telles que les maraichers et légumineuses, seront menées au sein des exploitations familiales et jardins de case. L'appui technique à une production plus diversifiée, ainsi que des supervisions techniques pour accompagner la promotion de la diversification de production et consommation, sera combiné à des enseignements de combinaison d'aliments pour mieux répondre à l'alimentation de l'enfant et de la mère. Cette activité sera portée par les responsables du projet en charge de la production.

#### **Sous-activité 1.1. Diagnostic sur les aliments nutritifs issus de la biodiversité locale par région,**

Le diagnostic nécessitera l'agencement des tâches suivantes :

- La sélection et recrutement du consultant nutritionniste suivant les procédures en vigueur. En vue de bénéficier de l'expérience du PIDMA, les nutritionnistes seniors de l'Université de Dschang (doté d'antenne à Maroua) et de l'Université de Maroua seront invités à soumissionner pour cette consultation.
- La conduite participative de l'étude incluant une revue documentaire rigoureuse, et une visite de terrain dans chacune des deux régions, dans le département du chef d'antenne du projet
- La validation du rapport de la prestation. Il s'agira d'un rapport d'identification détaillé, pour chacune des deux Régions du PADFA les plus touchées par la malnutrition chronique (Nord et Extrême-Nord), sur :

- (i) l'association des cultures dans les systèmes d'exploitation agricoles : maraichers, vergers, légumineuses, tubercules ;
- (ii) la composition quantitative et qualitative dans les jardins de case ;
- (iii) les espèces nutritionnellement intéressantes, avec des critères prédéfinis tels que :
  - issues de la biodiversité locale,
  - intégrées dans les habitudes alimentaires ancestrales ou actuelles,
  - disposant d'une teneur en micronutriments riche en fer, vitamines A, B12, C, zinc, calcium, etc.
  - intégrables dans la formulation d'aliments de complément des nourrissons et jeunes enfants,
  - rentables et abordables,
  - facilement conservables.
- (iv) La composition d'un repas type par région et dans un ménage rural issu d'une des zones d'intervention de la deuxième phase du Projet.

Ce rapport servira à la fois de base pour l'appui à la diversification de la production ciblée sur des cultures nutritionnellement, économiquement et agronomiquement intéressantes, mais sera également revu et partagé au groupe multisectoriel de suivi des activités de nutrition (Partie Nationale, PTFs, etc.), qui pourra l'utiliser pour promouvoir des activités complémentaires dans le cadre d'actions et programmes conjoints. Le diagnostic sera finalisé en année 1, et permettra de mettre en place les activités d'appui technique à la production des cultures choisies.

### **Sous-activité 1.2. Appui technique aux productrices pour une production agricole diversifiée dans les jardins de case et associées aux cultures de base et**

Des AAC des deux régions, dont les capacités seront renforcées sur la nutrition dans l'agriculture, sensibiliserons les productrices des coopératives à la production des cultures identifiées dans le rapport, notamment les maraichers (légumes, légumes-feuilles), légumineuses, tubercules nutritives, fruits, et espèces végétales locales nutritives poussant facilement mais disparaissant progressivement du paysage rural. Des techniques à la fois de production, mais aussi de conservation, agro-transformation et de consommation à travers des combinaisons spécifiques aux enfants de moins de deux ans, mais également aux enfants de moins de cinq ans, du primaire, et les femmes enceintes et allaitantes, seront inculquées aux productrices des coopératives.

Les appuis techniques se feront selon l'agencement des tâches suivantes :

- Sélection des AAC

- Développement des supports méthodologique et outils de sensibilisation
  - Conception concertée des fiches techniques pour une production améliorée et diversifiée,
  - Adoption du calendrier des appuis convenablement aux cultures retenues et a la zone agro-écologique
- Sensibilisation des productrices sur :
  - (i) les techniques de production des cultures identifiées (ressources maraichères, légumineuses, tubercules, fruits et autres espèces végétales),
  - (ii) les techniques de conservation et de transformation alimentaires,
  - (iii) les pratiques de consommation saines et nourrissantes particulièrement pour les groupes vulnérables (nourrissons, enfants préscolaires et scolaires, femmes enceintes et allaitantes).
- Suivi et documentation des pratiques susceptible d'être bénéfiques et facilement adoptées (ainsi que celle potentiellement a risqué)
- Validation des rapports d'activités pour capitalisation.

**Sous-activité 1.3. Appui à la fourniture de matériels aux femmes pour les cultures maraichères dans le Nord et dans l'Extrême-Nord.**

Dans les deux régions les plus touchées par la malnutrition chronique et avec les scores de diversité alimentaire les plus faibles, soit le Nord et l'Extrême-Nord, des kits d'appui seront distribués aux femmes des coopératives. Ces kits d'appui accompagneront de manière pratique les enseignements délivrés par les vulgarisateurs agricoles, et permettront d'assurer une petite production supplémentaire de cultures nutritionnellement riches dans les jardins de case.

Cet appui en matériel de production sera conduit selon les pas opérationnels suivants:

- Etablissement des listes de matériels devant constituer les kits d'appui aux divers bénéficiaires (intrants agricoles, matériel de production, équipements de transport, équipements de transformation primaire ou secondaire, appareil de conservation ou de contrôle des aliments etc) par les spécialistes du projet en charge de la production et de la technologie alimentaire
- Acquisition des kits d'appui à la suite d'une consultation des fournisseurs. Les marchés seront regroupés en lot avec les pas opérationnels suivants :
  - Finalisation des TDR de fourniture du matériel de culture
  - Soumission des TDR à l'approbation de la CN et à la DNO du FIDA
  - Passation du marché de biens

- Attribution du marché de biens
- Suivi du démarrage du marché (enregistrement, paiement de la première tranche/avance)
- Suivi du marché en respect du calendrier de livraison
- Réception des fournitures
- Attribution du matériel de culture aux bénéficiaires et formation pratique (si nécessaire)
- Elaboration participative des outils de suivi de la gestion du matériel de production

## **C.2. Mise en œuvre des activités du volet renforcement de capacités des acteurs du PADFA II sur la nutrition**

Cette activité se traduira par un renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre du PADFA II sur la nutrition, d'amont à l'aval permettant une coordination multisectorielle et une imprégnation des activités nutrition ; ainsi que la transmission de bonnes pratiques alimentaires et connaissances nutritionnelles aux bénéficiaires. La formation sera suivie, une fois par an par une réunion d'évaluation.

### **Activité 1: Formation technique pour créer le groupe de suivi de la nutrition du PADFA II et aligner la compréhension de tous les acteurs sur la thématique de nutrition**

#### **Sous-activité 1.1 : Formations techniques en cascade**

Dans un contexte National naissant d'agenda multisectoriel de lutte contre la malnutrition et émergeant progressivement, le secteur agricole a été nouvellement intégré dans des plans actions stratégiques d'appui ciblés dans la réduction de lutte de la malnutrition. Dans cette optique, des formations sur les liens agriculture-nutrition sont nécessaires, pour tous les acteurs impliqués dans la deuxième phase du PADFA.

Une formation technique intensive de trois jours sera organisée en année 1 avec tous les acteurs à Yaoundé : équipe du PADFA, MINADER, MINSANTE, PTFs, et vulgarisateurs agricoles et relais communautaires des départements d'intervention de la deuxième phase du PADFA. Cette formation sera organisée par un consultant nutritionniste National senior avec une expérience et des connaissances solides du contexte institutionnel et opérationnel de la nutrition, et avec accompagnement et interventions des PTFs issus du groupe nutrition (UNICEF, HKI, FAO, PAM, PLAN, etc.). L'agenda de la formation inclura :

- a. Les fondements de la nutrition dans les systèmes alimentaires ;

- b. L'analyse contextuelle de la nutrition dans les régions cibles du PADFA II ;
- c. Les causes structurelles de la malnutrition liées aux systèmes alimentaires ;
- d. Les activités nutrition du PADFA : quoi, pourquoi, qui, comment, quand ;
- e. La diversité alimentaire ;
- f. L'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) ;
- g. Les choix et habitudes alimentaires ;
- h. Élection de point focal PADFA pour les activités nutrition dans les différentes instances présentes et chez les PTFs ;
- i. La complémentarité possible entre des projets à objectifs nutritionnels ;
- j. L'harmonisation du suivi évaluation de l'amélioration nutritionnelle.

Le séquençage des activités se fera comme suit

- Sélection et recrutement du consultant nutritionniste senior national. A travers une signature de convention de partenariat avec l'Université de Dschang (Faculté des Sciences, Département de Biochimie, Laboratoire des Sciences Alimentaires et Nutrition), plusieurs activités du volet nutrition pourront être couvertes. Ceci permettra une gestion efficace des ressources. L'expérience du PIDMA ayant collaboré avec cette université en 2018-2019 est à capitaliser.
- Finalisation/validation de l'agenda de la formation et adaptation au contexte notamment par la prise en compte des mesures de lutte contre le COVID-19 et autres priorités ou mesures gouvernementales
- Acquisition des supports et outils de formation
- Atelier de formation techniques des acteurs sur la nutrition et l'agriculture
- Mise en place d'un groupe de suivi des activités nutrition du PADFA ; cadre de concertations entre les services y intervenant.

### **Sous-activité 1.2 : Réunion des acteurs du groupe de suivi des activités nutrition du PADFA.**

Le groupe de suivi des points focaux des activités nutrition du PADFA se réunira dans les locaux du PADFA une fois par an à partir de l'année 1 du projet. Ce groupe, constitué du point focal nutrition du PADFA et de chaque partenaire, délibérera sur les actions à évaluer ou à mettre en place afin d'assurer la mise en œuvre des activités en temps et qualité voulus. Les réunions virtuelles pourront être programmées à l'effet de ce suivi des activités nutrition du projet. Les

acteurs en charge de la nutrition à inviter aux réunions incluront le PAM, la FAO, SUN, le PNVRSA/MINADER, la Sous-Direction de l'Alimentation et de la Nutrition au MINSANTE etc)

## **Activité 2. Séances de sensibilisation nutritionnelle pratiques au niveau communautaire**

Cette activité sera conduite à travers des séances de formation approfondie des formateurs communautaires sur la nutrition et les techniques de démonstration et des séances de sensibilisation nutritionnelle démonstratives à l'attention des membres femmes des coopératives.

### **Sous-activité 2. 1 : Formation approfondie des formateurs communautaires sur la nutrition et les techniques de démonstration**

Une formation spécifique adaptée aux besoins du PADFA et délivrée aux vulgarisateurs et relais communautaires sera définie et délivrée par le Consultant nutritionniste senior, sur base des « paquets de counselling communautaires » développés par le MINSANTE et l'UNICEF comme modules d'éducation nutritionnelle pour les communautés. Les enseignements donnés aux vulgarisateurs et aux relais permettront de les sensibiliser, et de renforcer leurs capacités pour pouvoir transmettre les acquis appris aux communautés. La mise en œuvre de cette formation nécessitera la sélection et le recrutement d'un nutritionniste senior national par le PADFA II. Ceci pourra être considéré dans la convention à signer avec l'équipe de nutritionniste de l'Université de Dschang (Faculté des Sciences, Département de Biochimie, Laboratoire des Sciences Alimentaires et Nutrition). Les modules à considérer seront les suivants :

- Module 1 : les aliments
- Module 2 : Les besoins nutritionnels
- Module 3 : La diversification de la production alimentaire
- Module 4 : le stockage, la transformation et préparation des aliments
- Module 5 : Hygiène des aliments
- Module 6 : Sensibilisation sur l'allaitement maternel et l'alimentation complémentaire
- Module 7 : Eau, saisissement, lavage et hygiène des mains
- Module 8 ; demonstration et utilisation de la boite à image

### **Sous-activité 2. 2 : Séances de sensibilisation nutritionnelle démonstratives.**

Un atelier d'information et de sensibilisation sera programmée pour chaque coopérative, à partir de l'année 1 pour les anciennes coopératives, sur les thématiques de la diversification alimentaire,

de la production à l'assiette. Les membres des communautés des coopératives seront invités à prendre part aux discussions, destinées à promouvoir une diversité qualitative et quantitative proportionnelle aux besoins dans les repas, depuis la production, en délivrant un savoir-faire permettant de conserver une partie de la production pour la consommation (conservation, transformation, etc), notamment en période de soudure. Les AAC et vulgarisateurs agricoles organiseront et délivreront les enseignements théoriques et pratiques sur base des « paquets de counselling communautaires », incluant des « boîtes à images » développées et destinées à illustrer les différentes facettes d'un régime alimentaire amélioré. Des consultants et autres prestataires de services spécialisés pourront accompagner le Projet dans la mise en œuvre de ces activités (conception des outils, reproduction et traduction des support, facilitation ou conception du planning d'exécution etc).

### **C.3. Mise en oeuvre des activités du volet appui aux transformatrices à travers la création de « centres nutrtransfo »**

#### **Activité 1. Étude et formations sur les technologies alimentaires innovantes locales pour des produits à haute qualité nutritive**

##### **Sous-activité 1.1 : Étude sur les compléments alimentaires développés localement et sur l'amélioration des recettes locales**

D'après les résultats d'un rapport d'enquête sur un « inventaire des aliments de complément commercialisés dans les régions Extrême-Nord, Nord, Adamaoua et Est du Cameroun<sup>1</sup> », 90,79 % des points de vente ne vendent pas de farines infantiles locales. Ceci est surtout dû à une combinaison entre la faible capacité de production et de savoir-faire et capacité technologique. Les farines infantiles importées sont trop coûteuses pour une consommation des populations victimes de la malnutrition chronique. Les quelques essais de production de farine locale ont montré des difficultés des producteurs de maintenir le marché, les standards de qualité et normes de l'OMS en termes d'alimentation infantile, ainsi qu'un manque de confiance des consommateurs locaux.

---

<sup>1</sup>

Cette étude sera menée par le Consultant Nutritionniste National recruté pour le suivi des activités nutrition de la deuxième phase du PADFA. L'étude permettra à la fois de (i) cartographier les expériences locales ; (ii) étudier le marché des farines infantiles dans les zones d'intervention de la deuxième phase du PADFA ; (iii) identifier des recettes locales à améliorer ; (iv) étudier des formulations potentielles de farines infantiles ; (v) établir des recettes validées et respectant la teneur en macro et micronutriments, ainsi que dans le respect des analyses microbiologiques. L'étude sera réalisée en année 2 du projet, et guidera les réalisations du troisième Volet de la sous-composante 2.4.

Le séquençement de l'étude se fera comme suit :

- Elaboration des TDR de l'activité par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte)
- Sélection et recrutement du consultant nutritionniste national
- Finalisation des Termes de Reference de l'étude et du calendrier de la mission
- Elaboration des supports et outils de collecte des données
- Réalisation de l'étude sur les compléments alimentaires développés localement et sur l'amélioration des recettes locales
  - Revue documentaire
  - Focus groupes et des enquêtes de terrain auprès de (i) producteurs de farines locales ; (ii) pharmacies ; (iii) boutiques de quartier ; (iv) supermarchés ; (v) marchés des trois régions ; et (vi) consommateurs (50 femmes / mères enquêtées dans chaque région)
- Présentation du rapport de l'étude

#### **Sous-activité 1.2 : Formations des formatrices sur la préparation des farines infantiles.**

Les femmes membres des anciennes et nouvelles coopératives du PADFA et désireuses de débiter ou poursuivre des activités de transformation, seront identifiées par les relais communautaires et formées par un agro-nutritionniste dans la formulation de farines infantiles, sur base de leur choix basé sur la palette de recettes de farines infantiles locales définies par l'étude. Une unité de transformation, « centre nutritransfo », sera développée de manière pilote dans chacune des trois régions, et les formatrices ne dépasseront pas les 20 à 25 membres, et commenceront par développer 2 types de farines infantiles.

Le séquençement des activités se fera comme suit

- Elaboration des TDR de l'activité par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte)
- Sélection et recrutement du nutritionniste senior national
- Finalisation/validation de l'agenda de la formation
- Identification des femmes par les relais communautaires et sélection par le consultant nutritionniste
- Formulation et développement de 2 types de farines infantiles locales
- Acquisition des supports et outils de formation
- Formations des transformatrices
- Suivi et documentation post-formation

Deux exemples de formulations de recettes améliorées basées sur la Guide Alimentaire du Cameroun sont les suivant : (i) composition de riz, mil, pâte de sésame, sucre, lait et fruit ; (ii) bouillie de riz, arachide, poisson fumé, soja, légume feuille séché. La récente table de composition des aliments de l'Afrique de l'Ouest et du Centre publiée par la FAO sera exploitée à l'effet d'apprécier la composition des ressources nourrissantes (Vincent et al, 2019).

## **Activité 2 : Mise en place de centres de transformatrices, les "centres nutritransfo", de transformation agricole en aliments de complément pour les enfants de moins de cinq ans**

Plusieurs études ont démontré la nécessité de réduire les importations d'aliments de complément (AC) et d'augmenter leur consommation locale, à travers le renforcement de capacités des producteurs locaux. En effet, la demande pour les AC est présente mais les importés présentent des coûts trop onéreux, et les locaux ne constituent pas une source de qualité assurée pour les mères qui font face à peu d'alternatives. Cela mène souvent la mère à combler ces déficits par des mixtures maison pas assez diversifiées et dans les normes nutritionnelles et sanitaires nécessaires. Les « centres nutritransfo » seront des entités pilotes fonctionnelles, productrices et viables, qui permettront à la fois de créer des marchés de niche des aliments de complément (farines infantiles), soit une demande locale ; ainsi que de rentrer progressivement dans les habitudes locales par un effet domino ; et de rentrer dans une dynamique durable de production locale à travers un savoir-faire progressivement ancré, avec une offre et une demande grandissant en parallèle dans les zones d'implémentation. Ces centres seront également une source de revenus durable pour les femmes transformatrices, et un modèle d'entreprise à répliquer pour d'autres

types de formulation. En effet, la demande pour des aliments de complément infantiles sera toujours présente, car les mères sont en constante recherche d'obtention d'un produit de meilleure qualité, abordable et à bonne valeur nutritionnelle pour les enfants. D'autre part, les produits issus des centres nutritransfo pourront également être revendus vers les villes, et utilisés pendant des distributions lors des crises humanitaires.

Le premier « centre nutritransfo » créé sera dans la Région du Nord en année 2, au niveau départemental, où la commercialisation et la création d'une demande locale ont le potentiel d'être rapidement mis à échelle. La formation débutera donc en année 2 dans la Région du Nord, après création de l'unité (ou le rassemblement de plusieurs petites unités issues de différentes OP du Projet), mise en place du centre et de ses équipements. Les premiers résultats évalués 8 mois après le début de la mise en marché du centre mènera à l'ajustement des formations et des curriculums d'installation et de fonctionnement des deux autres centres (Extrême-Nord et Ouest). Les formations incluront : (i) les principes de base sur les farines fortifiées ; (ii) la synthèse de l'étude sur les compléments alimentaires développés localement et sur l'amélioration des recettes locales ; (iii) l'utilisation des équipements ; (iv) la composition des différentes recettes élaborées, et la sélection participative de deux recettes ; (v) la préparation des farines infantiles dans les normes sanitaires et le respect des standards de l'OMS ; (vi) l'emballage et les techniques de marketing, commercialisation et vente de proximité ; (vii) la gestion, comptabilité, fonctionnement de l'unité. Des recyclages de formation seront conduits pour chaque centre créé. La mise en œuvre de cette activité nécessitera le recrutement de consultants spécialisés par le Projet.

Le séquençement des tâches nécessaires se présente ainsi :

- Elaboration des TDR des études diagnostic en vue de la mise en place de centres de transformatrices, par le Spécialiste en technologies et transformation du projet
- Soumission des TDR à l'approbation de la CN et à la DNO du FIDA
- Passation de marchés de services de consultant pour la conduite de l'étude diagnostic dans les 3 Régions devant accueillir les 3 Centres nutritransfo via le projet
- Réception/Validation du rapport des études, incluant les TDR, les spécifications des équipements, devis estimatifs et quantitatifs et projet de DAO

### **Sous-activité 2. 1 : Fonds d'appui pour achats de denrées de base et emballage**

Un fonds d'appui sera constitué pour chaque centre et délivré au début de la mise en fonctionnement des centres, destinés à servir de base financière pour l'achat des aliments / ingrédients composant les farines infantiles, ainsi que pour l'achat des emballages ; et capital de base des dépenses des centres nutritransfo. Ce fonds d'appui sera déposé en banque et un montant défini lors de l'accord groupé sur les deux recettes choisies, permettront de définir des partenariats avec les coopératives des transformatrices sur les prix d'achat des composantes des farines fortifiées. La somme établie sera conservée en banque et délivrée au moment de l'obtention des devis d'achat des aliments. Le fonds sera un capital initial qui ne sera distribué qu'en une fois, mais permettra d'acheter les matières premières pour un an de production des farines fortifiées. Les femmes transformatrices étant issues des coopératives productrices appuyées par le projet, des accords seront formulés pour la fourniture des matières premières identifiées dans la formulation des farines, afin de faciliter les procédures d'achat et la négociation des prix. Les capacités de stockage des centres et le fonds d'appui permettront l'achat en gros et les économies d'échelle. Le séquençement des tâches en vue de l'opérationnalisation de cette activité se présente ainsi :

- Documentation des modalités de mise en œuvre du fonds d'appui (échanges avec les institutions financières partenaires pour recevoir ce fonds),
- Etablissement de la liste des besoins en matières premières à acquérir à travers le fonds
- Sélection des prestataires pour la fourniture des matières premières et emballage
- Passation des marchés d'acquisition d'intrants (denrées de base et emballage)
- Acquisition et attribution des matières premières aux centres
- Rapportage et suivi-évaluation de la gestion des ressources par les bénéficiaires

### **Sous-activité 2.2 : Tests d'assurance qualité des aliments de complément**

Durant l'année de lancement de chaque centre, un test d'assurance qualité initial qui suivra la production du premier échantillon d'AC produit pour en garantir le respect des normes fixées, considérant le fait que les consommateurs finaux sont le nourrisson et le jeune enfant. Un réajustement des recettes, doses et formations seront établis après ce premier test qualité. Un autre test suivra après 6 mois de début de production, puis 18 mois après. Chaque centre bénéficiera donc de trois tests qualité réalisés par l'IITA ou tout autre prestataire compétent, qui garantira les normes sanitaires des produits.

En outre, le projet sélectionnera le prestataire en charge de ces tests à la suite d'une consultation de laboratoire (dont celui de l'IITA, de l'ENSAI, de l'IRAD ainsi que de la faculté des sciences de l'université de Dschang). Les pas opérationnels de cette sélection sont les suivants :

- Finalisation des TDR de contrôle qualité des aliments de complément par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte)
- Soumission des TDR à l’approbation du CN et à la DNO du FIDA
- Passation du marché (consultation de laboratoire)
- Attribution du marché
- Suivi du marché (échantillonnage, analyse, interprétation des résultats etc.)
- Réception du rapport d’activité analytique
- Information des centres et valorisation des données (étiquetage nutritionnel, reformulation etc)

Le personnel qualifié du laboratoire d’analyse sélectionné se chargera de l’échantillonnage selon les procédures opérationnelles standard. Le choix des variables physico-chimiques et microbiologiques à considérer selon les produits, les méthodes d’évaluation (qualitative ou quantitative) ainsi que le protocole d’analyse seront préalablement proposés par le laboratoire (sous forme d’offre technique et financière) à la validation du projet. Une convention sera signée entre le projet et l’organisme abritant ce laboratoire afin de réaliser les analyses des aliments de compléments élaboré dans chacun des centres nutritransfo.

#### **C.4. Mise en œuvre des activités du volet Communication pour le Changement de Comportement (CCC) alimentaire et nutritionnel**

Le projet mettra en place un plan de Communication pour le Changement de Comportement. Les relais communautaires définiront, pendant la formation, et de manière participative avec les points focaux nutrition, un plan de communication nutritionnel, de manière à identifier les meilleurs canaux de transmission des messages nutritionnels au niveau communautaire. Les paquets « nutrichangement », développés dans le cadre du plan de communication, contiendront plusieurs outils de communication (posters, brochures, guides alimentaires, etc.) destinés à être distribués à chaque coopérative des trois Régions, qui serviront de base pour la communication directe dans les communautés.

#### **Activité 1: Formation des formateurs sur l'utilisation des outils et des médias communautaires pour la transmission de messages nutritionnels et développement d'un plan de communication nutritionnel**

Des points focaux nutrition seront élus dans chaque coopérative. Ils seront en charge de transmettre les messages nutritionnels reçus et d’encourager les changements de comportement

en matière d'alimentation, de nutrition et d'hygiène. Ils seront formés avec les relais communautaires en année 2 et 3, puis seront réunis chaque année afin d'échanger sur les améliorations potentielles observées dans les comportements alimentaires des membres des coopératives, particulièrement chez les femmes; ainsi que l'effet de rebond de ces apprentissages dans les communautés. Les relais et points focaux seront formés sur les principes liés à la nutrition, sur les tendances de variation des choix alimentaires sur les 30 dernières années, l'influence du secteur privé et des médias, les conducteurs des choix alimentaires, ainsi que l'utilisation des médias communautaires.

Les pas opérationnels de cette formation seront les suivants :

1. Rédaction des TDR de la formation des formateurs sur l'utilisation des outils et des médias communautaires et le développement d'un plan de communication nutritionnel
2. Validation interne des TDR au niveau des Antennes du PADFA (contextualisation)
3. Soumission des TDR à l'approbation du CN et à la DNO du FIDA
4. Passation de marchés de services de consultant en communication
  - a. Invitation des médias communautaires et des spécialistes en communication à proposer une offre technique et financière
  - b. Sélection du prestataire
5. Attribution du marché de services de consultant
6. Sélection/invitation des bénéficiaires du PADFA II (2 points focaux nutrition par coopérative, relais communautaires)
7. Exécution de la formation des formateurs
8. Transmission/validation du plan de communication nutritionnel
9. Transmission des rapports de formation des formateurs
10. Suivi post-formation selon le plan de communication nutritionnel validé

## **Activité 2 : Élaboration et diffusion des outils de communication**

### **Sous-activité 2.1 : Conception et distribution des paquets de communication « nutrissage »**

Sur la base de discussions et des accords groupés établis entre les relais communautaires, les points focaux nutrition et les consultants nutritionniste et communicateur, les contenus des paquets de communication, « nutrissage », seront définis, validés et conçus pour être distribués. Les paquets « nutrissage » se devront d'illustrer de façon adaptée sur le point alimentaire et

communicatif à chaque région ; (i) la composition d'un repas complet nutritif avec les différents aliments locaux ; (ii) les pratiques d'hygiène à respecter ; (iii) les pratiques d'alimentation du nourrisson et jeune enfant (et les AC) ; (iv) la diversité alimentaire ; (v) la valorisation des cultures sous-utilisées issues de la biodiversité locale ; etc.

Les pas opérationnels de cette activité dont la préparation et l'exécution repose sur le PADFA sont les suivants:

1. Elaboration des TDR de la conception et distribution des paquets de communication par le Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) assisté des Spécialistes production et commercialisation du projet
2. Soumission des TDR à l'approbation de la CN et à la DNO du FIDA
3. Invitation des parties et transmission des TDR
4. Tenue des réunions et élaboration des outils
5. Reproduction des outils
6. Distribution des paquets de communication
7. Suivi de la distribution et de l'usage des paquets de communication
8. Elaboration des rapports d'activités et transmission aux parties prenantes

### **Sous-activité 2.2 : Marketing nutritionnel à travers les médias communautaires.**

Le projet développera un partenariat avec les radios locales, pour la diffusion des messages nutritionnels au niveau communautaire, inclus la promotion des aliments de complément produits par les centres nutritransfo. Les spots de radio seront négociés, et les messages seront élaborés par l'équipe, puis diffusés de l'année 3 à l'année 5, à hauteur d'un spot mensuel. Les radios toucheront à plusieurs sujets liés à la nutrition, et se focaliseront sur la nutrition de la mère et du jeune enfant. Les produits issus des centres nutritransfo seront mentionnés comme alternatives de qualité et à prix plus abordable que les produits importés, ce qui permettra notamment aux formatrices des centres de vendre plus facilement leurs nouveaux produits sur le marché local.

Les produits issus des « centres nutritransfo » seront des aliments de complément semi-solides ou mous, destinés à la consommation des enfants de moins de cinq ans, sous forme de farines améliorées. Un marketing de proximité à travers des prospectus et radios communautaires permettront de générer une demande pour ces produits de complément de qualité. Cette activité permettra d'augmenter la consommation d'aliments de compléments chez les ménages membres des coopératives et dans les zones d'intervention du PADFA II.

Les pas opérationnels seront les suivants:

1. Rédaction des TDR du marketing nutritionnel à travers les médias communautaires

2. Validation interne des TDR au niveau des Antennes du PADFA (contextualisation)
3. Soumission des TDR à l'approbation du CN et à la DNO du FIDA
4. Passation de marchés de services de communication
  - a. Invitation des médias communautaires à proposer une offre technique et financière
  - b. Sélection du prestataire selon les procédures
5. Attribution du marché aux médias de grande audience ou aux radios locales sélectionnées
6. Exécution du contrat de marketing et communication nutritionnelle
7. Suivi mensuel des activités
8. Transmission des rapports mensuels

L'ensemble des activités du volet nutrition seront financées sur la base des budgets annuels indiqués dans le tableau 16.

**Tableau 16 : Planning et budget pluriannuel des activités en vue de l'amélioration de la situation nutritionnelle**

Amélioration de la situation nutritionnelle	Unité	CU (x 1000 FCFA)	Cout (Million FCFA)						
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	Total
<b>A. Appui aux transformations et création de centre nutrinsfo</b>									
1. Etude sur les technologies alimentaires innovantes locales pour des produits à haute qualité nutritive									
<b>a. Etude sur les bonnes pratiques de transformation locale</b>	Etude	1500		1,5					1,5
<b>b. Consultant nutritionniste senior</b>	Mois	3700		87,4					7,4
2. Mise en place de centre de transformation "centre nutrinsfo"									
a. Formation des formatrices sur la formulation des recettes choisies pour chaque centre									
Consultant nutritionniste senior	Mois	3700			11,1	7,4	7,4		25,9
<b>Formation des formatrices</b>	Session	5000			10	10			20
<b>Recyclage formation</b>	Session	2500				10	10		20
<b>b. Marketing de proximité</b>	Session	3000			6	6	6	6	24
<b>B. Communication pour le Changement de Comportement alimentaire et nutritionnel</b>									
1. Formation des relais communautaires en communication									
a. Formation des formateurs sur la transmission de message nutritionnels									
<b>Formation initiale</b>	Formation	5000		10	10				20

2. Elaboration et diffusion des outils de communication									
a. Conception et distribution des paquets de communication									
<b>Consultant National junior</b>	pers. Mois	1250			1,3				1,3
<b>b. Marketing nutritionnel à travers les radio communautaires</b>	Spot radio/antenn e	3000			12	12			24

## V – ACTEURS IMPLIQUES ET ROLES DANS LE VOLET « POST RECOLTE DES PRODUITS ET NUTRITION »

A chaque niveau d'intervention, (i) les coopératives et (ii) autres bénéficiaires directs (distributeurs de riz et d'intrants, prestataires de service de mécanisation, porteurs d'innovation) sont concernées. En complément (iii) aux équipes basées à la coordination nationale du projet et dans les antennes régionales, la mise en œuvre des activités du volet « Post récolte des produits et nutrition » implique (iv) plusieurs partenaires et acteurs publics autant que la sollicitation compétitive de (v) divers acteurs et prestataires privés. Les tableaux 17 et 18 présentent les acteurs majeurs ainsi que leurs rôles.

**Tableau 17 : Acteurs impliqués et rôles dans le volet « post récolte des produits et nutrition »**

<b>Acteurs majeurs</b>	<b>Rôles</b>	<b>Niveau d'intervention</b>
<b>Services du MINADER en charge de la mécanisation (CENEEMA, Sous-Direction de la Mécanisation de la DOPA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à l'identification et diagnostic et test des équipements</li> <li>• Participation au Contrôle et a la réception des travaux</li> <li>• Assistance aux comités de gestion (outils, entretien et maintenance)</li> </ul>	Sous-composante 2.1 : Amélioration du stockage et de la transformation des produits  Volet infrastructures de stockage et équipements
<b>DGRCV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• - Appui à l'élaboration des TDR des Etudes techniques et les DAO en collaboration avec le SGR</li> <li>• Participation au Contrôle et a la réception des travaux</li> </ul>	
<b>Délégations Régionales du MINADER et du MINMAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au Contrôle et à la réception administrative des travaux</li> </ul>	
<b>Agribusiness (NESTLE, Honig etc)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Négociation et signature de convention avec le Projet et la cooperative pour l'approvisionnement en en poudre d'oignon</li> </ul>	

<b>Etablissements Publics Administratifs du MINADER basés dans les Antennes PADFA et dans la filière riz (SEMRY, UNVDA,)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui aux Etudes technique et élaboration du Dossier d'Appel d'Offres</li> </ul>	
<b>Prestataires privés (Entreprise de BTP et Fournisseurs, équipementiers)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation des travaux de constructions</li> <li>• Fourniture des équipements, matériel de control, emballages,</li> <li>• Reproduction des outils (fiche, guide/repertoire d'équipements etc)</li> </ul>	
<b>ANOR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration, révision et diffusion des normes nationales sur l'oignon et le riz et l'oignon</li> </ul>	Sous-composante 2.1 : Amélioration du stockage et de la transformation des produits A.2. Amélioration de la qualité
<b>IRAD, ENSAI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à niveau des formateurs sur les Bonnes Pratiques Post récolte de l'oignon et du riz</li> </ul>	
<b>Consultants (individuels et firmes)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'étude sur les procédés, les équipements, les marchés</li> <li>• Elaboration de fiches techniques sur les opérations post-récolte de l'oignon et du riz</li> </ul>	Sous-composante 2.2. Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché
<b>Institution Financière (EMF ou Banque)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention avec le projet pour l'ouverture d'un compte conjoint et la gestion du fonds d'innovations technologiques</li> </ul>	Appui transversaux et accès aux marchés des produits
<b>Université de Dschang (Faculté des Sciences, Département de Biochimie, Laboratoire des Sciences Alimentaires et Nutrition),</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Convention avec le projet pour les formation des formateurs et bénéficiaires en éducation nutritionnelle</li> </ul>	Sous-composante 2.4 : Amélioration de la situation nutritionnelle
<b>Institutions spécialisées dotées de laboratoires d'analyse alimentaire (IITA, ENSAI, IRAD, Université de Dschang)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echantillonnage et contrôle qualité des aliments de complément élaborés dans les centres nutritransfo</li> </ul>	
<b>Médias communautaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui à la conception des paquets de communication « nutrichangement »,</li> <li>• Sensibilisation et Communication pour le Changement de Comportement</li> <li>• Marketing nutritionnel des aliments de complément</li> </ul>	

**Tableau 18 : Personnel du projet directement impliqués et rôles dans l'opérationnalisation du volet « post récolte des produits et nutrition »**

<b>Personnel du projet*</b>	<b>Rôles</b>
<b>Ingénieur chargé des infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration des Termes de références des études et travaux</li> <li>• Contrôle des travaux de mise à niveau ou de construction des infrastructures</li> </ul>
<b>Responsable en passation des marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire les activités éligibles dans le plan de passation marchés</li> <li>• Préparer les contrats et convention</li> <li>• Suivi de l'exécution des marchés et des parties impliquées (MINMAP etc)</li> </ul>
<b>Spécialiste en Technologies et Transformation (Post Récolte) et Spécialiste en Commercialisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des TDR des études/activités post-récoltes et nutrition</li> <li>• Appui à l'élaboration des plan d'affaire des coopératives</li> <li>• Appui des bénéficiaires dans la démarche qualité et la formation</li> <li>• Suivi des convention et contrats des partenaires sur le post-récolte et la nutrition</li> <li>• Identification des laboratoires d'analyses alimentaires et des consultants formateurs seniors</li> <li>• Rédaction et réception des rapports d'études ou d'activité</li> </ul>
<b>AAC et TS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en cascade des membres des coopératives sur les opérations post récolte et la qualité</li> <li>• Identification et sélection des utilisateurs et des agents de maintenance des équipements de production et de transformation</li> </ul>
<b>Responsable en passation des marchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des TDR et des conventions/contrats avec les prestataires et partenaires (fournisseurs d'intrants, d'équipement, infrastructures, média communautaires etc)</li> <li>• Passation des marchés</li> <li>• Suivi des contrat avec les parties prenantes (DGRCV/MINADER, MINCOMMERCE, MINMAP etc)</li> </ul>

\* Les autres personnels non listés (Coordonnatrice Nationale, Chefs d'Antenne, RAF, Comptable, Responsable du suivi-évaluation) interviennent de façon transversale à tous les niveaux des activités (de la préparation, à l'exécution et à la clôture/rapportage)

## **VI - RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS**

Les post-récolte sur les semences de riz et d'oignon pour toutes les catégories (prébase, base et certifiées) devront être considérées dans les conventions avec les partenaires de la recherche (IRAD et WVC) autant qu'avec les coopératives semencières.

Dans l'ensemble, les mission/s de terrain des partenaires institutionnels du projet n'apparaissent pas budgétisée au contraire des missions de terrain des personnels du projet. Les études techniques, les missions de contrôle/validation, les commissions de réception des infrastructures/équipements ou encore les sessions de formation sont autant d'activité de terrain à considérer par le projet.

Pour les trois sous-composantes portant sur les volets post-récolte et nutrition, les suggestions sont faites sur l'opérationnalisation de certaines activités. Dans l'ensemble, toutes les conventions de collaboration ou de partenariat à formuler seront assorties d'un plan d'action pour faciliter le suivi-évaluation par les parties prenantes.

### **Sous-composante 2.1. Amélioration du stockage et de la transformation des produits**

**Renforcement des infrastructures de transformation d'oignon existantes :** le cout de ce renforcement (3,5 millions FCFA, en année 3) ne semble pas suffisant pour une infrastructure de transformation de l'oignon en poudre pour satisfaire la demande exprimée par un agrobusiness de taille industrielle comme Nestlé Cameroun (7 tonnes/trimestre).

**Mise en place de centres d'étuvage :** Onze (11) centre d'étuvage du riz sont budgétisés à hauteur de 699 millions FCFA. Dans le contexte actuel le projet révisera ces provisions étant donné i) la concurrence en terme de riz étuvé (importation, local artisanal, local semi-industriel-UNVDA), ii) l'insécurité dans le NW (zone de forte « tradition » du riz étuvé) et iii) l'insécurité dans l'extrême-nord (zone de faible attractivité). La possibilité de délocalisation de l'installation des centres d'étuvage dans les marchés urbains de forte consommation (Douala, Yaoundé, Bafoussam etc) et/ou la réduction des effectifs (et cout unitaire) pourront être envisagées par le projet et ses partenaires. Le marché de l'humanitaire pourra être exploré dans une optique d'alimentation/nutrition des populations vulnérables dans les zones économiquement sinistrées (EN, NW, SW, mais aussi Est). Les marchés de masse (universitaire, militaire, maison d'arrêt, confessionnel) pourront également être explorés tant pour le riz blanc qu'étuvé.

**Fourniture des kits de contrôle et analyses de laboratoire :** le coût de cette activité n'apparaît pas dans le DCP. Les valeurs physico-chimique, nutritionnelles, fonctionnelle et microbiologique des aliments de compléments produits dans les centre nutritransfo devront être évaluées. Les kits de contrôle pourront être financé au sein des équipements de centre nutritransfo, ou les équipements de centre de prestation de services.

## **Sous-composante 2.2. Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché**

**Appui à la fourniture d'emballage et amélioration de la qualité des produits:** le cout annuel de ces emballage (1,1 million FCFA/an) semble faible au regard du nombre croissant de coopératives entre les années 1 à 3. Cependant en considérant leur plan d'affaire et particulièrement la hausse de production du fait de l'intensification, chaque coopérative devrait prévoir les ressources pour l'acquisition des intrants (y compris les emballages). Dans ce sens, l'appui en emballage pourra servir pour la conception, le prototypage et la fourniture des premier echantillons d'emballages dans des conditions de fabrication technico-economique profitable afin de renouveler les stocks d'emballage.

**Fond d'innovation d'appui technologiques :** Quelques thématiques innovantes à insérer dans les appels à candidature à l'attention des bénéficiaires du projet pourront inclure les produits/voies de valorisation des coproduits du riz (son, balle, brisure, farine etc) ou de l'oignon (« légume », écart de tri etc), le développement de produits sur le label commerce équitable, la promotion des dérivés locaux du riz a partir des base de données ou e-commerce.

## **Sous-composante 2.4 : Amélioration de la situation nutritionnelle**

**Appui et promotion à la production de maraichers, légumineuses et fruits dans les jardins de case dans le Nord et l'Extrême-Nord:** cette activité du volet nutrition n'est pas budgétisée dans le DCP. Dans les zones d'intervention du projet, le responsable de la production appréciera les activités de productions et proposera les appuis convenables pour les bénéficiaires et l'amélioration de l'offre en ressources nourrissantes pour la communauté.

## **Annexe 1 : Termes de référence portant élaboration des manuels techniques d'exécution du Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II)**

### **I. Contexte et justification**

Le Projet d'Appui au Développement des Filières Agricoles phase II (PADFA II), fruit de la coopération entre la République du Cameroun et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a pour objectif principal de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations cibles. Aussi, il a pour objectif de développement d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations familiales productrices de riz et d'oignon. Ses résultats attendus sont entre autres (i) l'augmentation de la production des filières ciblées (riz et oignon) ; (ii) l'amélioration de la conservation, la transformation et la mise en marché des productions ; (iv) le renforcement de la résilience et des capacités techniques et organisationnelles des producteurs desdites filières ; (v) l'amélioration de la situation nutritionnelle des ménages.

Le PADFA II sera mis en œuvre à travers deux composantes techniques (1 & 2) et une composante de gestion.

La *Composante 1 « Appui à la production »* vise la mise en place d'un mécanisme durable de développement des filières riz (irrigué et pluvial) et oignon, en vue d'accroître la productivité et par ricochet booster la production chez les petits producteurs organisés en coopératives. Cette composante comporte deux sous composantes : 1.1 « Aménagement et désenclavement des bassins de production ; et 1.2. « Intensification de la production ».

La *Composante 2, « Appui à la structuration des filières, à la commercialisation et à l'accès à la diversité alimentaire »* vise un accompagnement dans la valorisation des produits et une meilleure connaissance et pénétration du marché, à travers une approche axée sur l'amélioration de la qualité et la compétitivité des produits. Elle sera mise en œuvre à travers quatre sous composantes : 2.1-Amélioration du stockage et de la transformation des produits ; 2.2- Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché. 2.3- Structuration et renforcement des capacités des acteurs des filières ; 2.4-Amélioration de la situation nutritionnelle.

Le Projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), et sera mis en œuvre dans quatre régions : le Nord, l'Extrême Nord, l'Ouest et le Nord-Ouest. La gestion sera assurée par une Unité de Coordination et Gestion du Projet (UCGP) et relayée sur le terrain par deux antennes régionales à Maroua (pour les régions du Nord et de l'extrême-Nord) et à Bafoussam (pour l'Ouest et le Nord-Ouest).

Le PADFA II sera mis en œuvre sur la base des éléments de stratégie suivants : (i) Consolidation et mise à échelle des acquis de la première phase en matière de production, aménagements, équipements, structurations des OP en capitalisant les leçons apprises. (ii) Structuration des OP et promotion de la culture d'entreprise à travers les « plans d'affaire » et intervention sur un nombre limité de filières stratégiques (riz et oignon) ; l'appropriation effective de cette approche et des outils nécessitera un accompagnement progressif et dans la durée. (iii) Prise en compte de la dimension climatique et environnementale. Le PADFA II, mieux que le PADFA I définit une approche intégrant la dimension environnementale dans ses activités. (iv) Intervention à travers l'approche « faire-faire ». Cette approche, faisant appel à des partenariats d'exécution stratégiques et à des prestataires contractuels, utilisée lors de la première phase sera poursuivie et améliorée par le PADFA II. (v) Démarche inclusive en faveur des plus vulnérables particulièrement les femmes et les jeunes, et les personnes vivant avec un handicap. Le projet mettra en œuvre un ciblage direct permettant de toucher cette cible et inclura des actions spécifiques pour leur émergence au sein des coopératives et au sein des maillons à haute valeur ajoutée. (vi) Une approche intégrée destinée à améliorer la situation nutritionnelle des ménages vulnérables. Le Projet intégrera dans sa stratégie et dans ses activités, un volet et des actions ciblées sur la nutrition qui apporteront aux femmes et aux ménages ruraux un renforcement de capacités permettant de meilleures pratiques alimentaires et des procédés appliqués de production et d'agro-transformation.

Les objectifs, résultats attendus, activités et ressources (humaines, matérielles et financières) du PADFA II sont consignés dans le Document de Conception du Projet (DCP), produit à l'issue de la mission de

formulation, ainsi que dans les documents annexes mis à disposition. Cependant, ce document donne les grandes orientations et ne présente pas de manière opérationnelle, les stratégies de mise en œuvre des activités. Il est donc indispensable, d'élaborer des documents techniques permettant aux acteurs de mise en œuvre, d'avoir les détails des opérations liés à la mise en œuvre harmonisée du PADFA II. C'est dans ce cadre que l'activité portant sur l'élaboration des manuels de mise en œuvre a été prévue dans le plan d'action de pré-démarrage du PADFA II, financé sous fonds FIPS (Fonds du FIDA pour le démarrage rapide des projets).

Les présents termes de référence portent sur la production du manuel technique d'exécution du PADFA II.

Le manuel d'exécution, encore appelé « manuel des opérations » définit de manière plus détaillée les modalités de mise en œuvre du projet, la déclinaison des activités en pas opérationnels composante par composante, la définition des rôles et responsabilités des acteurs ainsi que les liens fonctionnels, devant faciliter la mise en œuvre des activités, dans l'atteinte des objectifs assignés au projet. Il définit également les modalités de sélection des bénéficiaires et les procédures de passation des marchés.

Le manuel d'exécution sera complété par le manuel de suivi évaluation (qui définit le cadre de suivi évaluation destiné à suivre la mise en œuvre, les résultats et les impacts du projet) et par le manuel des procédures administratives, financières et comptables.

## **II. Objectifs**

Le but de l'activité est de définir de manière détaillée les modalités d'exécution du PADFA II, en vue d'une harmonisation des interventions et une meilleure efficacité dans la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs et résultats attendus du projet.

De manière spécifique, il s'agit de produire un document cohérent qui, pour chacune des composantes, sous composantes et volets d'activités du projet devra:

- Détailler les modalités de mise en œuvre des activités prévues, les produits et résultats attendus, les phases de mise en œuvre (pas opérationnels), durées, périodes et périodicités, ressources à mobiliser, acteurs impliqués et leurs rôles ;
- Définir les modalités et procédures de passation de marchés dans le respect des dispositions de l'accord de financement et de la lettre à l'emprunteur pour le PADFA II ;
- Spécifier les conditions et critères d'éligibilité des bénéficiaires ;
- Décrire la démarche pour le renforcement des capacités ;
- Proposer un plan pluriannuel détaillé de mise en œuvre actualisé, conformément au Costab et au cadre logique du projet.

## **III. Résultats attendus**

Au terme de l'activité, il est attendu la production d'un manuel d'exécution cohérent, facilitant une mise en œuvre efficace des composantes du PADFA II. Manuel dans lequel :

- Les modalités de mise en œuvre des activités prévues sont détaillées ;
- Les modalités et procédures de passation de marchés sont définies ;
- Les conditions et critères d'éligibilité des bénéficiaires et la prise en compte du genre sont spécifiés ;
- La démarche pour le renforcement des capacités est décrite ;
- Un plan pluriannuel détaillé de mise en œuvre actualisé est proposé, conformément au Costab et au cadre logique du projet ;
- Les différents formulaires d'identification, fiches et canevas de collecte d'informations sont produits.

## **IV. Contenu du manuel d'exécution**

Le manuel d'exécution présentera le contenu indicatif ci-après :

- La présentation du projet (zone d'intervention, objectifs, résultats attendus), les bénéficiaires et ses organes de gestion ;
- Le cadre institutionnel ;

- Le rôle et les responsabilités des différents acteurs ;
- Les mécanismes de coordination, de supervision et de suivi ;
- Les modalités de mise en œuvre par composantes et sous composantes (voir contenus détaillés) ;
- Les modalités de ciblage et de prise en compte du genre ;
- Les modalités de passation de marchés ;
- Les modalités de suivi-évaluation des activités.

Le manuel (notamment la partie portant sur la description des modalités de mise en œuvre) comprendra quatre parties techniques clés, représentant les axes d'intervention majeurs du projet :

- Sur les aménagements hydro-agricoles et le désenclavement des bassins de production ;
- Sur l'intensification de la production ;
- Sur l'amélioration du stockage et de la transformation des produits et nutrition ;
- Sur la mise en marché et commercialisation des produits.

#### **4.1. Contenu indicatif de la partie du manuel technique sur les aménagements et le désenclavement des bassins de production**

Le contenu de cette section comportera :

- L'identification et le choix des bas-fonds à aménager ;
- Les études à réaliser ;
- Les étapes de mise en œuvre et la méthodologie d'exécution des travaux d'aménagement des bas-fonds pour le riz (périmètres types 1 et 2) suivant les régions ;
- Les étapes de mise en œuvre et la méthodologie d'exécution des travaux d'aménagement des espaces de culture du riz pluvial ;
- Les étapes de mise en œuvre et la méthodologie d'exécution des travaux d'aménagement et d'équipement des sites de production de l'oignon ;
- Les étapes de mise en œuvre et la méthodologie d'exécution des travaux de désenclavement des bassins de production (travaux, suivi et contrôle, renforcement de capacité) ;
- Les techniques de mobilisation et de gestion de l'eau ;
- La gestion et la maintenance des infrastructures et équipement (y compris l'approche communautaire) ;
- La gestion des réseaux d'irrigation, de drainage et de circulation ;
- Les opérations d'entretien des aménagements ;
- Le suivi/supervision/contrôle (y inclus le rôle de la DGRCV du MINADER).

#### **4.2. Contenu de la partie du manuel portant sur « intensification de la production »**

Pour chacune des filières les points suivants seront développés:

- Modalités de mise en place et mise en œuvre du volet semencier partie « approvisionnement en semence de base » (Partenariats IRAD et FAO AVRDC) ;
- Encadrement des coopératives semencières anciennes et nouvelles (sélection, renforcement des capacités, Fonds de roulement ; Contrôle, certification et suivi-évaluation ;
- Encadrement des producteurs à travers les champs écoles des producteurs (CEP) ;
- Renforcement des capacités techniques des producteurs ;
- Appui en équipements et petits matériels ;
- Accès aux autres intrants ;
- Encadrement des services du MINADER ;
- Animation continue des coopératives par les AAC ;
- Accompagnement des coopératives par les Techniciens Spécialisés (TS) ;
- Renforcements des capacités.

#### **4.3. Contenu de la partie du manuel technique sur l'amélioration du stockage et de la transformation des produits et nutrition**

Cette section du manuel décrira les points suivants :

- Amélioration du stockage et de la transformation des produits ;
  - Infrastructures de stockage, de groupage, de séchage et magasins multifonctionnels (types et spécifications techniques);
  - Equipements (types, caractéristiques et spécifications techniques) ;
- Amélioration de la qualité ;
  - Description des activités prévues dans le DCP/modalités de mise en œuvre ;
  - Renforcement des capacités (orientations et contenus);
  - Les normes ;
  - Conventions avec les partenaires ;
- Amélioration de la situation nutritionnelle.

Sur le volet infrastructures, le consultant travaillera avec l'expert en Génie Rural.

#### **4.4. Contenu de la partie du manuel technique sur le volet « mise en marché et commercialisation des produits »**

Cette section du manuel décrira les points suivants :

- Appuis transversaux et accès aux marchés des produits ;
- Structuration des acteurs des filières ;
- Entreprenariat des femmes et des jeunes ;
- Mise en place du système d'information sur les marchés (SIM) ;
- Développement des plans d'affaires et contrats de marchés ;
- Renforcement des capacités.

#### **4.5. Aspects transversaux sur les modalités de passation de marché**

Chaque partie du manuel élaborée par les consultants devra identifier :

- Les marchés à effectuer ;
- Types de passation des marchés ;
- Méthodes de sélections ;
- Modalités de suivi de l'exécution.

#### **4.6. Aspects transversaux sur le suivi-évaluation des activités**

Chaque partie du manuel élaborée par les consultants devra:

- Identifier les indicateurs clés au niveau de différents volets et définir les cibles de performance ;
- Faire une planification pluriannuelle (sur la durée du projet) des groupes d'activités, coûts, produits et indicateurs de résultats ;
- Préciser les modalités de suivi.

## **V. Méthodologie**

L'élaboration du manuel d'exécution du PADFA II se fera sous la conduite de la Coordinatrice Nationale du PADFA II et la supervision de l'Assistant Technique du Projet, avec les contributions de quatre consultants mandatés par volet.

En effet, au vu des spécificités techniques des différentes composantes et dans l'optique d'obtenir un meilleur produit, le projet a opté pour le recrutement de 4 consultants nationaux spécialisés, suivant les contenus et les domaines de compétence majeures du projet. Ces consultants seront en charge du développement des parties spécifiques qui porteront sur :

- Infrastructures et génie civil (Aménagement et le désenclavement des bassins de production ;
- Agronomie (intensification de la production des filières riz et oignon) ;
- Activités post récolte des produits (stockage, transformation et nutrition);
- Mise en marché et commercialisation des produits.

Lesdits consultants seront mobilisés suivant les procédures de passation de marchés en vigueur pour le PADFA II. Ils seront recrutés suivant la procédure d'appel d'offre national, suivant la méthode de sélection fondée sur la qualification du consultant (SFQ).

Après le recrutement des consultants, la méthodologie d'élaboration du manuel d'exécution suivra les étapes ci-après :

- Réunion technique de cadrage : compréhension de TDR et du travail à faire par chaque partie ; validation du planning de mise en œuvre, mise à disposition de la documentation et des contacts de personnes ressources ;
- Phase de collecte des données et de rédaction ;
- Atelier technique d'évaluation de l'état d'avancement des travaux et de présentation des premiers produits ;
- Atelier technique de restitution et de mise en commun du document ;
- Finalisation et mise en cohérence du manuel ;
- DNO au FIDA ;
- Finalisation du manuel après ANO FIDA.

### Etapes d'élaboration du manuel d'exécution

Etape	Durée	Responsable	Méthode	Livrable
Recrutement des consultants et finalisation de la méthodologie		CN PADFA	CFQ	Consultants recrutés (contrats)
Réunion technique de cadrage : compréhension de TDR et du travail à faire par chaque partie ; validation du planning de mise en œuvre, mise à disposition de la documentation et des contacts de personnes ressources	1 jr	CN PADFA & AT	Réunion de cadrage et d'information entre le consultant et le projet	Méthodologie et planning finalisés
Phase de collecte des données et de rédaction	20 jr	Consultants	Travaux individuels de recherche, d'exploitation des documents et de rédaction	Canevas de rédaction renseignés
Atelier technique d'évaluation de l'état d'avancement des travaux et de présentation des premiers produits	2 jrs	AT + Consultants, MINADER et FIDA	Atelier échanges et débats	Draft du manuel élaboré
Atelier technique de restitution et de mise en commun du document	3 jrs	AT+ Consultants + Cadres PADFA en poste + MINADER et FIDA	Atelier échanges et débats	Le draft du manuel est amendé par les participants
Finalisation et mise en cohérence du manuel	2 jrs	AT		Version provisoire du manuel
ANO FIDA		CN		
Finalisation du manuel après ANO FIDA	2 jrs	CN & AT		Version finale du manuel

#### La réunion technique de cadrage

Organisée au démarrage de la mission, la réunion de cadrage va permettre d'harmoniser la compréhension de TDR, de la méthodologie et du travail à faire par chaque partie ; de finaliser et valider le planning de mise en œuvre. Ce sera également l'occasion de finaliser la mise à disposition de la documentation et des contacts de personnes ressources.

**Phase de collecte des données et de rédaction** sera conduite par chaque consultant individuellement, suivant le canevas arrêté et dans les délais convenus.

### Atelier technique d'évaluation de l'état d'avancement des travaux et de présentation des premiers produits

Organisé dans la salle de réunion du PADFA, cet atelier permettra d'apprécier le niveau d'avancement des travaux auprès des différents responsables et de s'assurer de l'orientation qui est donné.

### Atelier technique de restitution et de mise en commun du document

Il s'agit d'un atelier technique de cinq jours au cours duquel chacun des consultants et responsables mandatés aura la charge de présenter les résultats de ses travaux. Les différentes productions seront examinées, validées et mise en commun dans le document global. L'atelier sera modéré par l'Assistant Technique qui aura la responsabilité de produire le document global.

Au-delà de l'Assistant Technique, des consultants et des cadres du PADFA, les directions techniques du MINADER et le FIDA seront invitées à prendre part à cet atelier technique.

### Finalisation et mise en cohérence du manuel

A l'issu de l'atelier technique de mise en commun du document, un travail de relecture et mise en cohérence du document sera mené au niveau de l'UCGP par l'Assistant technique, suivra une revue de qualité par la Coordinatrice Nationale, avant production du manuel en version provisoire et envoi au FIDA pour DNO. La prise en compte des observations du FIDA aboutira à la production du document final.

## VI. DUREE ET CHRONOGRAMME

Le lancement de l'activité qui prend effet à compter de la date de notification des consultants, couvrira une période globale de soixante (60) jours calendaires suivant le chronogramme indicatif ci-après, comprenant la préparation, la rédaction et la soumission des rapports d'étapes, des documents provisoires et finaux, ainsi que la tenue des ateliers de validation.

N°	Etape	Durée	Responsable	Livrable	Période									
					S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	
1	Réunion technique de cadrage : compréhension de TDR et du travail à faire par chaque partie ; validation du planning de mise en œuvre, mise à disposition de la documentation et des contacts de personnes ressources	1 jr	CN PADFA & AT	Méthodologie et planning finalisés										
2	Phase de collecte des données et de rédaction	20 jr	Consultants	Canevas de rédaction renseignés										
3	Atelier technique d'évaluation de l'état d'avancement des travaux et de présentation des premiers produits	2 jrs	AT + Consultants + MINADER + FIDA	le draft du manuel est élaboré										
4	Atelier technique de restitution et de mise en commun du document	5 jrs	AT+ Consultants + Cadres PADFA + MINADER + FIDA	Les manuels techniques sont validés ; Le draft du manuel est amendé par les participants										

N°	Etape	Durée	Responsable	Livrable	Période									
					S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	
5	Finalisation et mise en cohérence du manuel	2 jrs	AT	La version finale du manuel										
6	ANO FIDA		CN											
7	Finalisation du manuel après ANO FIDA	2 jrs	CN & AT	La version finale du manuel										

**Annexe 2 : Indicateurs de mise en œuvre des activités du volet « Post récolte des produits et nutrition »**

Sous-composante 2.1 : Amélioration du stockage et de la transformation des produits	Unité	Valeur cible annuelle						
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	Total
<b>A.1. Volet Infrastructures de stockage et équipements</b>								
<b>1. Infrastructure</b>								
a) Renforcement des infrastructures de stockage de riz existantes	U	0	12	0	0	0	0	<b>12</b>
b) Renforcement des infrastructures de groupage de riz existantes	U	0	2	0	0	0	0	<b>2</b>
c) Renforcement des infrastructures de stockage d'oignon existantes	U	5	0	0	0	0	0	<b>5</b>
d) Renforcement des infrastructures de transformation d'oignon existantes	U	0	0	1	0	0	0	<b>1</b>
e) Mise en place des infrastructures de groupage de riz 100 tonnes	U	0	3	3	3	3	0	<b>12</b>
f) Mise en place des infrastructures de stockage de riz et de transformation	U	0	3	3	4	4	0	<b>14</b>
g) Mise en place des infrastructures de stockage d'oignon niveau 1	U	0	4	6	6	4	0	<b>20</b>
h) Mise en place des infrastructures de stockage d'oignon niveau 2	U	0	2	2	2	2	0	<b>8</b>
i) Mise en place d'unités satellites de séchage d'oignon 75m <sup>2</sup>	U	0	0	2	2	1	0	<b>5</b>
j) Mise en place de centre d'étuvage niveau 1 - 75m <sup>2</sup>	U	0	2	2	2	0	0	<b>6</b>
k) Mise en place de centre d'étuvage niveau 2 - 120m <sup>2</sup>	U	0	1	1	1	2	0	<b>5</b>
l) Mise en place des Unités agrégateurs de transformation de riz moderne	U	0	0	1	0	0	0	<b>1</b>
m) Centre de collecte et de conditionnement d'oignon	U	0	2	2	1	0	0	<b>5</b>
n) Points de vente de riz national (10)	U	0	2	3	3	2	0	<b>10</b>
o) Point de vente intrants (10)	U	0	2	3	3	2	0	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>U</b>	<b>5</b>	<b>35</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>116</b>

Sous-composante 2.1 : Amélioration du stockage et de la transformation des produits	Unité	Valeur cible annuelle						
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	Total
<b>A.1. Volets infrastructures de stockage et équipements</b>								
<b>2. Equipements complémentaires liés aux infrastructures de stockage et de transformation</b>								
a) Riz existantes (magasin multifonctionnel)	U	0	12	0	0	0	0	<b>12</b>
b) Groupage de riz existant	U	0	2	0	0	0	0	<b>2</b>
c) Groupage d'oignon existant	U	0	0	2	5	0	0	<b>7</b>
d) Transformation d'oignon	U	0	0	0	1	0	0	<b>1</b>
e) Groupage de riz	U	0	3	3	3	3	0	<b>12</b>
f) Stockage et transformation de riz	U	0	3	3	4	4	0	<b>14</b>
g) Equipement de stockage d'oignon niveau 1: 5 blocs + bureau	U	0	4	6	6	4	0	<b>20</b>
h) Equipement de stockage d'oignon niveau 2: 8 blocs + bureau	U	0	2	2	2	2	0	<b>8</b>
i) Equipement d'unités satellites de séchage d'oignon 75m <sup>2</sup>	U	0	0	0	2	2	1	<b>5</b>
j) Equipements de centre d'étuvage niveau 1 - 75m <sup>2</sup>	U	0	2	2	2	0	0	<b>6</b>
k) Equipements de centre d'étuvage niveau 2 - 120m <sup>2</sup>	U	0	0	0	0	0	0	<b>1</b>
l) Equipements Unités agrégateurs de transformation de riz moderne	U	0	0	0	1	0	0	<b>1</b>
m) Equipements de 5 Centres de collecte et de conditionnement d'oignon	U	0	0	2	2	1	0	<b>5</b>
n) Equipements de points de vente de riz national (10)	U	0	0	2	3	3	2	<b>10</b>
o) Equipements de point de vente intrants (10)	U	0	0	2	3	3	2	<b>10</b>
p) Equipements de centre de prestation de services	U	0	5	5	0	0	0	<b>10</b>
q) Equipements de centre nutritransfo	U	0	0	1	1	1	0	<b>3</b>
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>19</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>127</b>

Sous-composante 2.1 : Amélioration du stockage et de la transformation des produits	Unité	Valeur cible annuelle						Total
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	
<b>A.2. Amélioration de la qualité</b>								
<b>1. Renforcement des capacités</b>								
Sessions de sensibilisation sur l'approche qualité élargies aux autres maillons par région et au niveau national appuyé par les médias	FF	1	1	1	1	1	0	<b>5</b>
Élaboration, révision et diffusion des normes nationales sur l'oignon et le riz	FF	1	1	0	0	0	0	<b>2</b>
Organisation de séances des journées de démonstration	Session	10	10	10	10	10	10	<b>60</b>
Mise à niveau des formateurs (AAC, TS et Superviseurs) formateurs sur les Bonnes Pratiques Post récolte de l'oignon et du riz	Session	2	0	2	2	2	0	<b>8</b>
Formation en cascade de tous les membres des coopératives bénéficiaires, sur sites sur les opérations post récolte et la qualité	Session	0	25	30	50	100	108	<b>313</b>
Formation et recyclage des gestionnaires et techniciens des magasins de stockage de l'oignon et du riz sur les BPHP	Session	0	5	0	5	0	5	<b>15</b>
Formation des gestionnaires des coopératives sur les BPHP	Session	0	5	0	5	0	5	<b>15</b>
Formations spécifiques en opérations post récolte et stockage du riz	Session	4	8	12	12	12	0	<b>48</b>
Formations spécifiques en opérations post récolte et stockage du riz	Session	5	5	5	5	5	0	<b>25</b>
Formation des coopératives sur les BPHP d'étuvage de riz	Session	3	5	5	5	5	0	<b>23</b>
Formation des coopératives sur les BPHP de séchage amélioré du riz	Session	1	3	5	5	5	0	<b>19</b>
Formation des coopératives sur les BPHP de séchage amélioré de l'oignon	Session	1	1	1	1	1	0	<b>5</b>
Organisation de séances des journées de démonstration sur les équipements et infrastructures	Session	0	5	5	5	5	0	<b>20</b>
Visites d'échanges sur les équipements et infrastructures	Session	0	3	3	3	3	0	<b>12</b>
Formation d'artisans soudeurs, menuisiers sur l'entretien et réparation des équipements	Personne	0	5	5	10	0	0	<b>20</b>
<b>2. Convention</b>								
Convention OAC	contrat	1	1	1	1	1	0	<b>5</b>
Convention cadre avec prestataire de services	contrat	1	1	1	1	1	0	<b>5</b>
Appui institutionnel aux Fatières	contrat	1	1	1	1	1	0	<b>5</b>
Réalisation et diffusion d'émission radio TV	contrat	0	1	1	1	0	1	<b>4</b>
Appui institutionnel aux plateformes	contrat	4	10	10	10	10	10	<b>54</b>



Sous-composante 2.4 : Amélioration de la situation nutritionnelle	Unité	Valeur cible annuelle						
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	Total
<b>A. Appui aux transformations et création de centre nutrinsfo</b>								
<b>1. Etude sur les technologies alimentaires innovantes locales pour des produits à haute qualité nutritive</b>								
a. Etude sur les bonnes pratiques de transformation locale	Etude	0	1	0	0	0	0	<b>1</b>
b. Consultant nutritionniste senior	Mois	0	2	0	0	0	0	<b>2</b>
<b>2. Mise en place de centre de transformation "centre nutrinsfo"</b>								
a. Formation des formatrices sur la formulation des recettes choisies pour chaque centre								
Consultant nutritionniste senior	Mois	0	0	3	2	2	0	<b>7</b>
Formation des formatrices	Session	0	0	2	2	0	0	<b>4</b>
Recyclage formation	Session	0	0	0	4	4	0	<b>8</b>
b. Marketing de proximité	Session	0	0	2	2	2	2	<b>8</b>
<b>B. Communication pour le Changement de Comportement alimentaire et nutritionnel</b>								
<b>1. Formation des relais communautaires en communication</b>								
a. Formation des formateurs sur la transmission de message nutritionnels								
Formation initiale	Formation	0	2	2	0	0	0	<b>4</b>
<b>2. Elaboration et diffusion des outils de communication</b>								
a. Conception et distribution des paquets de communication								
Consultant National junior	Pers. Mois	0	0	1	0	0	0	<b>1</b>
	Spot							
b. Marketing nutritionnel à travers les radio communautaires	radio/antenne	0	0	4	4	0	0	<b>8</b>

**Annexe 3 : Proposition de plan pluriannuel de mise en œuvre des activités du volet « Post récolte des produits et nutrition »**

Sous-Composante et activité	Année					
	1	2	3	4	5	6
<b>Sous-composante 2.1 : Amélioration du stockage et de la transformation des produits</b>						
<b>A.1. Volet infrastructures de stockage et équipements</b>						
Activité 1 : Mise en normes des bâtiments de stockage d'oignon et de riz de la phase 1						
Activité 2. Mise en place des nouvelles infrastructures de stockage et transformation de riz et d'oignon						
Activité 3. Appui à la mise en place d'unités spécifiques						
Activité 4. Fourniture et installation des équipements						
<b>A.2. Volet amélioration de la qualité</b>						
Activité 1 : Sessions de sensibilisation sur l'approche qualité élargies aux autres maillons par région et au niveau national appuyé par les médias						
Activité 2 : Élaboration, révision et diffusion des normes nationales sur l'oignon et le riz						
Activité 3 : Organisation de séances des journées de démonstration sur les équipements et infrastructures						
Activité 4 : Mise à niveau des formateurs (AAC, TS et Superviseurs) formateurs sur les Bonnes Pratiques Post récolte de l'oignon et du riz						
Activité 5 : Formation des AAC et TS sur le diagnostic des besoins en équipements et infrastructures des coopératives et autres acteurs (Assistance technique ou Structure d'appui spécialisé)						
Activité 6 : Formation en cascade de tous les membres des coopératives bénéficiaires, sur sites sur les opérations post récolte et la qualité						
Activité 7 : Formation et recyclage des gestionnaires et techniciens des magasins de stockage de l'oignon et du riz sur les BPHP						
Activité 8 : Des formations spécifiques groupées et pratiques portant sur les opérations post récolte						
<b>Activité 9 : Fourniture des kits de contrôle et analyses de laboratoire</b>						
Activité 10 : Mise en place d'un fonds d'innovation technologique						
Activité 11 : Réalisation et diffusion d'un répertoire d'équipements et des fournisseurs dans les filières du riz et de l'oignon						
Activité 12 : Formation et suivi des utilisateurs et des maintenanciers des équipements de production et de transformation						

<b>Sous-composante 2.2. Amélioration de la connaissance et de l'accès au marché</b>						
Activité 1. Réalisation d'étude sur les procédés, les équipements, les marchés et faisabilité						
Activité 2. Elaboration de fiches techniques sur les opérations post-récolte de l'oignon et du riz						
Activité 3. Reproduction et diffusion de 4 fiches produits						
Activité 4. Appui à la fourniture d'emballage et amélioration de la qualité des produits						
<b>Sous-composante 2.4 : Amélioration de la situation nutritionnelle</b>						
<b>Volet diversification de la production d'espèces nutritionnellement intéressantes</b>						
Activité 1 : Appui et promotion à la production de maraichers, légumineuses et fruits dans les jardins de case dans le Nord et l'Extrême-Nord						
<b>Volet renforcement de capacités des acteurs du PADFA II sur la nutrition</b>						
Activité 1: Formation technique pour créer le groupe de suivi de la nutrition du PADFA II et aligner la compréhension de tous les acteurs sur la thématique de nutrition						
Activité 2. Séances de sensibilisation nutritionnelle pratiques au niveau communautaire						
<b>Volet appui aux transformatrices à travers la création de « centres nutrinsfo »</b>						
Activité 1. Étude et formations sur les technologies alimentaires innovantes locales pour des produits à haute qualité nutritive						
Activité 2 : Mise en place de centres de transformatrices, les "centres nutrinsfo", de transformation agricole en aliments de complément pour les enfants de moins de cinq ans						
<b>Volet Communication pour le Changement de Comportement (CCC) alimentaire et nutritionnel</b>						
Activité 1: Formation des formateurs sur l'utilisation des outils et des médias communautaires pour la transmission de messages nutritionnels et développement d'un plan de communication nutritionnel						
Activité 2 : Élaboration et diffusion des outils de communication						

**Annexe 4 : Budget pluriannuel des activités du volet « Post récolte des produits et nutrition »**

Sous-composante 2.1 : Amélioration du stockage et de la transformation des produits	Unité	CU (x 1000 FCFA)	Cout (Million FCFA)						Total
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	
<b>A.1. Volet Infrastructures de stockage et équipements</b>									
<b>1. Infrastructure</b>									
a) Renforcement des infrastructures de stockage de riz existantes	u	3000		36					36
b) Renforcement des infrastructures de groupage de riz existantes	u	1500		3					3
c) Renforcement des infrastructures de stockage d'oignon existantes	u	4000	20						20
d) Renforcement des infrastructures de transformation d'oignon existantes	u	3500			3,5				3,5
e) Mise en place des infrastructures de groupage de riz 100 tonnes	u	25000		75	75	75	75		300
f) Mise en place des infrastructures de stockage de riz et de transformation	u	25000		75	75	100	100		350
g) Mise en place des infrastructures de stockage d'oignon niveau 1	u	58000		232	348	348	232		1160
h) Mise en place des infrastructures de stockage d'oignon niveau 2	u	140000		280	280	280	280		1120
i) Mise en place d'unités satellites de séchage d'oignon 75m <sup>2</sup>	u	13500			27	27	13,5		67,5
j) Mise en place de centre d'étuvage niveau 1 - 75m <sup>2</sup>	u	84000		168	168	168			504
k) Mise en place de centre d'étuvage niveau 2 - 120m <sup>2</sup>	u	39000		39	39	39	78		195
l) Mise en place des Unités agrégateurs de transformation de riz moderne	u	70000			70				70
m) Centre de collecte et de conditionnement d'oignon	u	55000		110	110	55			275
n) Points de vente de riz national (10)	u	2700		5,4	8,1	8,1	5,4		27
o) Point de vente intrants (10)	u	2700		5,4	8,1	8,1	5,4		27
<b>2. Equipements complémentaires liés aux infrastructures de stockage et de transformation</b>									
a) Riz existantes (magasin multifonctionnel)	u	6560		78,7					78,7
b) Groupage de riz existant	u	3000		6					6
c) Groupage d'oignon existant	u	9570			19,1	47,9			67
d) transformation d'oignon	u	14940				14,9			14,9
e) groupage de riz	u	4060		12,2	12,2	12,2	12,2		48,8

f) stockage et transformation de riz	u	4794		14,4	14,4	19,2	19,2		67,2
g) Equipement de stockage d'oignon niveau 1: 5 blocs + bureau	u	9110		36,4	54,7	54,7	36,4		182,2
h) Equipement de stockage d'oignon niveau 2: 8 blocs + bureau	u	6610		13,2	13,24	13,2	13,2		52,84
i) Equipement d'unités satellites de séchage d'oignon 75m <sup>2</sup>	u	4794				9,6	9,6	4,8	24
j) Equipements de centre d'étuvage niveau 1 - 75m <sup>2</sup>	u	6268		12,5	12,5	12,5			37,5
k) Equipements de centre d'étuvage niveau 2 - 120m <sup>2</sup>	u	11684		11,1	11,1	11,1	22,1		55,4
l) Equipements Unités agrégateurs de transformation de riz moderne	u	25000				25			25
m) Equipements de 5 Centres de collecte et de conditionnement d'oignon	u	35000			70	70	35		175
n) Equipements de points de vente de riz national (10)	u	5000			10	15	15	10	50
o) Equipements de point de vente intrants (10)	u	5000			10	15	15	10	50
p) Equipements de centre de prestation de services	u	40000		200	200				400
q) Equipements de centre nutritransfo	u	8000			8	8	8		24
<b>A.2. Amélioration de la qualité</b>									
<b>1. Renforcement des capacités</b>									
Sessions de sensibilisation sur l'approche qualité élargies aux autres maillons par région et au niveau national appuyé par les médias	FF	2500	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5		12,5
Élaboration, révision et diffusion des normes nationales sur l'oignon et le riz	FF	18000	18	18					36
Organisation de séances des journées de démonstration	session	4000	40	40	40	40	40	40	240
Mise à niveau des formateurs (AAC, TS et Superviseurs) formateurs sur les Bonnes Pratiques Post récolte de l'oignon et du riz	session	9000	18		18	18	18		72
Formation en cascade de tous les membres des coopératives bénéficiaires, sur sites sur les opérations post récolte et la qualité	session	100		2,5	3	5	10	10,8	31,3
Formation et recyclage des gestionnaires et techniciens des magasins de stockage de l'oignon et du riz sur les BPHP	session	3200		16		16		16	48
Formation des gestionnaires des coopératives sur les BPHP	session	3200		16		16		16	48
Formations spécifiques en opérations post récolte et stockage du riz	session	1500	6	12	18	18	18		72
Formations spécifiques en opérations post récolte et stockage du riz	session	3200	16	16	16	16	16		80
Formation des coopératives sur les BPHP d'étuvage de riz	session	3200	9,6	16	16	16	16		73,6
Formation des coopératives sur les BPHP de séchage amélioré du riz	session	3200	3,2	9,6	16	16	16		60,8



<b>Sous-composante 2.4 : Amélioration de la situation nutritionnelle</b>									
<b>A. Appui aux transformations et création de centre nutritransfo</b>									
1. Etude sur les technologies alimentaires innovantes locales pour des produits à haute qualité nutritive									
a. Etude sur les bonnes pratiques de transformation locale	etude	1500		1,5					1,5
b. Consultant nutritionniste senior	mois	3700		87,4					7,4
2. Mise en place de centre de transformation "centre nutritransfo"									
a. Formation des formatrices sur la formulation des recettes choisies pour chaque centre									
Consultant nutritionniste senior	mois	3700		11,1	7,4	7,4			25,9
Formation des formatrices	session	5000		10	10				20
Recyclage formation	session	2500			10	10			20
b. Marketing de proximité									
	session	3000		6	6	6	6		24
<b>B. Communication pour le Changement de Comportement alimentaire et nutritionnel</b>									
1. Formation des relais communautaires en communication									
a. Formation des formateurs sur la transmission de message nutritionnels									
Formation initiale	formation	5000		10	10				20
2. Elaboration et diffusion des outils de communication									
a. Conception et distribution des paquets de communication									
Consultant National junior	pers. Mois	1250		1,3					1,3
b. Marketing nutritionnel à travers les radio communautaires	spot radio/antenne	3000		12	12				24

## Annexe 5 - Canevas de rédaction d'un business plan et Modèles de convention

1. Canevas de rédaction d'un plan d'affaire d'une coopérative
2. Modèle de convention avec un media
3. Modèle de convention avec une université d'état
4. Modèle de convention de cofinancement
5. Modèle de convention pour participation aux foires
6. Modèle de protocole d'accord entre le projet et la coopérative
7. Modèle de contrat pour étude en lien avec la nutrition avec un partenaire institutionnel
8. Modèle de Convention cadre de partenariat avec un service public

### Autres modèles de convention (à fournir en copie soft)

- Convention cadre avec la CRTV
- Contrat avec l'IITA
- Protocole d'accord avec l'IRAD
- Contrat avec le Centre d'Etudes et de Recherche en Economie et Gestion (CEREG), Université de Yaoundé II
- Convention avec l'université de Yaoundé I (Ecole Nationale Supérieure Polytechnique(ENSP))
- Convention de partenariat avec un Acheteur-Distributeur industriel
- Contrat pour le recrutement d'un consultant pour la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place des unités de transformation (cas du manioc)
- Termes de référence pour le renforcement des capacités en genre et développement et en planification stratégique a l'intention des coopératives agricoles (collaboration ONUFEMMES)
- Convention de partenariat avec la Direction du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en Milieu Rural (DGRCV - MINADER)
- Convention de partenariat avec La Direction de la Réglementation et du Contrôle de la Qualité des Intrants et des Produits Agricoles (DRCQ - MINADER)
- Convention cadre de partenariat tripartite avec les programmes ACEFA et AFOP
- Dossier d'appel d'offres national pour la fourniture des engrais au profit de certaines coopératives.

## **1. Canevas de rédaction d'un plan d'affaire d'une coopérative**

FICHE SIGNALÉTIQUE .....	Erreur ! Signet non défini.
RESUME.....	Erreur ! Signet non défini.
SIGLES ET ACRONYMES .....	Erreur ! Signet non défini.
1. INTRODUCTION .....	Erreur ! Signet non défini.
1. 1.1 ----- CONTEXTE ET JUSTIFICATION -----	Erreur ! Signet non défini.
2. 1.2 PROBLEMATIQUE-----	Erreur ! Signet non défini.
3. 1.3 MISSION ET OBJECTIF DU PROJET -----	Erreur ! Signet non défini.
<input type="checkbox"/> Le mode opératoire : .....	Erreur ! Signet non défini.
4. 1.4 RESULTATS ATTENDUS DE MISE EN ŒUVRE DU SOUS PROJET -----	Erreur ! Signet non défini.
<b>Signet non défini.</b>	
2 ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE.....	Erreur ! Signet non défini.
5. 2.1 DESCRIPTION DE LA COOPERATIVE-----	Erreur ! Signet non défini.
6. 2.2 HISTORIQUE DE LA COOPERATIVE-----	Erreur ! Signet non défini.
7. 2.3 INFORMATIONS GENERALES -----	Erreur ! Signet non défini.
8. 2.4 VISION DE LA COOPERATIVE -----	Erreur ! Signet non défini.
2.4.1 PRESENTATION DES DIRIGEANTS.....	Erreur ! Signet non défini.
<input type="checkbox"/> .....	Conseil d'Administration
.....	Erreur ! Signet non défini.
<input type="checkbox"/> .....	Conseil de surveillance
.....	Erreur ! Signet non défini.
2.5 PERFORMANCES TECHNICO-ECONOMIQUES DE L'OP .....	Erreur ! Signet non défini.
2.5.2 LISTE ET VALEUR DES INVESTISSEMENTS REALISES .....	Erreur ! Signet non défini.
9. 2.6 ANALYSE FFOM ET PERSPECTIVES -----	Erreur ! Signet non défini.
3 PRESENTATION DU PROJET .....	Erreur ! Signet non défini.
10. 3.1 ANALYSE DU SECTEUR ET DU MARCHÉ -----	Erreur ! Signet non défini.
11. 3.2 GAMME DE PRODUITS -----	Erreur ! Signet non défini.
12. 3.3 ANALYSE CONCURRENTIELLE -----	Erreur ! Signet non défini.
13. 3.4 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET -----	Erreur ! Signet non défini.
3.4.5 STRATEGIE PRIX .....	Erreur ! Signet non défini.
3.4.6 STRATEGIE DE SUIVI EVALUATION .....	Erreur ! Signet non défini.
14. 3.5 ORGANISATION ET GESTION-----	Erreur ! Signet non défini.
3.5.1 ORGANIGRAMME DE LA COOPERATIVE .....	Erreur ! Signet non défini.
3.5.2 DESCRIPTION DES POSTES TECHNIQUES.....	Erreur ! Signet non défini.
3.5.3 APPUI PONCTUEL EXTERNE.....	Erreur ! Signet non défini.
4 PLAN OPERATIONNEL.....	Erreur ! Signet non défini.
15. 4.1 DESCRIPTION DU/DES SITES DU PROJET -----	Erreur ! Signet non défini.

---

16. 4.2 DESCRIPTION DU PROCESSUS DE PRODUCTION ET DE COMMERCIALISATION .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
17. 4.3 PLAN DE PRODUCTION PROJETE SUR LA PERIODE DE MIS EN ŒUVRE DU SOUS PROJET.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
18. 4.4 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES --	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
19. 4.5 GESTIONS SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
20. 4.6 PLAN SIMPLIFIE DE GESTIONS ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE MISE EN ŒUVRE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5 PLAN FINANCIER.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
21. 5.1 COUT TOTAL DU PROJET DETAILLE .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
A) Hypothèses de production.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
B) Estimation des charges directes de production .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
C) Investissements.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
D) Autres charges d'exploitation .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
E) Charges du personnel .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
F) Le rachat de la production .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
F) Estimation des ventes.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
G) Financement du projet .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
H) Le compte de résultat prévisionnel .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
I) Le Plan de trésorerie.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
J) Le Bilan .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
K) Analyse financière .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
L) Le compte de trésorerie prévisionnel.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## 2. Modèle de convention avec un media

# CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

**ENTRE**

**LE PROJET** xxx

**ET**



**Canal 2 International tv (représenté par Régie 2)**



**FINANCEMENT : XXX**

**TAXES : FONDS DE CONTRE PARTIE (FCP)**

**Montants**

Désignation	Montant Total [F CFA]	Répartition par Bailleurs de fonds [F CFA]	
		Crédit IDA	FCP
MONTANT HT1	5 000 000	5 000 000	
MONTANT HT2	20 000 000	20 000 000	
T.V.A [19,25%]	4 812 500	-	4 812 500
IR (5,5%)	1 375 000	1 375 000	
NAP	23 725 000	23 725 000	
MONTANT TTC	31 187 500		

---

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

**Le Projet** .....BP : ..... Yaoundé, Tél : ....., représentée par son Coordonnateur National, ....., ci-après désigné « **Le .....** » d'autre part.

Et

**Canal 2 International**, Opérateur de télévision, B.P : 15244 Douala, Tél : 233 43 45 53, représentée par son Directeur Général, Monsieur Joseph Fotso, ci-après dénommé «**Canal 2 International**» d'une part,

Le **projetxxxx** et **Canal 2 International** sont dénommés collectivement « **les parties** » et individuellement « **la partie** ».

### **Contexte et justification**

Le Projet XXXXXX est une initiative conjointe du Gouvernement Camerounais et de la Banque mondiale dont la vision est l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des chaînes de valeur du maïs, manioc et sorgho, et l'accroissement de la production pour répondre à la demande de matières premières locales exprimée par les Agro-business. L'objectif de développement du Projet est d'appuyer la transformation de l'agriculture de subsistance de faible productivité pour les filières manioc, maïs et sorgho à une agriculture orientée vers le commerce avec des chaînes de valeur compétitives dans les cinq zones agro-écologiques du Cameroun. Les bénéficiaires du Projet sont des coopératives implantées dans 34 bassins de production ciblés dans les 5 zones agro-écologiques du Cameroun.

Canal 2 International est une chaîne de proximité qui se démarque en premier par l'accent mis sur la promotion de la jeunesse. Première chaîne de télévision privée au Cameroun à bénéficier d'une licence d'exploitation, Canal 2 International, depuis sa création, est demeurée à la tête de toutes les études d'audience réalisées par des cabinets internationaux. Canal 2 International propose une offre diversifiée, qui s'adresse à l'ensemble des camerounais de toutes les composantes linguistiques (français et anglais), sociologiques, régionales et dans tous les secteurs d'activités, y compris l'agriculture et l'agro-business.

Les deux parties s'engagent à coopérer dans un contexte de promotion de l'agriculture de seconde génération.

Considérant que Canal 2 International, dispose d'importants moyens logistiques et d'un personnel qualifié ;

Considérant que Canal 2 International dispose d'une audience considérable reconnue ;

Considérant que le **projet XXX** est une initiative stratégique conjointe du Gouvernement Camerounais et de la Banque Mondiale dont l'objectif est le passage à l'agriculture de seconde génération à travers l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des chaînes de valeur du maïs, manioc et sorgho ;

Considérant que le **projet XXX** dispose d'une expertise humaine et d'une documentation en agriculture commerciale dans les filières maïs, sorgho et manioc qu'il rend disponible en tant de besoin pour l'information de ses cibles et du grand public ;

Considérant que le **projet XXX** entend s'appuyer sur Canal 2 International pour promouvoir son offre et diffuser les pratiques favorables à une agriculture commerciale durable auprès de son public cible dans les dix régions, y compris dans les langues nationales ;

Considérant que le **projet XXX** entend faire diffuser des productions audiovisuelles ses activités (grands reportages, clips, documentaires, etc.), et notamment un film promotionnel bilingue et des émissions d'accompagnement de l'appui conseil aux coopérateurs des 5 zones agro-écologiques du Cameroun ;

Considérant que des rencontres successives avec des agents et responsables de Canal 2 International ont permis d'identifier des opportunités de collaboration et des tranches d'antennes pertinentes pour les cibles du **projet XXX**;

Les différentes parties, dans un esprit d'entente cordiale et de franche collaboration,

Ont convenu de ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la Convention**

La présente Convention a pour objet de définir un cadre de partenariat qui facilite la réalisation et/ou la diffusion de contenus sur le développement des chaînes de valeurs du maïs, du sorgho et du manioc par le **projet XXX** (films promotionnels, reportages et grands reportages, documentaire, programmes thématiques, etc.)

### **Article 2 : Portée de la Convention**

Les parties sont intéressées à coopérer en vue de faciliter la production et/ou la diffusion de messages et de contenus sur le développement de la chaîne des valeurs du maïs, du sorgho et du manioc au Cameroun dans le cadre de la mise en œuvre du **projet XXX**.

---

### **Article 3 : Obligation conjointes**

Les parties conviennent de :

- faciliter les tournages, la production et la postproduction
- faciliter la négociation des tranches de diffusion ;
- faciliter le respect de la programmation des diffusions en mettant à la disposition de l'autre partie toutes les informations et la documentation nécessaire et à temps ;
- faciliter le monitoring des diffusions en fournissant tout élément de preuve matérielle ;
- participer aux réunions de programmation des activités à mener et d'évaluation de la collaboration.

### **Article 4 : Obligations réciproques**

#### **4.1 : Obligations de Canal 2 International**

Canal 2 International s'engage à:

- concevoir conjointement avec le **projet XXX**, un micro programme Tv de 26 minutes (habillage non personnalisé pour permettre la diffusion sur d'autres supports tv), programme traitant des thématiques d'appui conseil aux exploitants des filières maïs, manioc et sorgho. Les besoins en informations à combler par ce programme sont les suivants :
  - **Les techniques agraires** : le calendrier agricole et l'adaptation aux changements climatiques, l'utilisation des intrants pour la culture des variétés améliorées, la protection des cultures, les infrastructures et la logistique de séchage, de stockage et de transformation
  - **La gestion et la gouvernance des coopératives** : le calcul des coûts de production, la tenue d'une comptabilité, la gestion financière et organisationnelle, la gestion des plaintes, les problèmes juridiques
  - **La commercialisation**: la négociation de contrats d'achat, les prix, les options du marché, les procédures de stockage, l'emballage, le transport et les normes internationales de qualité
  - **Le développement communautaire** : l'organisation et le fonctionnement de la coopérative, le leadership, conformité aux exigences légales
  - **la sauvegarde environnementale et sociale dans le cadre du PIDMA** : la protection des cultures (gestion intégrée des nuisibles, lutte antiparasitaire, «Plan Peuples Autochtones»), l'esprit coopératif, l'aspect genre, etc.
- assurer la production et la diffusion sur ses antennes de 5 éditions du micro programme de 26 minutes conçu (le point plus haut) conjointement avec le **projet XXX**;
- assurer la réalisation et la diffusion dans des tranches de grande écoute (JTV de 19h50) de 3 grands reportages de 3 minutes sur les opérations spéciales du **projet XXX**
- assurer la diffusion du film promotionnel bilingue de 13 min dans sa version française à des tranches de grande écoute et des dates arrêtées de commun accord avec le **projet XXX**: l'une des diffusions se fera au cours d'un plateau spécial de 52 minutes ayant pour invités le Coordonnateur national du **projet XXX** et tout autre intervenant pertinent sollicité par le **projet XXX**;
- annoncer les diffusions et rediffusions à travers un crawl et des bandes annonces pendant au moins 24h avant les diffusions ;
- respecter le planning de diffusion
- diffuser le film du **projet XXX** sur sa page Facebook (pendant 3 jours) ;
- arrêter et respecter un planning de production et/ou de diffusion de commun accord avec le **projet XXX**;
- fournir toutes les éditions du magazine, avec les rushes dans des CD (en 3 copies par édition) ;

- fournir un certificat de diffusion avec copies d'écrans en annexes pour attester des diffusions

#### 4.2: Obligations du projet XXX

Le projet XXX s'engage à :

- élaborer un plan d'action qui sera transmis à Canal 2 International ;
- mettre à la disposition de Canal 2 International toutes les informations et els personnes ressources nécessaires pour les productions et/ou les diffusions
- assurer le déplacement et la prise en charge des équipes de Canal 2 International sur les sites de tournage ou d'enregistrement du programme spécial
- payer le prix convenu pour les services effectivement rendus tel que convenu dans la négociation;

#### Article 5 : Financement

<b>HT</b>	<b>25 000 000</b> (Vingt et Cinq Millions) <b>FCFA</b>
<b>TTC</b>	<b>31 187 500</b> (Trente-Un Million Cent Quatre-vingt-Sept Mille Cinq Cent) <b>FCFA</b>
<b>NAP</b>	<b>23 725 000</b> (Vingt-Trois Millions Sept Cent Vingt Cinq Mille) <b>FCFA</b>

Le règlement des prestations effectivement réalisées dans le cadre des activités définies et consignées par factures pro forma, puis par factures est détaillé et échelonné ainsi qu'il suit :

Désignation	Montant NAP [F CFA]	Répartition par Bailleurs de fonds [F CFA]	
		Crédit IDA	FCP
<b>NAP</b> Diffusion d'un 52 minutes (Film PAD promotionnel de 13 minutes + débat) + Crawl	1 866 750	1 866 750	
<b>NAP</b> Diffusion du film promotionnel de 13 minutes VF + crawl + diffusion sur facebook	1 000 000	1 000 000	
<b>NAP</b> 1 <sup>ère</sup> diffusion du film promotionnel de 13 minutes VA+ crawl	1 000 000	1 000 000	
<b>NAP</b> rediffusion du film promotionnel de 13 minutes VA + crawl	1 000 000	1 000 000	
<b>NAP</b> Production et diffusion de la 1 <sup>ère</sup> émission mensuelle Agri business Tour + 3 rediffusions + crawl	3 653 400	3 653 400	
<b>NAP</b> Production et diffusion de la 2 <sup>è</sup> émission mensuelle Agri business Tour + 3 rediffusions + crawl	3 653 400	3 653 400	

<b>NAP</b> Production et diffusion de la 3 <sup>e</sup> émission mensuelle Agri business Tour + 3 rediffusions+ crawl	3 653 400	3 653 400	
<b>NAP</b> Production et diffusion de la 4 <sup>e</sup> émission mensuelle Agri business Tour + 3 rediffusions + crawl	3 653 400	3 653 400	
<b>NAP</b> Production et diffusion de la 5 <sup>e</sup> émission mensuelle Agri business Tour+ 3 rediffusions + crawl	3 653 400	3 653 400	
<b>NAP</b> Production et diffusion de 3 grands reportages au JTV + 3 rediffusions + crawl	1 866 250	1 866 250	
<b>TOTAL Net à Payer</b>	<b>25 000 000</b>	<b>25 000 000</b>	

#### **Article 6 : modalités de paiement**

Avant le règlement, chaque prestation sollicitée par le PIDMA fera au préalable l'objet d'une facture pro forma conforme aux termes de la présente convention. Après le service rendu, une facture sera délivrée par les services compétents de la Canal 2 International avant le virement. Le règlement de la prestation effectuée se fera par virement, une attestation de domiciliation bancaire sera remise au **projet XXX**, après établissement d'une facture en bonne et due forme. Celle-ci sera accompagnée d'un justificatif de diffusion à l'instar de certificats de diffusion et de copies d'écrans.

#### **Article 7 : Suivi de la Convention**

Les parties assurent chacune en ce qui la concerne, le suivi du présent contrat :

- Canal 2 International à travers Mme XXXXXXXX, de la Direction des programmes, et Madame XXXXXXXX, Coordinatrice de la production, ou leurs représentants dûment mandatés.
- Le **projet XXX**, à travers XXXXXXXX, son Spécialiste de communication, ou tout autre représentant dûment mandaté.

#### **Article 8 : Propriété des supports**

Le **projet XXX** détient l'exclusivité des droits sur toutes les productions transmises à la Canal International pour diffusion ou réalisées par Canal 2 International pour le compte du **projet XXX**.

## **Article 9 : Garantie**

Le **projet XXX** garantit Canal 2 International contre tout recours ou action que pourrait former à un titre quelconque, à l'occasion de l'exercice à elle consentis dans le cadre du présent contrat, les auteurs ou les ayants droits, et d'une manière générale, toute personne ayant participé directement à la production ou à la réalisation du programme.

## **Article 10 : Résiliation**

La présente Convention pourra être résiliée de plein droit dans les cas suivants :

- par la volonté des parties ;
- en cas d'inobservation par l'une des parties de l'une des clauses de la convention.

## **Article 11 : Confidentialité**

**11.1** : Les parties s'engagent à considérer comme confidentiels, la présente Convention et son contenu. Sont également considérées comme confidentielles, les informations et données échangées, quels qu'en soient le support, la nature ou la forme dont elles ont eu connaissance à l'occasion de la préparation, de la négociation et de l'exécution de la présente convention.

**11.2** : En conséquence, elles s'interdisent de les communiquer, de les publier ou de les divulguer à des tiers, directement ou par l'intermédiaire d'une tierce personne, pour quelque raison que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la partie concernée.

## **Article 12: Modification**

**12.1** : Toute modification des termes et conditions de la présente Convention fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les représentants dûment habilités des deux parties.

**12.2** : L'élaboration de cet avenant incombera à la partie qui en a l'initiative.

## **Article 13 : Entrée en vigueur et durée**

**13.1** : La présente convention cadre de partenariat entre en vigueur dès la signature par les parties.

**13.2** : La convention prend effet à compter de sa signature et prend fin à la dernière diffusion.

## **Article 14: Règlement des litiges**

---

Les parties conviennent de résoudre à l'amiable tout litige concernant l'application ou l'interprétation de cette convention de partenariat. Toutefois, en cas de litiges persistants, il sera fait appel l'arbitrage du GICAM.

**Article 15 : Edition et enregistrement**

Le présent contrat établi en trois (03) exemplaires originaux, sera soumis aux formalités d'enregistrement aux impôts par les soins et aux frais de Canal 2 International.

Fait à Yaoundé, le \_\_\_\_\_

En trois exemplaires originaux

**Pour Canal 2 International**

Le Directeur Général,

**Pour le projet XXX**

Le Coordonnateur National,

### 3. Modèle de convention avec une Université

CONTRAT N° /MINADER/PIDMA/UCP/SPM/2018

**Formation des formatrices et l'éducation nutritionnelle au sein des coopératives à travers une offre de bourse "Scholarship for community women trainers in nutrition éducation"**

BENEFICIAIRE: FACULTE DES SCIENCES,  
UNIVERSITE DE DSCHANG  
B.P. 67 DSCHANG, CAMEROUN  
Téléphone : +237 697 305 879/ 675 311 930 (Doyen)  
+237 699 978 449 / 676 772 950 (Point focal de l'étude)  
Courriel : engameni@yahoo.fr; [womeni@yahoo.fr](mailto:womeni@yahoo.fr)

DUREE DES PRESTATIONS : SIX (06) MOIS

<b>MONTANT (HORS TAXES/) PAYABLE SUR CRÉDIT IDA</b>	<b>165 000 000</b>
<b>TVA (19, 25%) PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DU CAMEROUN (Sur Montant Hors Taxes/Hors )</b>	<b>31 762 500</b>
<b>MONTANT ACOMPTE IMPOT SUR LE REVENU (2,2%)</b>	<b>3 630 000</b>
<b>MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES</b>	<b>200 392 500</b>
<b>MONTANT NET A PAYER</b>	<b>165 000 000</b>

FINANCEMENT : IDA – CREDIT N° 5534 – CM

SOUSCRIT LE : \_\_\_\_\_

SIGNE-LE : \_\_\_\_\_

NOTIFIE-LE: \_\_\_\_\_

ENREGISTRE-LE : \_\_\_\_\_

---

**CONTRAT DE CONSULTANT POUR PRESTATIONS DE SERVICES**

**Contrat à rémunération forfaitaire**

Passé entre

**LE PROJET D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES AGRICOLES**

Et

**FACULTE DES SCIENCES,  
UNIVERSITE DE DSCHANG  
B.P. 67 DSCHANG, CAMEROUN**

Date: \_\_\_\_\_

# Table des Matières

I. ....	Conditions Générales du Contrat	
.....		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
A. Dispositions Générales -----		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Définitions	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Relations entre les Parties	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Droit applicable au Contrat	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Langue		<b>Erreur !</b>
.....		<b>Erreur !</b>
<b>Signet non défini.</b>		
Titres.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Notifications	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Lieux .....		<b>Erreur !</b>
<b>Signet non défini.</b>		
Autorité du membre responsable	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Représentants habilités	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Corruption et pratiques frauduleuses	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
B. Commencement, Exécution, Modification et résiliation du Contrat -----		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Entrée en vigueur du Contrat	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Commencement des Services	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Achèvement du Contrat	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Contrat formant un tout	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Avenant	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Force Majeure	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Suspension	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Résiliation	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
C. Obligations du Consultant-----		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Dispositions générales	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Conflits d'intérêts	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Obligation de réserve	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Responsabilité du Consultant	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Assurance à la du Consultant	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Comptabilité, Inspection et Audits	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Obligations en matière de rapports	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Droits de propriété du Client sur les rapports et archives	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
<b>Signet non défini.</b>		
Equipements, véhicules et fournitures	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
D. Personnel du Consultant et Sous-traitants-----		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Description des Personnels clé	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Remplacement des Personnels clé	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Retrait d'Experts clé supplémentaires	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
E. Obligations du Client -----		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Assistance et exonérations	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Accès au site du projet	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Modification du Droit applicable concernant les impôts et taxes		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Signet non défini.</b>		
Services, Installations et propriétés du Client	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Personnel de contrepartie	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Obligation de paiements	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
F. Paiements versés au Consultant-----		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Prix du Contrat	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Impôts et taxes	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Monnaie de paiement	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Modalités de facturation et de paiement	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Intérêt pour retard de paiements	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
G. Equité et Bonne foi-----		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

---

	Bonne foi	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
H.	Règlement des différends	-----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
	Règlement Amiable	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
	Règlement des différends	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
	Annexe 1: Politiques de la Banque – Corruption et pratiques frauduleuses	.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.	.....	Conditions particulières du Contrat	
	.....		<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## I. Modèle de Contrat

### REMUNERATION FORFAITAIRE

Le présent CONTRAT ci-après désigné le « Contrat » est passé le \_\_\_\_\_ **2018**, entre, d'une part, **LE PROJET D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES AGRICOLES (PIDMA), représenté par le COORDONNATEUR NATIONAL**, ayant son établissement principal à Yaoundé, ci-après dénommé le « Client »

**Et, d'autre part,**

**FACULTE DES SCIENCES, UNIVERSITE DE DSCHANG, B.P. 67 DSCHANG, CAMEROUN, Téléphone : +237 697 305 879/ 675 311 930 (Doyen), +237 699 978 449 / 676 772 950 (Point focal de l'étude) ; Courriel : [engameni@yahoo.fr](mailto:engameni@yahoo.fr) ; [womeni@yahoo.fr](mailto:womeni@yahoo.fr)**

ATTENDU QUE

- (a) le Client a demandé au Consultant de fournir certains services de consultant tels que définis dans le présent Contrat (ci-après dénommés les "Services");
- (b) le Consultant, ayant démontré au Client qu'il possède les compétences professionnelles requises, ainsi que les ressources humaines et techniques, a accepté de fournir les Services selon les termes et les conditions stipulés dans le présent Contrat;
- (c) le Client a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (AID), ci-après dénommée la « Banque » en vue de contribuer au financement du Coût des Services et se propose d'utiliser une partie du crédit pour les paiements autorisés dans le cadre du présent Contrat, étant entendu que (i) les paiements par l'Association ne seront effectués qu'à la demande du Client et sur approbation de la l'Association, (ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l'Accord de crédit, y compris les suspensions de retraits du compte du crédit pour tout paiement aux personnes et entités, ou pour toute importation, à la connaissance de la Banque, interdite par la décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et (iii) aucune Partie autre que le Client ne peut se prévaloir de l'Accord de crédit, ni prétendre détenir une créance sur les fonds du crédit;

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit :

1. Les documents suivants ci-joints sont considérés comme faisant partie intégrante du Contrat:
  - (a) Les Conditions Générales du Contrat (y compris l'Annexe 1 "Politiques de la Banque – Corruption et Pratiques frauduleuses);
  - (b) Les Conditions Particulières du Contrat;
  - (c) Les Annexes:

Annexe A:	Termes de Référence
Annexe B:	Personnel clé

Annexe C: Ventilation des prix du Contrat  
Annexe D: Formulaire de Garantie d'Avance

En cas de différence entre les documents ci-avant, l'ordre de priorité ci-après prévaudra pour leur interprétation: les Conditions particulières du Contrat ; les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1 ; l'Annexe A ; l'Annexe B ; l'Annexe C ; l'Annexe D. Toute référence au présent Contrat comprendra, lorsque le contexte le permet, la référence à ses Annexes.

2. Les droits et obligations réciproques du Client et du Consultant sont ceux figurant au Contrat; en particulier :
  - (a) le Consultant fournira les Services conformément aux dispositions du Contrat; et
  - (b) le Client effectuera les paiements au Consultant conformément aux dispositions du Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Contrat ont fait signer le présent Contrat en leurs noms respectifs les jour et an ci-dessous.

***Pour la FACULTE DES SCIENCES, UNIVERSITE DE DSCHANG***

---

***Le DOYEN***

***Pour le PIDMA et en son nom***

---

***LE COORDONNATEUR NATIONAL***

**4. Modèle de convention de cofinancement : cas des travaux réalisés par un Prestataire  
Local Service**

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work - Fatherland

\_\_\_\_\_  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU  
DEVELOPPEMENT RURAL

\_\_\_\_\_  
MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL  
DEVELOPMENT

PROJET D'INVESTISSEMENT ET DEVELOPPEMENT DES MARCHES AGRICOLES PIDMA

PROJET DE CONVENTION DE COFINANCEMENT ET DE PRESTATION DE SERVICE

(Cas de travaux réalisés par un prestataire pour le compte du bénéficiaire)

Entre d'une part : Le Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA) ci-après désigné « le projet »

Représentée par :

M. : \_\_\_\_\_ Coordonnateur du projet de la région de \_\_\_\_\_,

ET

D'autre part : la coopérative Bénéficiaire ci-après désignée « le Bénéficiaire »

Dénommée \_\_\_\_\_

Représentée par :

M(e) \_\_\_\_\_, et

M(e) \_\_\_\_\_

Agissant respectivement en qualité de :

\_\_\_\_\_

ET

Enfin : le prestataire

Dénommé \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Représenté par \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de \_\_\_\_\_

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1/ : Objet de la convention

La présente convention a pour objet :

- a) le cofinancement par le projet et le bénéficiaire du sous-projet suivant :  
(Description sommaire du sous projet (Dénomination et objectif) :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Sélectionné sous le n° \_\_\_\_\_ (Référence du PV de sélection) et codifié  
sous le No \_\_\_\_\_

- b) La réalisation par le prestataire des travaux et/ou activités ci-après du sous projet :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

#### Article 2/ : Documents contractuels

Les documents ci-dessous font partie intégrante de la présente convention :

- Le dossier complet de requête du sous-projet établi par le Bénéficiaire avec l'appui d'un PLS ;
- l'offre technique et financière établie par le Prestataire sélectionné ;
- la lettre de notification du Président du Comité Régional de Sélection au Bénéficiaire et au Prestataire ;
- Le contrat du PLS d'accompagnement à la mise en œuvre du sous projet ;
- Le chapitre 3 : « gestion par les coopératives des cofinancements du PIDMA » du Manuel Guide des Opérations des coopératives éligibles au financement du PIDMA »
- tout document de modification de la présente convention ou du sous-projet signé par les parties.

#### CHAPITRE II : EXECUTION DU SOUS-PROJET

##### Article 3/ : Conformité

- a) Le Bénéficiaire s'engage à exécuter le sous-projet conformément aux Manuels : (i) de Procédures du projet ; (ii) d'exécution du projet ; (iii) guide d'opération des OP, avec la diligence et l'efficacité voulues et conformément à de bonnes méthodes environnementales, techniques, financières et de gestion.
- b) Le Bénéficiaire, s'engage à faire exécuter le sous-projet par le Prestataire conformément au Manuel de Procédures, avec la diligence et l'efficacité voulues et conformément à de bonnes méthodes environnementales, techniques, financières et de gestion.
- c) Le Prestataire s'engage, vis-à-vis du Bénéficiaire, à exécuter les travaux/activités du sous-projet décrits à l'article 1b), conformément au Manuel de Procédures et aux directives du Bénéficiaire, avec la diligence et l'efficacité voulues et conformément à de bonnes méthodes environnementales, techniques, financières et de gestion.

##### Article 4/ : Localisation du sous-projet

Le sous-projet sera réalisé à (lieu à spécifier) \_\_\_\_\_

##### Article 5/ :Durée du sous-projet

Le sous-projet démarrera le \_\_\_\_\_ pour une durée d'exécution de :  
\_\_\_\_\_,  
Et devra être achevé au plus tard le \_\_\_\_\_

#### Article 6/ : Objectifs du sous-projet

Les objectifs du sous-projet se présentent ainsi qu'il suit :  
Objectif du sous projet) :

\_\_\_\_\_

Résultats attendus :

1/ \_\_\_\_\_

2/ \_\_\_\_\_

3/ \_\_\_\_\_

#### Article 7/ : Planning d'exécution

Le sous-projet sera exécuté conformément au planning opérationnel décrit : (i) dans le document de formulation du sous projet approuvé par le CRS et (ii), dans l'offre technique et financière du prestataire.

### Chapitre III : DISPOSITIONS FINANCIERES

#### Article 8/ : Coût total

Le coût total du sous-projet est de : \_\_\_\_\_  
Fcfa ( \_\_\_\_\_ Fcfa)

#### Article 9/ : Contribution du Bénéficiaire

Le Bénéficiaire s'engage à fournir une contribution :  
A : En nature consistant en (description de la contribution en nature)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ dont la valeur est estimée à  
\_\_\_\_\_ FCFA (représentant \_\_\_\_\_% du coût total du sous-projet) et

B : En espèces de \_\_\_\_\_ FCFA (représentant \_\_\_\_\_% du coût total du sous-projet).

Le versement de la contribution en espèces du Bénéficiaire dans un compte bancaire ouvert à cet effet, est un préalable nécessaire au versement de la subvention du projet et au démarrage de la réalisation du sous-projet. Cette contribution sera mobilisée au profit du sous-projet avant le premier décaissement de la subvention du projet.

#### Article 10/ : Subvention d'investissement du projet

Sous réserve que le bénéficiaire (coopérative) ait mobilisé sa contribution en espèces prévue à l'article 9 ci-dessus, le projet s'engage à lui accorder une subvention d'investissement d'un montant égal à chiffre \_\_\_\_\_, Lettre \_\_\_\_\_ F CFA.

Article 11/ : Mode de décaissement de la subvention du Programme et de la contribution en espèces du Bénéficiaire.

- a) A condition que le Bénéficiaire ait bien mobilisé sa contribution comme prévu à l'article 9, le projet versera au titre de la subvention accordée au Bénéficiaire pour le financement du sous-projet, un montant global égal à \_\_\_\_\_ Fcfa, selon les modalités suivantes :

1ère tranche de \_\_\_\_\_ FCFA, dans les \_\_\_\_\_ jours qui suivront la présentation par le bénéficiaire des preuves de la mobilisation au profit du sous projet de la totalité de sa contribution en espèce, conformément à l'article 9 ci-dessus.

2e tranche de : \_\_\_\_\_ FCFA (montant estimatif)

3e tranche de : \_\_\_\_\_ FCFA (montant estimatif)

4e tranche de : \_\_\_\_\_ FCFA (montant estimatif)

5e tranche de : \_\_\_\_\_ FCFA (montant estimatif)

- b) Le décaissement de la 2e tranche sera effectué \_\_\_\_\_ semaines après le versement de la première tranche, sur présentation du rapport d'exécution ou d'avancement technique et financier accompagné des pièces justificatives comptables correspondants du sous Projet, fourni par le Bénéficiaire. Lors du décaissement, il sera déduit du montant de la deuxième tranche, le montant éventuel du reliquat non engagé ni dépensé au titre de la première tranche.
- c) Le décaissement de la 3e tranche sera effectué \_\_\_\_\_ semaines après le versement de la deuxième tranche, sur présentation du rapport d'exécution ou d'avancement technique et financier accompagné des pièces justificatives comptables correspondants du sous Projet, fourni par le Bénéficiaire. Lors du décaissement, il sera déduit du montant de la troisième tranche, le montant éventuel du reliquat non engagé ni dépensé au titre de la première tranche.
- d) Le décaissement de la 4e tranche sera effectué \_\_\_\_\_ semaines après le versement de la deuxième tranche, sur présentation du rapport d'exécution ou d'avancement technique et financier accompagné des pièces justificatives comptables correspondants du sous Projet, fourni par le Bénéficiaire. Lors du décaissement, il sera déduit du montant de la troisième tranche, le montant éventuel du reliquat non engagé ni dépensé au titre de la première tranche.
- e) La 5e tranche, (dont le montant sera égal au montant global visé au paragraphe (a) ci-dessus, sous déduction des montants versés au titre de la première, de la deuxième et de la troisième tranche sera effectué à l'achèvement du projet, sur présentation des pièces justificatives comptables attestant le solde dû.
- f) Le décaissement des tranches subséquentes (pas plus de cinq) sera conditionné par le niveau de réalisation du sous projet, justifié par des rapports technique et financier (bilans de l'état d'avancement, de décaissement) conséquents. Pour toute nouvelle demande d'une tranche de financement, la coopérative bénéficiaire adressera à l'Unité Régionale du PIDMA, un bilan sur l'état d'avancement de l'exécution du sous-projet. Ce bilan devra être préalablement approuvé par les spécialistes régionaux agro-business/gestions des exploitations avant le décaissement de la tranche suivante.
- g) Le dernier décaissement se fera sur la base d'un procès-verbal de réception du sous-projet ainsi que d'un rapport financier conséquent. Le procès verbal de réception du sous projet devra être signé par le spécialiste agro-business, le spécialiste de la gestion des exploitations ainsi que le président de la coopérative.

Article 12/ : Tenue des écritures

Le Bénéficiaire s'engage à tenir des écritures appropriées pour enregistrer, conformément à de bonnes méthodes comptables, les opérations, les ressources et les dépenses relatives au sous-projet.

#### Article 13/ : Passation des marchés

Le Prestataire s'engage vis-à-vis du Bénéficiaire à ce que les biens, travaux et services nécessaires à la réalisation du sous-projet, soient fournis conformément aux procédures prévues à cet effet dans le Manuel de Procédures et le guide d'opérations des coopératives éligibles au PIDMA. Le Prestataire s'engage également vis-à-vis du Bénéficiaire à ce que ces biens, travaux et services soient utilisés exclusivement pour la réalisation du sous-projet.

Le Bénéficiaire s'engage vis-à-vis du projet à effectuer un contrôle de proximité sur la qualité des prestations fournies par le prestataire. Cette garantie de qualité implique un suivi des principes et règles de mise en œuvre de ces ouvrages.

Le Bénéficiaire s'engage à ce que les biens, travaux et services nécessaires à la réalisation du sous-projet, soient fournis conformément aux procédures prévues à cet effet dans le Manuel de Procédures et détaillées dans le guide d'opérations des coopératives. Le Bénéficiaire s'engage également à ce que ces biens, travaux et services soient utilisés exclusivement pour la réalisation du sous-projet.

#### CHAPITRE IV : SUPERVISION ET CONTROLE

##### Article 14/ : Clauses spécifiques

- Le Coordonnateur national du PIDMA, le Coordonnateur régional du PIDMA, les services comptants du MINADER, les auditeurs externes du PIDMA, se réservent le droit en cas de nécessité, d'inspecter eux-mêmes, ou de faire inspecter conjointement ou non avec l'IDA, les biens, travaux, locaux et installations compris dans le sous projet, les activités du sous-projet et toutes écritures et tous documents y afférents ;
- Le Délégué régional du MINADER se réserve le droit de contrôler à tout moment l'exécution correcte du sous-projet, ou d'obtenir toutes informations que lui-même ou l'IDA jugent raisonnables de demander en ce qui concerne l'administration, le fonctionnement et la situation financière du sous-projet.

#### CHAPITRE V : FIN ET RESILIATION DE LA CONVENTION

##### Article 15/ : Fin de la convention

La présente convention qui prend effet à compter de la date de signature par les parties est valable jusqu'à parfaite exécution du sous-projet qui sera notifiée par un quitus donné au Bénéficiaire par le coordonnateur régional du PIDMA.

##### Article 16/ : Résiliation pour non-exécution

1. Le Coordonnateur Régional et/ou National du projet pourra mettre fin à la présente convention en cas de faillite, insolvabilité, fraude, malversation commise dans la présentation du sous-projet ou son exécution ou incapacité du Bénéficiaire, ou incapacité du prestataire à réaliser le sous-projet.

2. Le Coordonnateur Régional et/ou National du projet se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme au droit du Bénéficiaire d'utiliser la subvention accordée aux fins du sous projet, si ledit Bénéficiaire manque à l'une quelconque de ses obligations au titre de la présente convention de cofinancement.

#### CHAPITRE VI : DISPOSITIONS DIVERSES

##### Article 17/ : Formalités administratives

La présente convention ne nécessite pas un enregistrement ou autres formalités administratives pour avoir force d'exécution.

##### Article 18/ : Signatures

La présente convention est signée par les représentants dûment mandatés des parties ci-dessus mentionnées.

##### Article 19/ : Droit applicable et règlement des litiges

La présente convention est régie par le Droit de la République du Cameroun. En cas de différend entre les parties, le différend sera réglé à l'amiable ou à défaut, porté devant les tribunaux compétents.

Fait en ( ) exemplaires à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ 20XX

## **5. Modèle de convention pour participation aux foires**

### **CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

**LE PROJET D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES  
AGRICOLES (PIDMA), CAMEROUN**

**ET**

**L'ACADÉMIE DE JEUNES SCIENTIFIQUES DU CAMEROUN  
CAMEROON ACADEMY OF YOUNG SCIENTISTS**

**MONTANTS :**

Désignation	Montant Total [F CFA]	Répartition par Bailleurs de fonds [F CFA]	
		Fonds de contrepartie	
<b>MONTANT HT</b>	<b>4 109 015</b>	4 109 015	
<b>T.V.A (19.25%)</b>	<b>790 985</b>		790 985
<b>AIR</b>	<b>225 996</b>	225 000	
<b>MONTANT TTC</b>	<b>4 900 000</b>	<b>4 900 000</b>	
<b>MONTANT NET A PAYER</b>	<b>3 883 019</b>		

**FINANCEMENT : DON JAPONAIS N°TFOA1906 PHRD**

Considérant que l'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun est une des entités de l'Académie des Sciences du Cameroun et co-organisatrice en 2019, de deux événements scientifiques à savoir (i) un **Atelier sous régional sur le Conseil Scientifique aux gouvernements** du 26 au 29 Août 2019 à Yaoundé, en collaboration avec les Fonds de Recherche du Québec (FRQ) et le chapitre africain de l'*International Network for Government Science Advice* (INGSA-Africa); et (ii) la **1<sup>ère</sup> Conférence internationale** de l'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun,

Considérant que le PIDMA est un projet du gouvernement œuvrant pour le passage à l'agriculture de seconde génération avec un Don Japonais intitulé *NUTRITION SENSITIVE AGRICULTURE AND CAPACITY BUILDING OF SMALL AND MARGINAL FARMERS* (3 millions USD, 2016-2019) financé par le *Japan Policy and Human Resources Development (PHRD) Technical Assistance Program: Pillar 1: TICAD V*,

Considérant que le PIDMA entend s'appuyer sur l'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun pour

- la participation du Coordonnateur National ou de deux autres membres du projet à l'**Atelier sous régional sur le Conseil Scientifique aux Gouvernements**,
- l'animation d'un espace pendant la **1<sup>ère</sup> Conférence Internationale de CAYS** par des présentations et/ou posters, une opportunité pour la visibilité de vos résultats avec les partenaires (IRAD, IITA, Universités, Directions MINADER ou autres bénéficiaires), des actions de développement en faveur de la nutrition ou encore pour la visibilité de vos bailleurs (Banque Mondiale et Japon).
- les stands pour l'exposition des produits de vos recherches ou des bénéficiaires du PIDMA dont les Organisations féminines ou les femmes (cadre ou stagiaires) du projet.

Considérant que l'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun a marqué son accord pour la participation du PIDMA à ces deux événements scientifiques à Yaoundé ;

Les différentes parties, dans un esprit d'entente cordiale et de franche collaboration, ont convenu de ce qui suit :

### **1. Objet de la convention**

L'objet de cette convention est de définir un cadre de partenariat qui facilite la participation du PIDMA lors des deux événements scientifiques programmés du 26 au 29 Août 2019 à Yaoundé par l'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun, à savoir (i) l'**Atelier sous régional sur le Conseil Scientifique aux gouvernements** et, (ii) la **1<sup>ère</sup> Conférence internationale**.

### **2. Parties Impliquées**

Les parties impliquées sont les suivantes :

- Le Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA) ;
- L'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun.

### **3. Contexte et justification**

Le Cameroun bénéficie d'un Don Japonais intitulé *NUTRITION SENSITIVE AGRICULTURE AND CAPACITY BUILDING OF SMALL AND MARGINAL FARMERS* (3 millions USD, 2016-2019) financé par le *Japan Policy and Human Resources Development (PHRD) Technical Assistance Program: Pillar 1: TICAD V*. Ce financement est additionnel à celui de la Banque mondiale (100 millions USD) pour la mise en œuvre du PIDMA (Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles) de 2015 à 2019.

A la faveur des résultats réalisés par le PIDMA depuis 2015 à destination du développement de l'agriculture au Cameroun et notamment les initiatives collaboratives avec les institutions de recherche et universitaires, le PIDMA a retenu l'attention de l'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun ou *Cameroon Academy of Young Scientists* (CAYS). A cet effet,

la CAYS a formulé une offre spéciale de partenariat avec le PIDMA dans le cadre de deux évènements scientifiques d'envergure sous-régionale (CEMAC) et internationale. Après avoir obtenu l'ANO de l'IDA le 05 août 2019 sur la participation du PIDMA à l'**Atelier sur le Conseil Scientifique aux Gouvernements et à la 1<sup>ère</sup> Conférence Internationale de la Cameroon Academy of Young Scientists (CAYS)**, le PIDMA va procéder à la location des stands, et à la prise en charge des participants invités en provenance des Unités (UCR et UCP) du PIDMA mais également des services publics clés partenaires (Universités de Douala et Yaoundé, et Direction du MINADER).

#### **4. Portée de la coopération**

Les parties sont intéressées à coopérer en vue de faciliter le paiement de la location de deux (02) stands au Palais de Congrès de Yaoundé (lieu des deux évènements scientifiques) et la prise en charge (restauration et inscription) des participants invités conformément aux TDR approuvés par l'IDA.

#### **5. Activités envisagées**

Les activités envisagées dans le cadre de cette convention sont les suivantes :

- **Invitation du PIDMA à l'Atelier sur le Conseil Scientifique aux Gouvernements**  
Le Coordonnateur National et un collaborateur sont invités par la CAYS à préparer et présenter une communication orale sur les résultats d'activités du PIDMA financé sur Don Japonais ;
- **Inscription des jeunes professionnels aux deux évènements scientifiques**
- L'inscription des jeunes professionnels ayant candidaté et/ou invité par le PIDMA consiste pour la CAYS à les informer de leur sélection pour une communication affichée (poster) lors de la 1<sup>ère</sup> Conférence Internationale de l'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun ;

- **Location des stands d'exposition**

La location des stands par le PIDMA consiste à mettre à la disposition de ses participants de deux espaces apprêtés par la CAYS afin qu'il puisse s'y tenir une exposition des résultats du Don Japonais et du PIDMA en lien avec les thématiques des deux évènements scientifiques.

- **Paiement des frais de restauration**

Le paiement proprement dit consiste en la fourniture de fonds à la CAYS pour les pauses-café et déjeuner des participants invités par le PIDMA au long des deux évènements.

#### **6. Engagements de l'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun**

L'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun s'engage à remettre au PIDMA les preuves d'activité et de paiement, notamment :

- Les Fiches de décharge ou les reçus de versement des fonds ;
- Les Fiches de présence aux deux évènements scientifiques ;
- Les Factures de (i) location des deux stands, (ii) restauration et (iii) inscription
- Un compte rendu des évènements incluant l'apport financier du PIDMA.

#### **7- Engagements du PIDMA**

Le PIDMA s'engage à :

- Payer à l'Académie de Jeunes Scientifiques du Cameroun les Fonds approuvés et inscrits dans les TDR ayant reçu l'ANO de l'IDA le 05 août 2019. Il s'agit notamment de (i) location des deux stands, (ii) restauration et (iii) inscription somme de 4 109 015 F CFA,
- Mettre à la disposition de la MC<sup>2</sup> un véhicule 4x4 sur une période de 10 jours,

#### **8- Mise en œuvre, suivi et évaluation**

La mise en œuvre et le suivi des activités de cette convention cadre de partenariat incombent aux structures techniques du PIDMA et de la MC<sup>2</sup>.

Toutes les activités menées dans le cadre de la présente convention seront mises en œuvre dans le strict respect des procédures de l'IDA et du Gouvernement camerounais.

Les parties proposeront le personnel technique chargé de la mise en œuvre et du suivi évaluation du plan de paiement des indemnités.

**9- Déclarations et Engagements des parties**

Chaque partie s'engage à remplir les obligations décrites dans cette convention cadre de partenariat de bonne foi dans le but de promouvoir le succès de la coopération. Chaque partie s'engage à fournir à l'autre toute l'assistance possible afin de favoriser la coopération.

**10- Durée**

La présente convention cadre de partenariat prend effet le ... 2019 et s'achève le ... 2019. La convention cadre de partenariat peut être modifiée par consentement mutuel écrit des deux parties. Pendant la durée de la convention, toute partie peut ajouter des dispositions pour son amélioration en cas d'accord entre les parties.

**11- Montant de la convention**

Le montant de la convention est de **4 109 015 FCFA HT** soit **4 900 000 FCFA TTC**.

**12- Règlement des prestations**

Le règlement de cette prestation sera effectué sur le compte intitulé: **XXXX-**, ouvert à **XXXXX**, sous le numéro suivant :

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé	Code Swift	IBAN

**13- Règlement des litiges**

Les parties conviennent de résoudre à l'amiable tout litige concernant l'application ou l'interprétation de cette convention cadre de partenariat. Toutefois, en cas de litiges persistants, il sera fait appel à l'arbitrage des instances compétentes.

**14- Adresse et domiciliation des parties**

Les deux parties conviennent de communiquer sur la base des adresses respectives ci-après :

XXXXX

XXXXXXXXX

En foi de quoi, les parties ont signé



## 6. Modèle de protocole d'accord

# PROTOCOLE D'ACCORD

Le **Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles**, en abrégé PIDMA, représenté aux fins du présent Protocole d'accord par M. \_\_\_\_\_, Coordonnateur Régional de l'Unité de *Coordination* Régionale (UCR) pour les Régions du \_\_\_\_\_, Tél. \_\_\_\_\_ e- mail : \_\_\_\_\_,

et

*[Nom de la Société Coopérative]*, en abrégé \_\_\_\_\_, société coopérative à Conseil d'Administration/simplifiée, immatriculée au registre des sociétés coopératives du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) le \_\_\_\_\_ sous le numéro \_\_\_\_\_, BP : \_\_\_\_\_, Tél : \_\_\_\_\_, Fax : \_\_\_\_\_, E-mail : \_\_\_\_\_, représentée par M. \_\_\_\_\_ son \_\_\_\_\_ dûment mandaté à cet effet,

ont conclu le présent Protocole d'accord :

**Article 1.-** Le PIDMA/MINADER et *[Nom de la Société coopérative]* ont signé en date du \_\_\_\_\_ la Convention de cofinancement n° \_\_\_\_\_ portant sur le projet agricole

**Article 2.-** Dans le cadre de cette Convention, le PIDMA/MINADER a accordé une subvention à *[Nom de la Société coopérative]* de F CFA \_\_\_\_\_ (en chiffres) \_\_\_\_\_ (en lettres) représentant \_\_\_ % du montant total du projet agricole qui a servi à l'acquisition des actifs immobilisés ci-après :

Désignation	Quantité	Montant

lesquels sont et demeurent la propriété du PIDMA/MINADER.

### **Article 3.- Immobilisations - Propriété des biens**

(1) Les terrains, bâtiments, installations techniques et agencements ainsi que les matériels acquis avec les fonds du PIDMA/MINADER sont des biens publics affectés à *[Nom de la Société Coopérative]* et mis au service de tous les membres de *[Nom de la Société Coopérative]* pour leur utilisation collective dans le cadre du sous-projet.

(2) Ils sont enregistrés comme tel dans ses livres comptables. Ils servent à l'intérêt général des membres de *[Nom de la Société Coopérative]*. Nul n'a le droit de les aliéner, de les détourner ou de s'en approprier à quelque titre ou pour quelque raison que ce soit.

(3) Le non-respect des dispositions de l'alinéa 1 du présent article est assimilable à un détournement de biens publics et passible de poursuites judiciaires.

**Article 4.-** *[Nom de la Société Coopérative]* gèrera, entretiendra et utilisera les biens listés à l'article 2 du Présent Protocole d'accord de façon adéquate et suivant l'usage pour lequel ils ont été acquis dans l'intérêt général.

#### **Article 5.- Engagements de *[Nom de la Société Coopérative]***

*[Nom de la Société Coopérative]* s'engage à :

- utiliser les actifs immobilisés acquis et réalisés avec la subvention du PIDMA/MINADER exclusivement pour la réalisation du sous-projet conformément aux dispositions du présent Protocole d'accord, notamment en respectant l'objet, la description et le plan d'affaires approuvés ;
- conserver les documents comptables et les archives pour les revues a posteriori et les audits ;
- mettre à la disposition des organes de contrôle du PIDMA/MINADER, tous les documents nécessaires pour effectuer leurs missions de contrôle, d'audit ou de suivi, ainsi que les états financiers et d'inventaire dûment certifiés par un expert-comptable agréé ;
- restituer au PIDMA/MINADER les actifs immobilisés mis à sa disposition en cas de non réalisation du projet agricole conformément aux engagements souscrits et ce, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter du constat de carence ;
- désigner un membre chargé de la collecte et de la transmission des informations relatives à l'exécution du projet agricole ;
- produire des résultats fiables et vérifiables dans la mise en œuvre du projet agricole.

#### **Article 6.- Clauses spécifiques**

(1) Le Coordonnateur National du PIDMA, le Coordonnateur Régional du PIDMA, les services compétents du MINADER, les auditeurs externes du PIDMA, peuvent, en tant que de besoin, inspecter ou faire inspecter conjointement ou non avec l'IDA, les biens, travaux, locaux et installations financés par le PIDMA, ainsi que toutes écritures et tous documents y afférents.

(2) Le Délégué Régional du MINADER peut contrôler à tout moment l'exécution des travaux et obtenir toutes informations que lui-même ou l'IDA jugent raisonnables de solliciter en ce qui concerne l'administration, le fonctionnement, les situations financière et comptable de *[Nom de la Société Coopérative]*.

#### **Article 7.- Transfert de propriété**

Une fois le projet agricole présenté au PIDMA/MINADER arrivé à son terme et sauf mauvaise fin, le PIDMA/MINADER délivrera à *[Nom de la Société Coopérative]* un acte portant transfert de propriété des actifs acquis avec la subvention du PIDMA/MINADER.

**Article 8.- Règlement des différends-Interprétation**

Tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent Protocole d'accord fait d'abord l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable par entente directe entre le PIDMA/MINADER et *[Nom de la Société Coopérative]*.

En cas d'échec, le différend est soumis à la juridiction compétente.

**Article 9.-** Le présent Protocole d'accord entre en vigueur à la date de sa signature par PIDMA/MINADER.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires en langue française/anglaise

Pour le PIDMA

Pour *[Nom de la Société Coopérative]*



## • Table des matières

• A.Dispositions Générales -----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
▪ 1. Définitions	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
▪ Relations entre les Parties	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Droit applicable au Contrat	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Langue	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Titres	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Notifications	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Lieux	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Autorité du membre responsable	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Représentants habilités	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Corruption et pratiques frauduleuses	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
B.Commencement, Exécution, Modification et résiliation du Contrat -----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Entrée en vigueur du Contrat	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Résiliation du Contrat par défaut d'entrée en vigueur	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Commencement des Services	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Achèvement du Contrat	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Contrat formant un tout	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Avenant	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Force Majeure	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Suspension	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Résiliation	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
C.Obligations du Consultant -----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Dispositions générales	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Conflits d'intérêts	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Obligation de réserve	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Responsabilité du Consultant	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Assurance à la du Consultant	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Comptabilité, Inspection et Audits	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Obligations en matière de rapports	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Droits de propriété du Client sur les rapports et archives	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Equipements, véhicules et fournitures	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
D.Personnel du Consultant et Sous-traitants -----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Description des Personnels clé	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Remplacement des Personnels clé	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Retrait d'Experts clé supplémentaires	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
E.Obligations du Client -----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Assistance et exonérations	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Accès au site du projet	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Modification du Droit applicable concernant les impôts et taxes	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Services, Installations et propriétés du Client	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Personnel de contrepartie	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Obligation de paiements	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
F.Paiements versés au Consultant -----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Prix du Contrat	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Impôts et taxes	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Monnaie de paiement	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Modalités de facturation et de paiement	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Intérêt pour retard de paiements	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
G.Equité et Bonne foi	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Bonne foi	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
H.Règlement des différends -----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Règlement Amiable	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Règlement des différends	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe 1: Politiques de la Banque – Corruption et pratiques frauduleuses .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.Conditions particulières du Contrat .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
I.Annexes.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe A – Termes de Référence -----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Annexe B – Personnel clé ( CV à completer)-----	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>



**CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTANT**

**À rémunération forfaitaire**

Passé entre

**LE PROJET D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES AGRICOLES**

Et

***Groupement***

**Centre de Recherche en Alimentation et  
Nutrition (CRAN)/XXXXXXX**

**Tel : +237 696 52 19 23**

**Date : \_\_\_\_\_**

Le présent CONTRAT ci-après désigné le « Contrat » est passé le \_\_\_\_\_ 20XX,

Entre :

D'une part, **LE PROJET D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES AGRICOLES (PIDMA), représenté par le COORDONNATEUR NATIONAL, ayant** son établissement principal à Yaoundé, ci-après dénommé le « Client »

Et, d'autre part,

**Le Groupement Centre de Recherche en Alimentation et Nutrition (CRAN)/XXXXXX ; Tel:+237 696521923**

Ci-après dénommé « le Consultant ».

ATTENDU QUE

- (a) le Client a demandé au Consultant de fournir certains services de consultant tels que définis dans le présent Contrat (ci-après dénommés les "Services");
- (b) le Consultant, ayant démontré au Client qu'il possède les compétences professionnelles requises, ainsi que les ressources humaines et techniques, a accepté de fournir les Services selon les termes et les conditions stipulés dans le présent Contrat ;
- (c) le Client a reçu un crédit de l'Association Internationale de Développement (AID)], (ci-après dénommée la "Banque") en vue de contribuer au financement du Coût des Services et se propose d'utiliser une partie du crédit pour les paiements autorisés dans le cadre du présent Contrat, étant entendu que (i) les paiements par la Banque ne seront effectués qu'à la demande du Client et sur approbation de la Banque, (ii) que ces paiements seront soumis à tous égards aux termes et conditions de l'Accord de crédit, y compris les suspensions de retraits du compte du crédit pour tout paiement aux personnes et entités, ou pour toute importation, à la connaissance de la Banque, interdite par la décision du Conseil de Sécurité des Nations Unies prise en vertu des dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et (iii) aucune Partie autre que le Client ne peut se prévaloir de l'Accord de crédit, ni prétendre détenir une créance sur les fonds du crédit;

EN CONSÉQUENCE, les Parties ont convenu de ce qui suit :

1. Les documents suivants ci-joints sont considérés comme faisant partie intégrante du Contrat :
  - (a) Les Conditions Générales du Contrat (y compris l'Annexe 1 "Politiques de la Banque – Corruption et Pratiques frauduleuses);
  - (b) Les Conditions Particulières du Contrat ;
  - (c) Les Annexes :
    - Annexe A: Termes de Référence
    - Annexe B: Personnel clé
    - Annexe C: Ventilation des prix du Contrat
    - Annexe D: Formulaire de Garantie d'Avance

En cas de différence entre les documents ci-avant, l'ordre de priorité ci-après prévaudra pour leur interprétation : les Conditions particulières du Contrat ; les Conditions générales du Contrat, y compris l'Annexe 1 ; l'Annexe A ; l'Annexe B ; l'Annexe C ; l'Annexe D. Toute référence au présent Contrat comprendra, lorsque le contexte le permet, la référence à ses Annexes.

2. Les droits et obligations réciproques du Client et du Consultant sont ceux figurant au Contrat, en particulier :
  - (a) le Consultant fournira les Services conformément aux dispositions du Contrat et ;
  - (b) le Client effectuera les paiements au Consultant conformément aux dispositions du Contrat.

EN FOI DE QUOI, les Parties au présent Contrat ont fait signer le présent Contrat en leurs noms respectifs les jours et an ci-dessus.

Pour et au nom du :

**Groupement Centre de Recherche en Alimentation  
Et Nutrition (CRAN)/XXXXX**

---

***Le Chef de Division de La Recherche et de la Valorisation  
XXXXXXXXXX***

***Pour le PIDMA et en son nom***

---

***LE COORDONNATEUR NATIONAL***

**8. Modèle de Convention cadre de partenariat avec un service public**

**CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT**

**ENTRE**

**LE PROJET D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES MARCHES  
AGRICOLES (PIDMA), CAMEROUN**



**ET**

***L'Agence de promotion des investissements (API)***



**MONTANTS (Initial): 2 500 000 FCFA**

**FINANCEMENT : FCP ou IDA**

Considérant que l'Agence de Promotion des Investissements (API) est un établissement Public (EP) dont la mission, en liaison avec les autres Administrations et Organismes publics et privés concernés, est de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la promotion des investissements au Cameroun ;

Considérant que l'API organise du 27 au 29 novembre 2019, à Douala, la 3<sup>ème</sup> édition du Cameroon Investment Forum (CIF), sous le thème « L'industrialisation à travers l'import-substitution » ;

Considérant que le PIDMA est un projet du gouvernement œuvrant pour le passage à l'agriculture de seconde génération, notamment dans les filières maïs, manioc et sorgho ;

Considérant que le PIDMA entend s'appuyer sur l'**Agence de Promotion des Investissements (API)** pour :

- la participation du MINADER, du PIDMA et de ses coopératives bénéficiaires aux plénières, aux panels et aux expositions de la 3<sup>ème</sup> édition du **Cameroon Investment Forum (CIF)**
- l'animation d'un espace ouvert (stand) pendant le CIF, à travers une présentation du savoir-faire et du potentiel des coopératives, ainsi que des réalisations du PIDMA
- des échanges B 2 B avec les participants à le CIF, notamment de potentiels partenaires afin de diversifier les débouchés pour leurs produits (Agrobusiness)

Considérant que le PIDMA compte répondre favorablement à l'invitation de l'Agence de Promotion des Investissements à la Cameroon Investment Forum ;

Les différentes parties, dans un esprit d'entente cordiale et de franche collaboration, Ont convenu de ce qui suit :

#### **1. Objet de la convention**

L'objet de cette convention est de définir un cadre de partenariat qui facilite la participation du PIDMA à la Cameroon Investment Forum, du 27 au 29 novembre 2019.

#### **2. Parties Impliquées**

Les parties impliquées sont les suivantes :

- le Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles (PIDMA) ;
- l'Agence de Promotion des Investissements (API)

#### **3. Contexte et justification**

Le maïs est avec le manioc et le sorgho, l'une des spéculations phares promues par le Projet d'Investissement et de Développement des marchés Agricoles (PIDMA). L'Agence de Promotion des Investissements (API) organise du 26 au 29 Novembre 2019 à Douala la 3<sup>ème</sup> édition du (CIF), sous le thème : « *Industrialisation à travers l'import-substitution : Défis et perspectives* ». Ce thème s'arrime avec les missions du PIDMA dans ce sens que le CIF 2019 vise particulièrement à inciter les investisseurs nationaux et étrangers à s'intéresser davantage à l'aquaculture, la maïsiculture et la riziculture, sans laisser de côté les autres filières dont la contribution est nécessaire pour booster la croissance économique du pays. Il est question de promouvoir la production locale et le « *Made in Cameroon* » à travers l'incitation des entreprises locales et les Investisseurs Directs Etrangers à s'engager dans la production à grande échelle et l'industrialisation des filières agricoles prioritaires.

Par une correspondance du 16 Septembre 2019, le PIDMA a entrepris des démarches auprès de l'API et manifesté son intention de collaborer pour la participation d'une douzaine de coopératives de son portefeuille à cette 3<sup>ème</sup> édition du CFI 2019. Le MINADER a également invité les porteurs de projets agricoles à manifester leur intérêt pour le CIF 2019. Le Projet a également saisi le Secrétariat Général du MINADER pour introduire les sous-projets en quête de financement.

En retour, l'Agence de Promotion des Investissements a formulé une offre spéciale de partenariat avec le PIDMA pour sa participation au CIF 2019.

Le PIDMA va ainsi procéder à la location d'un stand de 100 m<sup>2</sup>, et à la prise en charge des participants invités en provenance des Unités (UCR et UCP) du PIDMA mais également des services publics clé partenaires (CFR, IRAD, MINEPAT) et des représentants de coopératives semencières.

#### **4. Portée de la coopération**

Les parties sont intéressées à coopérer en vue de faciliter le paiement de la location d'un (01) espace de 100m<sup>2</sup> couvert (chapiteau/x) à la Maison du parti de Bonanjo, dans la capitale économique du pays.

#### **5. Activités envisagées**

Les activités envisagées dans le cadre de cette convention sont les suivantes :

- **Invitation au CFI 2019** : le MINADER, le Coordonnateur National et deux collaborateurs sont invités aux cérémonies d'ouverture et de clôture et aux ateliers ;
- **Location d'un stand d'exposition** : la location d'un espace d'exposition couvert (100 m<sup>2</sup>) par le PIDMA consiste à mettre à la disposition de ce Projet un espace préférentiel et sécurisé apprêté par l'API (plancher, vue et accès rapide au public et aux visiteurs, dispositif d'électrification à travers 4 fiches femelles et 4 douilles, la protection des intempéries à travers un/des chapiteaux avec dispositifs de fermeture.
- **Branding** : le PIDMA sera mentionné parmi les partenaires de manière orale et à travers les visuels de la CIF

#### **6. Engagements de l'Agence de Promotion des Investissements**

L'Agence de Promotion des Investissements s'engage à :

- proposer au PIDMA un prix préférentiel pour la participation à ses activités (2 500 000 F pour le stand de 100 m<sup>2</sup> à la CIF 2019)
- remettre au PIDMA les preuves de paiement, notamment, les Fiches de décharge ou les Reçus de versement des fonds et les Factures

#### **7. Engagements du PIDMA**

Le PIDMA s'engage à :

- Payer à l'Agence de Promotion des Investissements, les Fonds approuvés (2 500 000 FCFA) et inscrits dans les TDR validés de l'activité. Ces fonds portent sur la location d'un stand couvert, sécurisé et électrifié à hauteur de deux millions et demi (2 500 000) FCFA HT pour le CIF 2019
- Soutenir la participation du MINADER et de 15 coopératives bénéficiaires au Cameroon Investment Forum 2019

#### **8. Mise en œuvre, suivi et évaluation**

La mise en œuvre et le suivi des activités de cette convention cadre de partenariat incombent aux structures techniques du PIDMA et de l'Agence de Promotion des Investissements.

Toutes les activités menées dans le cadre de la présente convention seront mises en œuvre dans le strict respect des procédures de l'IDA et du Gouvernement camerounais.

Les parties ont convenu de désigner le personnel technique chargé de la mise en œuvre et du suivi évaluation de ces activités ainsi que suit :

Pour le PIDMA : **Monsieur KOUÉBOU Christiant**, Assistant Technique en charge du Développement du Système semencier et de la Recherche et Développement, et **Monsieur Marc JIOFACK**, consultant en communication

### **9. Déclarations et Engagements des parties**

Chaque partie s'engage à remplir les obligations décrites dans cette convention cadre de partenariat de bonne foi dans le but de promouvoir le succès de la coopération.

Chaque partie s'engage à fournir à l'autre toute l'assistance possible afin de favoriser la coopération.

### **10. Durée**

La présente convention cadre de partenariat prend effet le 20 novembre 2019 et s'achève pour ce qui est du Cameroon Investment Forum le 31 décembre 2019.

La convention cadre de partenariat peut être modifiée par consentement mutuel écrit des deux parties. Pendant la durée de la convention, toute partie peut ajouter des dispositions pour son amélioration en cas d'accord entre les parties.

### **11. Montant de la convention**

Le montant de la convention est de **2 500 000 FCFA HT.**

### **12. Règlement des prestations**

Le règlement de cette prestation sera effectué par chèque

### **13. Règlement des litiges**

Les parties conviennent de résoudre à l'amiable tout litige concernant l'application ou l'interprétation de cette convention cadre de partenariat. Toutefois, en cas de litiges persistants, il sera fait appel à l'arbitrage des instances compétentes.

### **14. Adresse et domiciliation des parties**

Les deux parties conviennent de communiquer sur la base des adresses respectives ci-après :

#### **Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles**

Immeuble la Sablière, Bastos, Rue du Rotary N°1811

Yaoundé, Téléphone : +237 675 35 58 34

Email : [pidma\\_2014@yahoo.fr](mailto:pidma_2014@yahoo.fr)

#### **L'Agence de Promotion des Investissements (API)**

222218970

En foi de quoi, les parties ont signé

**Pour le PIDMA**

**Pour l'Agence de Promotion des Investissements**

Date \_\_\_\_\_

## **Annexe 6 - Caractéristiques des équipements et liste des fournisseurs/prestataires**

Au niveau national, l'offre en matière d'équipement pots- récolte sur les filières promues du PADFA est relativement fournie quoique des efforts restent toujours à faire pour rendre accessible cette information aux Coopératives La sélection des équipements proposés doit être soumise à des critères précis permettant de retenir non seulement les plus performants mais aussi les plus adaptés et les plus accessibles. Par ailleurs la demande d'information devra comprendre toutes les conditions de livraison des équipements, leur garantie, la disponibilité des pièces de rechanges, le service après-vente et surtout le renforcement de capacités des utilisateurs. Le partenariat avec les CENEEMA et la sous-Direction de la mécanisation doit permettre de définir un mécanisme d'homologation d'équipement testés au Cameroun

### **1. Offres de quelques fournisseurs**

- 1.1. Egreneuse multifonction : EGRENEUSE DTE-31A
- 1.2. Batteuse à moteur (2 CV)
- 1.3. Batteuse /Vanneuse 5TZ-100A (12 CV)
- 1.4. Epierreur ZQS80
- 1.5. Motoculteur AGRI MAC + Accessoires
- 1.6. Diable
- 1.7. Couseuse a sac
- 1.8. Mini rizerie complète type DTE
- 1.9. Offre Y TWO /AGRIMAC (Décortiqueuses)
- 1.10. Batteuse –vanneuse de riz paddy - grand model (6,5 CV)
- 1.11. Batteuses-vanneuses de riz - petit paddy model (5 CV)
- 1.12. Nettoyeur- épierreuse de riz paddy (5 CV)
- 1.13. Séchoir serre
- 1.14. Batteuse de riz AMB 04 A
- 1.15. Séchoir à gaz
- 1.16. Motoculteur YANMAR
- 1.17. Etuveuses de riz en inox
- 1.18. Nacelles élévatrices
- 1.19. Chaîne de décortilage/calibrage de riz
- 1.20. Equipements annexes de la minirizerie
- 1.21. Model du séchoir à céréale (riz) : MINIDRY MD4-E

### **2. Liste et contact des équipementiers et prestataires**

- 2.1. Liste de quelques fournisseurs d'équipements au Cameroun
- 2.2. Listes de quelques équipementiers dans la sous-région
- 2.3. Liste de quelques fabricants de séchoirs et autres équipements (hors Afrique)

## 1. OFFRES DE QUELQUES FOURNISSEURS

### 1.1 Egreneuse multifonction : EGRENEUSE DTE-31A

#### EGRENEUSE MULTIFONCTION



**CAOPACITE : 4 à 5T/H**  
**PUISSANCE MOTEUR DIESEL : 12 cv**  
**TAUX D'EGREPAGE : >90%**  
**ALIMENTS : Maïs, Sorgho, Niébé, Riz.**  
**Equipé d'un système attraction bovine**

1

#### Spécifications techniques

Moteur diesel : 12CV

Multifonction :

Changement facile d'élément de battage et de tamis ;

Egrenage de multi produits ;

Battage conforme aux particularités de produits ;

Nettoyage à travers souffleur à tambour ;

Ensachage par convoyeur à vis avec deux sorties alternatives ;

Changement de Vitesse par échange d'une poulie.

Structure ouvrante de chambre de battage ;

Facilité de démontage et de montage de tamis et d'élément de battage.

Plaquette de réglage du volume du vent pour bon nettoyage.

Roulement à bille étanchéité pour transmission.

Modèle mobile possible avec deux roues.

## Produits

N°	Produit	Capacité (kg/h)	Vitesse (tr/min)	Diamètre de trou de tamis (mm)
01	Maïs	1500 ~ 2000	800	Ø17
02	Mil	350 ~ 500	1200	Ø3 ou Ø4
03	Sorgho	450 ~ 600	1200	Ø6 ou Ø8
04	Niébé	450 ~ 600	800	Ø13
05	Riz/Soja/Blé	450 ~ 600	800	Ø8

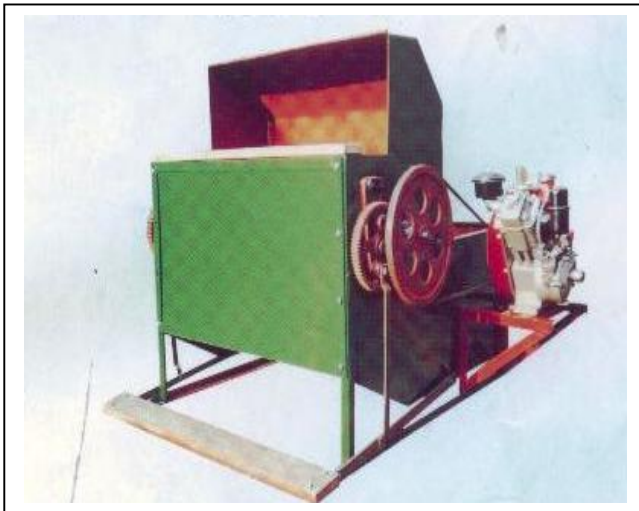
## Prix et conditions de cession

2 124 400 FCFA HT

Disponible Abidjan

Garantie : 3 mois

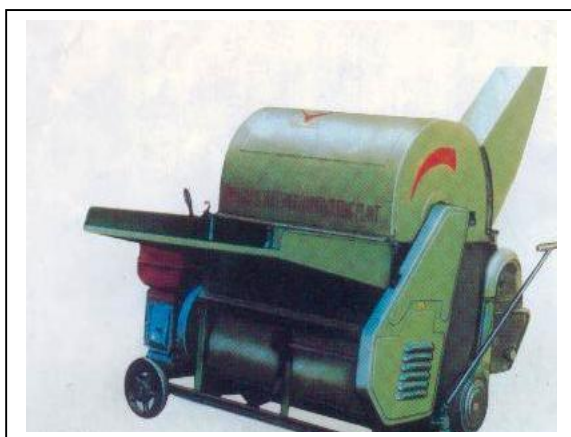
## 1.2. BATTEUSE A MOTEUR 2CV



## Spécificités techniques

N°	Produit	Capacité (kg/h)	Vitesse (tr/min)	Démarrage
01	Riz paddy	300 ~ 800	3000	Manivelle

### 1.3. BATTEUSE /VANNEUSE 5TZ-100A



#### Description techniques

Moteur diesel : 12CV

Modèle mobile possible avec trois roues.

#### Produits et capacité de traitement

N°	Produit	Capacité (kg/h)	Vitesse (tr/min)	Dimension
01	Riz paddy	1200 ~ 1500	2000	Ø17

#### Prix et conditions de cession

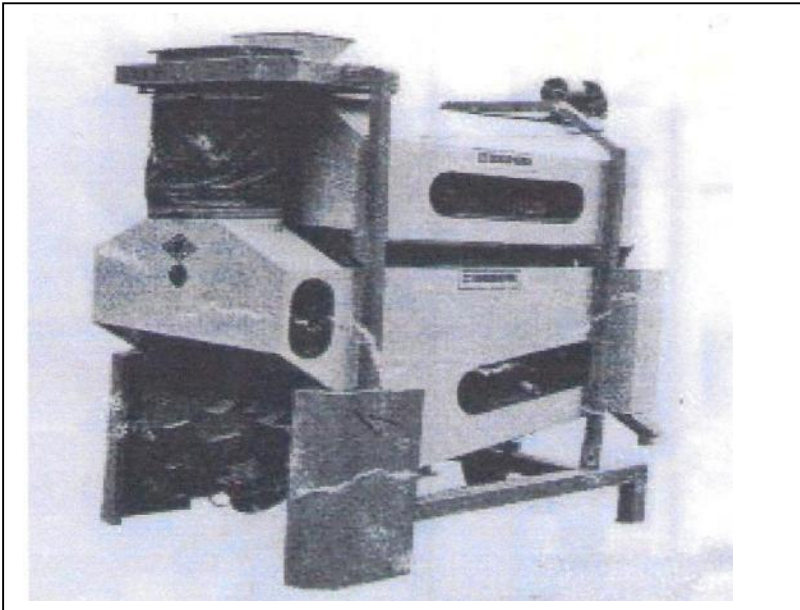
Disponibilité : 03 mois à partir de la date de la commande

#### Spécification techniques exigées (jaune) et fournies par DTE

Caractéristiques ou éléments constitutifs		Qualités requise	Données DTE
Marques et modèle		Indiquer	GDI/5TZ-100
Type		Axiale	Axiale
Pays d'origine		Indiquer	Chinoise
Capacité (kg/h)		1300-1500	1500
Poids sans moteur		300-450	432
Dimension hors tout (mm)	Longueur	1500-2000	1800
	Largeur	1000-1700	1640
	Hauteur	1000-1700	1645
Mobilité		Munie de roue et d'un système à traction	Munie de roue et d'un système à traction
Marque et modèle		Indiquer	GDI/S194
Type		A temps diesel monocylindrique horizontale	A temps diesel monocylindrique horizontale
Puissance nominale(CV)		12-15 Cv	12 CV

Système de refroidissement		Eau non évaporatoire	Eau non évaporatoire
Type de filtre à air		A bain d'huile	A bain d'huile
Filtre à gas oil		A bol décanteur Transparent	A bol décanteur Transparent
Mode de démarrage		Par manivelle	Par manivelle
Capacité réservoir (litre)		10 à 16 litre	15litre
Largeur du tambour du batteur (mm)		500-1000	100
Diamètre du tambour du batteur (mm)		500-600	550
Nombre de battes au pointe		30-95	92
Vitesses (Tr/mn)		500-1200	732
Type		Concave muni de grille	Concave muni de grille
Ecartement batteur -contre batteur		Réglable	
Type		Muni au moins d'un ventilateurs et d'un tamis à secousse	
Diamètre du Ventilateur (mm)		250-300	283
Vitesse de rotation (tr/min)		1000-1050	1025
Flux d'air		Réglable	Réglable
Mode		Par élévateur à grains	Par élévateur à grains
Jeu de clé mécanique		1	1
Kit d'un minimum de pièces usuelles		1	1
Manuel d'utilisation en français de la batteuse		1	1
Manuel d'utilisation en français du moteur d'entraînement de la batteuse		1	
Catalogue des pièces de rechanges en français de la batteuse		1	1
Catalogue des pièces de rechanges en français du moteur		1	
Prospectus originale renfermant la photo et les spécifications technique de la batteuse vaneuse et de son moteur en français		1	1
La liste des pièces de rechange et les cout unitaires et du cout global		1	1
Disponibilité des pièces de rechanges		Sur une période de 4 ans à partir de la vérification technique du matériel livré	Sur une période de 4 ans à partir de la vérification technique du matériel livré
Ensemble		18 mois	18 mois
Formation pratique à l'utilisation et l'entretien		02 personne par machine livrée	3 personnes par machine
			<b>3</b>
			<b>186 000</b>

#### 1.4. Epierreur ZQS80



##### Spécificités techniques

Moteur diesel : 2.25 kw

N°	Produit	Capacité (kg/h)	Vitesse (tr/min)	Dimension
01	Riz	2500 ~ 3500		

**Prix et conditions de cession** : 4 900 000 FCFA TTC

**Disponibilité** : Plus 03 mois à partir de la date de la commande

#### 1.5. Motoculteur AGRI MAC +Accessoires



**Prix et conditions de cession**

Disponibilité : 03 mois à partir de la date de la commande

## 1.6. DIABLE



Sert à la manutention des sacs.

### Spécifications techniques

Manuelle

N°	Produit	Capacité (kg/h)	Vitesse (tr/min)	Dimension
01	Sac	50 kg ou 100 kg		

Conditions de cession: 210 000 FCFA TTC

Disponibilité : 03 mois à partir de la date de la commande

## 1.7. Couseuse de sac (FERPLAS)



## 1.8. Mini rizerie complète type DTE



**Cout : 21 853 800 FCA**

## **1.9. Offre Y TWO /AGRIMAC**

### **1.9.1. Décortiqueuse YITWO/JINGU -SB10 de riz**

Spécificités techniques

Capacité horaire : 700 kg/h de paddy

Moteur thermique ou électrique

Consommation en carburant : 0,63 litre de gasoil par tonne de grains

Moteur ; diesel, 20 Cv

Type : Fixe

**Cout : 2.200.000 FCFA**

### **1.9.2. Décortiqueuse YITWO/ JINGU –SB30 du riz**

Spécificités techniques

Capacité horaire : 800-1t /h de paddy

Moteur thermique ou électrique

Moteur ; diesel, 20 Cv

Type : Fixe

**Cout 3 500 000 FCFA**

## **Motoculteur + accessoires**

Capacité moteur thermique : Moteur 15 CV

Cout : 3 500 000 FCF

## **1.10. Batteuse –vanneuse de riz paddy : grand model**



### **Spécifications techniques**

Capacité horaire : 700 à 1000 kg de grains de riz paddy par heure

Taux de battage : 100%

Taux de brisure des grains : 0%

Taux de vannage : 95 à 100%

Type : mobile sur 2 roues pneumatiques

Moteur thermique diesel

Puissance moteur : 6,5 cv

Roulement à palier

Vannage par flux forcé

Transmission par courroie

Nombre d'opérateurs : 1 à 2 personnes

### **Condition de cession**

Prix : 1.750.000 FCFA

Prix simple batteuse sans vannage : 1.300.000 FCFA

Délai de livraison : 30 jours

### 1.11. Batteuses-vanneuses de riz petit paddy model



#### **Spécifications techniques**

Capacité horaire : 300 à 500 kg de grains de riz paddy par heure

Taux de battage : 100%

Taux de brisure des grains : 0%

Taux de vannage : 95 à 100%

Type : mobile sur 2 roues pneumatiques

Moteur thermique à essence

Puissance moteur : 5 cv

Vannage par aspiration

Transmission par courroie

Consommation : 1,5 litres par heure

Nombre d'opérateurs : 1 à 2 personnes

#### **Condition de cession**

Prix : 1.400.000 FCFA

Prix batteuse simple sans vannage : 1.100.000 FCFA

Délai de livraison : 30 jours

### 1.12. Nettoyeur - épierreuse de riz paddy



#### Spécificités techniques

Moteur essence : 5 CV  
Capacité : 650 à 900 kg/h  
Taux vannage : 90 à 100%  
Taux calibrage : 100%  
Taux brisure : 0%

#### Condition de cession

Prix : 1.050.000 FCFA  
Délai de livraison : 30 jours

### 1.13. SECHOIR SERRE



**ROLE** : Assure un pré-séchage optimum des semoules de manioc.

**AIRE DE SECHAGE** : 45 m<sup>2</sup>

**ENERGIE** : rayonnement solaire

**ENCOMBREMENT (m)** :

longueur x largeur x hauteur  
12 x 3,5 x 2.5

**Cout** : 1 694 915 FCFA

#### 1.14. Batteuse de riz AMB 04 A



#### Spécifications techniques/

L'équipement est caractérisé par les éléments suivants et est destiné au battage du riz du Sorgho, du mil et du maïs. Il est actionné soit par un moteur électrique ou un moteur thermique. Ses capacités de traitement sont les suivantes :

Rendement : RIZ 1 800 Kg/H

SORGO MIL 1 500 K

MAIS 1 500 a 2 000 Kg/H

L'équipement est muni des systèmes suivants

Un système égrenage et battage \*

Un système de vannage (ventilateur)

Un système de triage

#### Conditions de livraison

- Délais de livraison : un (1) mois /unit.
- Conditions de règlement : - 80% à la commande.

**Garantie :** Une année après livraison

### 1.15. Séchoir à gaz



**ROLE :** Le séchoir multifonctions à gaz à vingt plateaux fonctionne avec des rampes situées du en bas qui donne une température de plus de 120 °C avec un thermomètre de surveillance et un ventilateur situé en tête qui extrait le condensat .

**CAPACITE :** 150 kg/jour attiéké séché

**ENCOMBREMENT (m) :**  
longueur x largeur x hauteur

**POIDS :**

**CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :**

**Cout :** 2 200 000 CFA HT

### 1.16. OFFRE DE GIA : MOTOCULTEUR YANMAR



**ROLE :** Travail de la terre

**CAPACITE :** 14 CV

**ENCOMBREMENT (m) :**

longueur x largeur x hauteur

**POIDS :**

**CARACTERISTIQUES DU MOTEUR :**

**Type :** moteur gas oil

Puissance : 14 CV ou thermique  
6 vitesses

**Vitesse :** 1500 tr/min

**Cout :** 7 000 000 FCFA

### 1.17. Etuveuse de riz en inox (Offre de Paul Houssou)



**ROLE : Etuver le riz .**

Le dispositif est composé de deux pièces essentielles à savoir:

La première pièce est appelée « bac d'étuvage » de forme tronconique dont le tiers (1/3) inférieur et la petite base circulaire (fermée) sont minutieusement perforés ;La deuxième pièce est une marmite en alliage d'aluminium (appelée Ganzin en fon), dans laquelle s'insère la partie inférieure perforée du bac lors de l'étuvage,

**Etuveuse de riz inox**



**CAPACITE :**

**3 modèles de capacité d'étuvage : 40 kg ; 70 kg et 275 k**

**ENCOMBREMENT (m) :**

**longueur x largeur x hauteur**

**POIDS :**

**Cout : 7 000 000 FCFA**

**1.18. Nacelles élévatrices (à déplacement manuel ou motorise)**



**NACELLE A MAT VERTICAL SANS MOTEUR - PICOLIFT**

## 1.19. Chaîne de décortilage/calibrage de riz



### Caractéristiques techniques de la mini-rizerie

Les caractéristiques portent sur : les élévateurs, le pré-nettoyeur, le décortiqueur-blanchisseur, le trieur calibreur (table densimétrique) et les équipements connexes. L'élévateur N°1 déverse le paddy brut dans la trémie d'alimentation. Le mouvement alternatif régulier de la table mobile en plan incliné, impose la descente du paddy brut sur le tamis supérieur par gravité. Seuls les corps étrangers de gros calibre ne traversent pas ce premier tamis. Le paddy qui traverse est à son tour nettoyé lors de son passage au travers du tamis inférieur (cf. constitution du pré-nettoyeur). Au niveau des tamis inférieur, les particules légères (poussière, grains de sable, grains immatures...) traversent le tamis inférieur, alors que le bon paddy est drainé vers la trémie d'alimentation de l'élévateur N°2.

L'élévateur N°2 déverse le paddy dans la trémie d'alimentation able vibrante. Ce riz est mieux étalé sur le tamis supérieur grâce les plaques en dents de scie, ce qui facilite sa descente sur le tamis supérieur par gravité. Seul grain entier grade 1 ne traverse pas ce premier tamis. Les brisures qui traversent sont à leur tour calibrées lors de leur passage au travers deux tamis, intermédiaire et inférieur (cf. constitution du trieur). Au niveau des tamis intermédiaire et inférieur, le calibrage est optimisé par des boules en caoutchouc, logées dans les cages en bois, et qui forcent les grains à travers les tamis. On obtient respectivement les grades 2, 3 et 4.

NB : Unité installée à la Station de Recherche IRAD de Garoua

## 1.20. Equipements annexes de la minirizerie

### a. Humidimètre

Il permet de mesurer le taux d'humidité du paddy.



### b. Balance

Elle d'effectuer les différentes pesées lors de la production.



### c. Couseuse électrique



### d. Groupe électrogène



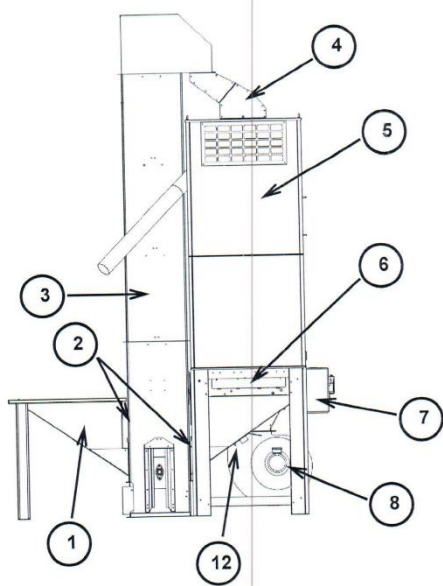
## 1.21. Model du séchoir à céréale (riz) : MINIDRY MD4-E

Fabriquant : ZANIN F.lli s.r.l. (Italy)

Capacités de contenance : 1 m<sup>3</sup> - 4 m<sup>3</sup>

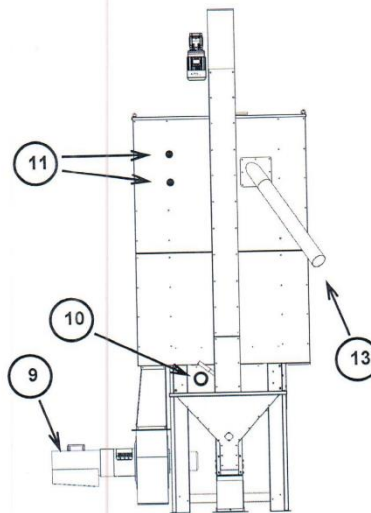


**MINIDRY (E) WITH BUCKET ELEVATOR**



**KEY**

- 1. Loading hopper
- 2. Product flow regulation dampers
- 3. Bucket elevator
- 4. Two-way valve
- 5. Drying column
- 6. Extraction unit
- 7. Control panel



- 8. Centrifugal fan
- 9. Burner
- 10. Hopper level control porthole
- 11. On-off air inlet damper in drying column
- 12. Samplers
- 13. Product discharge

## 1. Liste de quelques fournisseurs d'équipements au Cameroun

### 1.1. Liste de quelques fournisseurs d'équipements au Cameroun

Nom de l'entreprise	Adresse	Type d'équipements
AGRO-MAC	AGRO- MAC –BP 765 Douala – Tél : +233 43 15 73 – cell: 699 82 61 17 – Email : cameroonagromac@163.com	Décortiqueuse YITWO/JINGU -SB10
		Décortiqueuse YITWO/JINGU -SB30
		Motoculteur + accessoires
		Epierreur électrique
		Motoculteur + accessoires de 8-15 CV
		Epierreur électrique
		Tracteur 15, à 120 CV
		Pulvérisateur NS16
		Moulin multiservice
		Broyeur mélangeur
		Moulin multiservice
		Motopompe avec splinker à moteur
		Motopompe
Moteur Diesel de 5 à 30 CV		
Sali Joseph	Sali Joseph Ngong – Tél : 696 467 089	Décortiqueuse Engelberg
GFAMO-DJAMBOU TOU	BP : 538 GAROUA TEL (+237) 679 51 95 94/694 96 86 52 EMAIL : samboaugustin@yahoo.fr	Batteuse vanneuse type ASI
		Mini moissonneuse batteuse
		Batteuse vanneuse type ASI
CAMEG (Cameroun Engineering Group)		Epierreuse de riz de capacité 3 tonne/heure
		Epierreuse de riz de capacité 3 tonne/heure
		Mini rizerie complète importée
PLASTICAM ;MITCHIMIE ;GIC DEMRI (Garoua) ; ZAGABA Groupe .• ABDOURAMAN SOULBANKAI( usine d'ensachage à Yagoua)	Sociétés de fabrication et ou fournisseurs d'emballage ou sacs en jute et filet, cagettes plastique	Sacherie en jute
Centre technique de Garoua	Godom Roland Directeur CTG (699 500 270)	Formation, séchoir

## 2.2. Listes de quelques équipementiers dans la sous-région

Nom de l'entreprise	Adresse	Type d'équipements
<b>SODIMAT Société de Distribution de Matériaux r</b>	SODIMAT 18 BP 2668 Abidjan 18 tél 00225 21253141 email : sodimat.ci@gmail.com Face palais des sport	Motoculteur
		Faucheuse moissonneurs VST SHAKTI - 4PR
		Tracteur
		Transplanteur de riz
<b>Dr Paul Houssouou</b>	Institut National des Recherche Agricole du Bénin Tél: 00229 97 88 69 51	Dispositif d'étuvage de riz

Nom de l'entreprise	Adresse	Type d'équipements
<b>Datong Trading Entreprises Corporation (DTE-SA)</b>	- 18 BP 629 Abidjan 18 - Tél : +225 21 24 26 66 - Fax: +225 21 24 26 88 - Email : dte@aviso.ci	Batteuse /vanneuse 5TZ-100A attelées
		Motoculteur + accessoires
		Epierreur ZQS80
		Diable
		Mini rizerie complète électrique modèle 20/20
		Couseuse de sacs électrique
		Bascule 500 kg
		Humidimètre JINGAO LDS 1-G
		Pese ensacheuse électrique
		Minitracteur KM 304 30CV
		Charure 3 soc
		herse rotative
		Semoir petits grains
		Billonneuses
Epandeur engrais		
Remorque basculante		

### 2.3. LISTE DE QUELQUES FABRICANTS DE SECHOIRS (Hors Afrique)

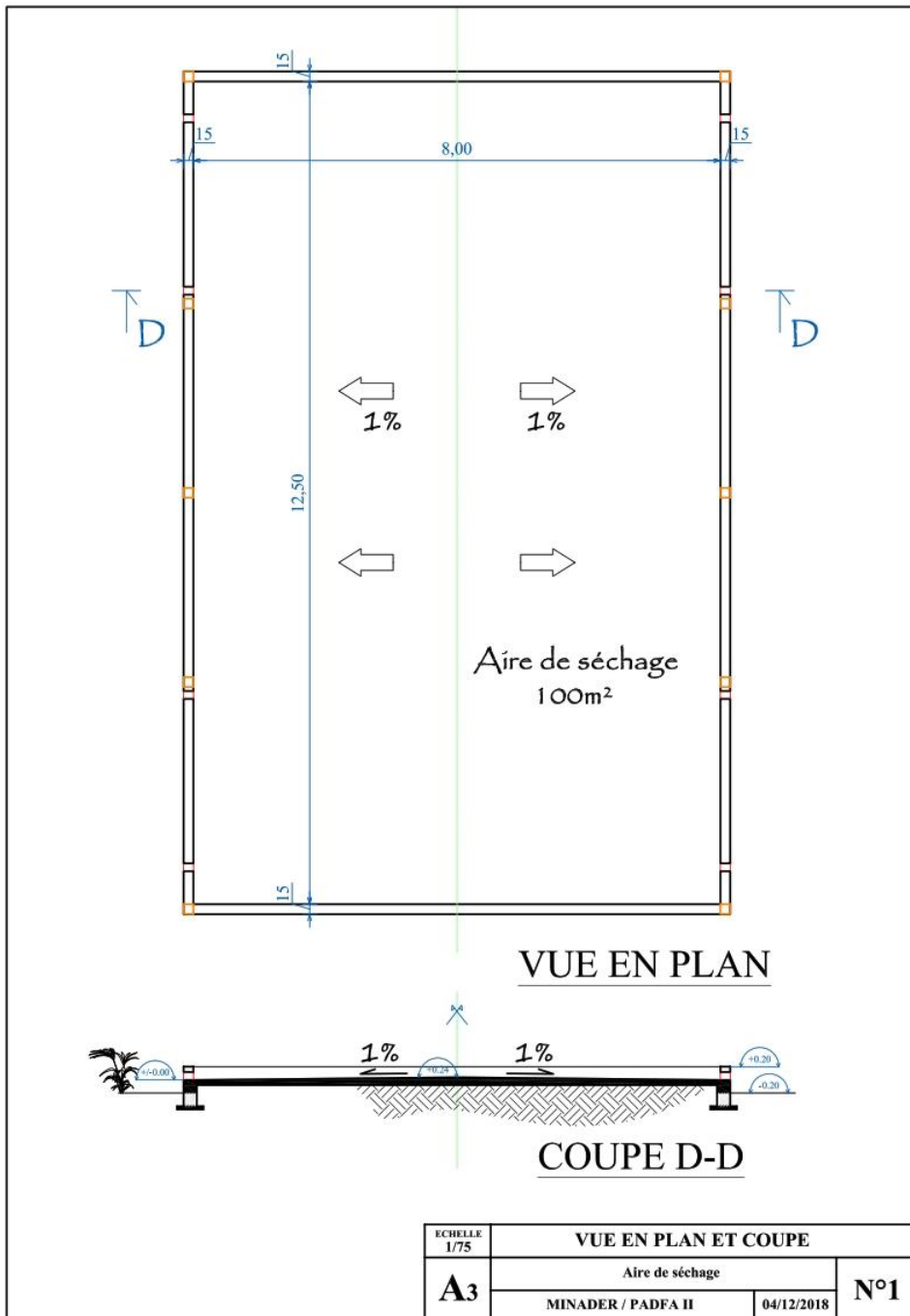
FABRICANT	SPEC	CONTACT				PAYS
		Adresses	Téléphone	Mail	Web	
AG GROWTH INTL (AGI)	Transporteurs, séchoirs, silos...	AGI International sales 198 Commerce DR, Winnipeg Manitoba R3P 0Z6 CANADA	+1 204489 1855	<a href="mailto:sales@agrowth.com">sales@agrowth.com</a>	<a href="http://www.agrowth.com">www.agrowth.com</a>	CANADA
MECMAR GROUP	Séchoirs, silos	Via Copparo29-37046 Minerbe VR	+39 0442 99229	<a href="mailto:info@mecmargroup.com">info@mecmargroup.com</a>	<a href="http://www.mecmargroup.com">www.mecmargroup.com</a>	ITALIE
DANCORN GROUP (SUKUP EU)	Séchoirs, silos	Mimersvej 5 .DK 8722 Hedensted Fax: +4575 685370 SUKUP EUROPE LTD: Rectory Farm, Brewery Road, Pampisford, Cambridge, CB22 3EN	+45756 85311  +44 1223 837279  +44 7703 608014	<a href="mailto:post@sukup-eu.com">post@sukup-eu.com</a>  <a href="mailto:jst@sukup-eu.com">jst@sukup-eu.com</a>	<a href="http://www.dancorn.com">www.dancorn.com</a>	DANEMARQUE  Royaume Unies
FEERUM	Séchoirs, silos	Dawid Bokrywka Export Mgr	+48 603900 215	<a href="mailto:dawidpokrywka@feerum.pl">dawidpokrywka@feerum.pl</a> <a href="mailto:feerum@feerum.pl">feerum@feerum.pl</a>	<a href="http://www.feerum.pl">www.feerum.pl</a>	POLOGNE
Flaman Grain Handling & Cleaning	Transporteurs, séchoirs, silos...	Hwy 16 & 71st Street, Box 250, Saskatoon, SK S7K 3J7, Canada	+1 306- 986- 9303	<a href="mailto:graincleaning@flamangraincleaning.com">graincleaning@flamangraincleaning.com</a>	<a href="http://www.flamangraincleaning.com">www.flamangraincleaning.com</a>	CANADA
Uab Inter-Silo	Transporteurs, séchoirs, silos...	Tværevej 9, 8740 Brædstrup, Danemark	+370 646115 77	<a href="mailto:info@inter-silo.com">info@inter-silo.com</a>	<a href="http://www.inter-silo.it">www.inter-silo.it</a>	DANEMARQUE  Royaume Unies
AGR-INDUSTRIAL SUPPLIES	Séchoirs	06000Bandar Darulam, kedah Darul Aman, Malaysia	+604- 917959 1	<a href="mailto:info@agr-indus.com">info@agr-indus.com</a>	<a href="http://www.agr-indus.com">www.agr-indus.com</a>	MALAISIE
SUNCUE COMPANY LTD	Séchoirs		+886-4- 2339- 7171	<a href="mailto:sales@suncue.com">sales@suncue.com</a>	<a href="http://www.suncue.com">www.suncue.com</a>	TAÏWAN
FAO SAS Sté Nvlle	Séchoirs	5 rue Jean Marie Texier BP. 90210 35502 – VITRE CEDEX	029975 7300 029975 7320	<a href="mailto:Fao.directio@fao.fr">Fao.directio@fao.fr</a>	<a href="http://www.fao.fr">www.fao.fr</a>	FRANCE
Alvan Blanch Development Company Ltd	Gamme variée d'équipements post récolte et transforma	Chelworth, Malmesbury SN16 9SG, Royaume-Uni	+44 1666 577333	<a href="mailto:info@alvanblanch.co.uk">info@alvanblanch.co.uk</a> <a href="mailto:ChristabelBlanch@alva">ChristabelBlanch@alva</a>	<a href="http://www.alvanblanchgroup.com">www.alvanblanchgroup.com</a>	Royaume Unie

	tion y compris les séchoirs			<a href="http://nblanch.co.uk">nblanch.co.uk</a>		
ABC Hansen Africa	Gamme variée d'équipem ents post récolte et transforma tion y compris les séchoirs	216 Propshaft Rd, Pretoria, 0105, Afrique du Sud PO Box 25354 Monument Park 0105 Pretoria South Africa	+27 12 803 0036 0861 472 461 012 803003 6	<a href="mailto:info@abchansenafrica.co.za">info@abchansenafrica.co.za</a>	<a href="http://www.abchansenafrica.co.za/">www.abchansenafrica.co.za/</a>	Afrique du Sud Danemar k

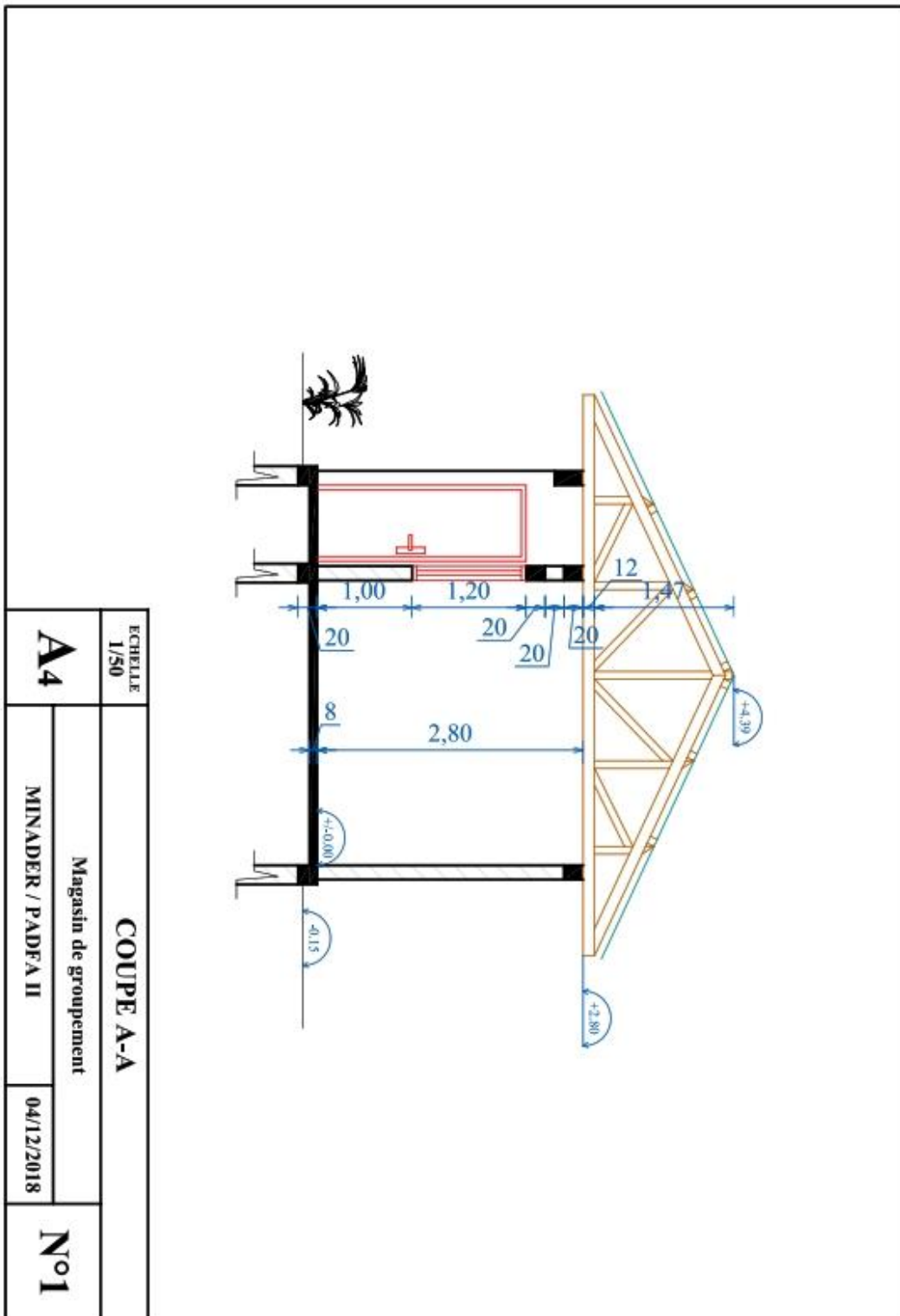
**Annexe 7 : Plans des infrastructures de stockage, de groupage, de séchage et magasins multifonctionnels (Plans des bâtiments)**

Aire de séchage  
Coupe de groupement  
Coupe oignons  
Coupe Riz  
Distribution Groupement  
Distribution Oignons  
Distribution Riz  
Façade arrière Groupement  
Façade Principale Groupement  
Façade Oignons  
Façade Riz  
Fondation groupement  
Fondation Oignons  
Fondation Riz  
Pignons droit Groupement  
Pignon gauche Groupement  
Pignon Riz

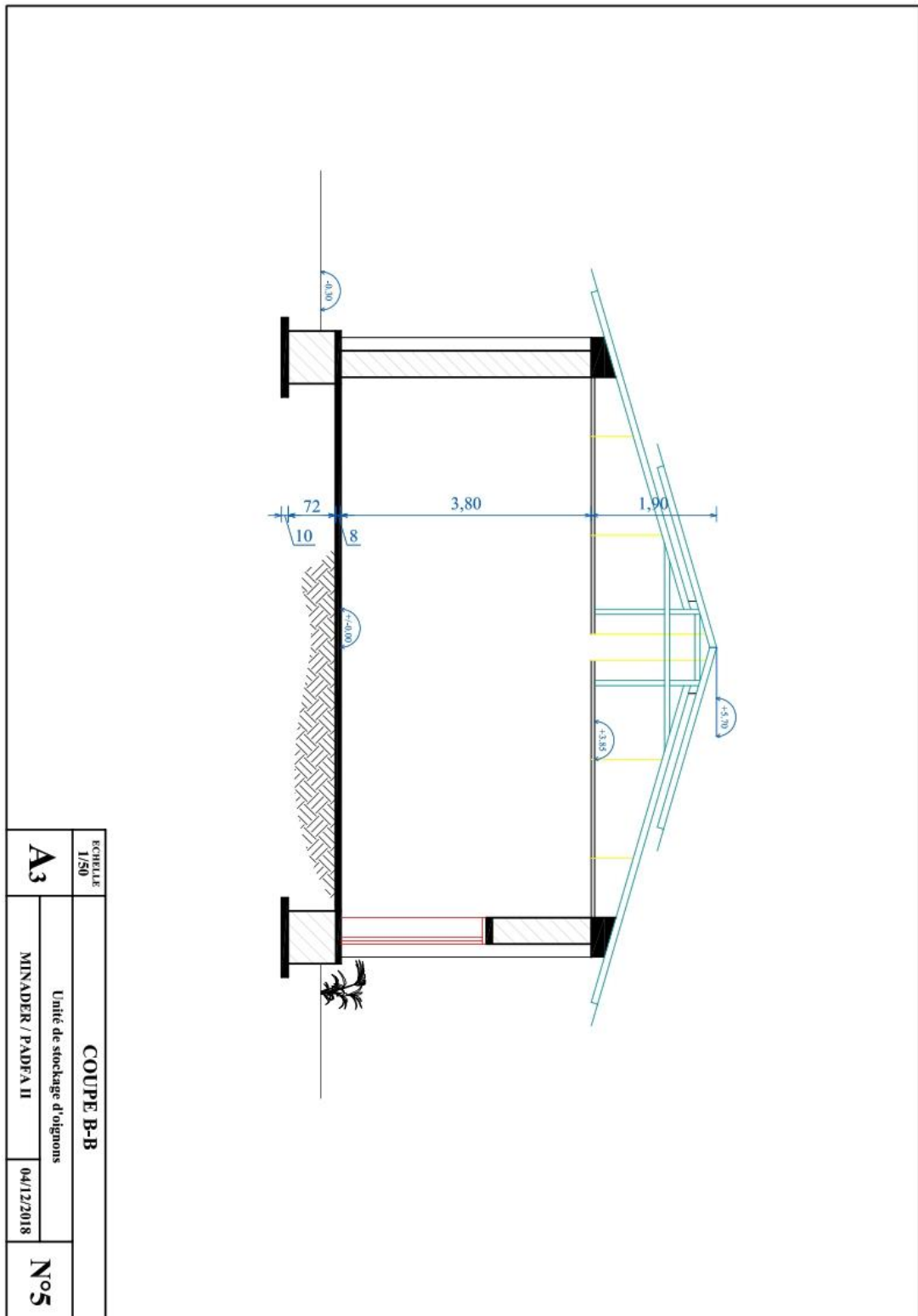
1) Aire de séchage



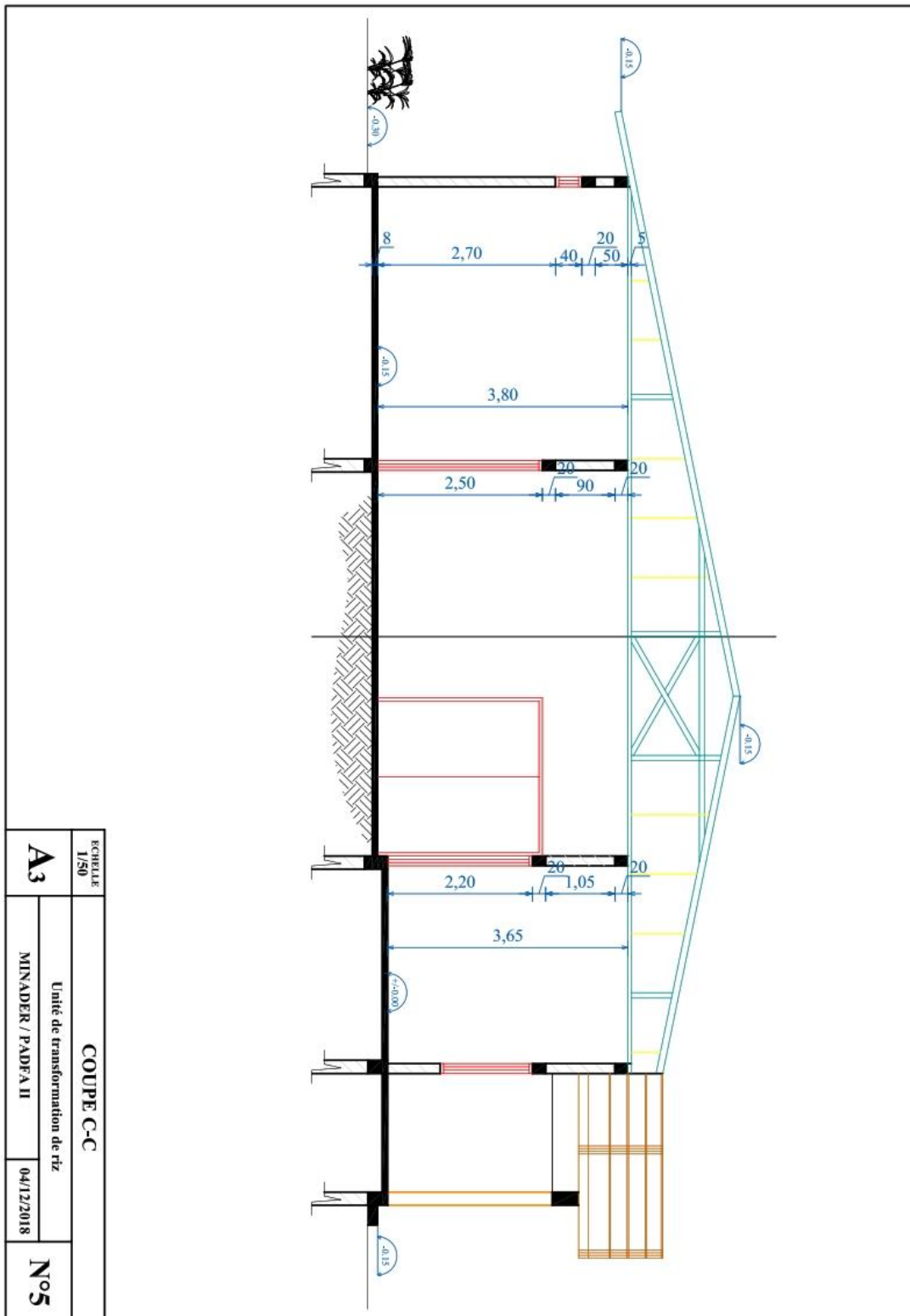
2) Coupe de groupement



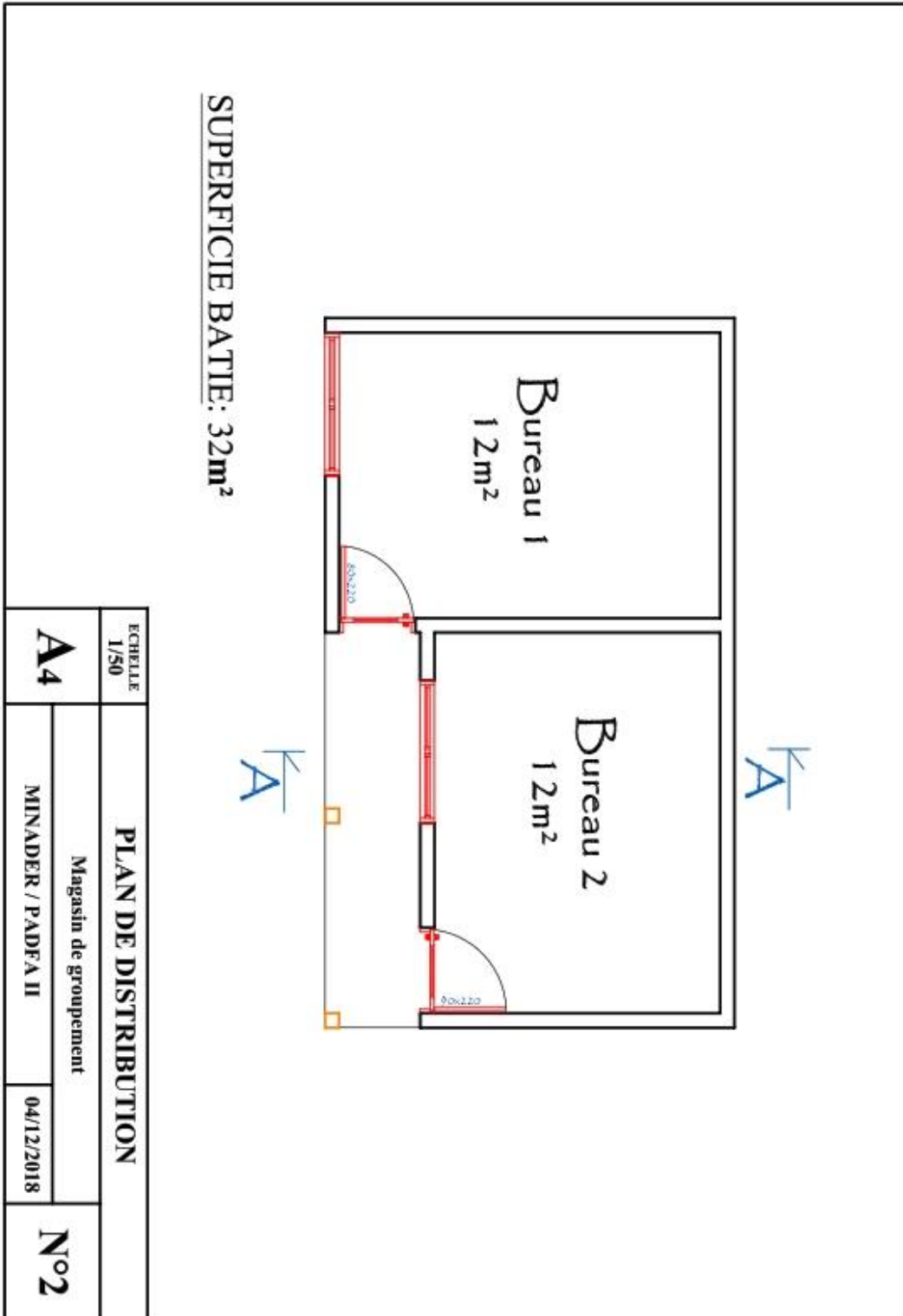
3) Coupe oignons



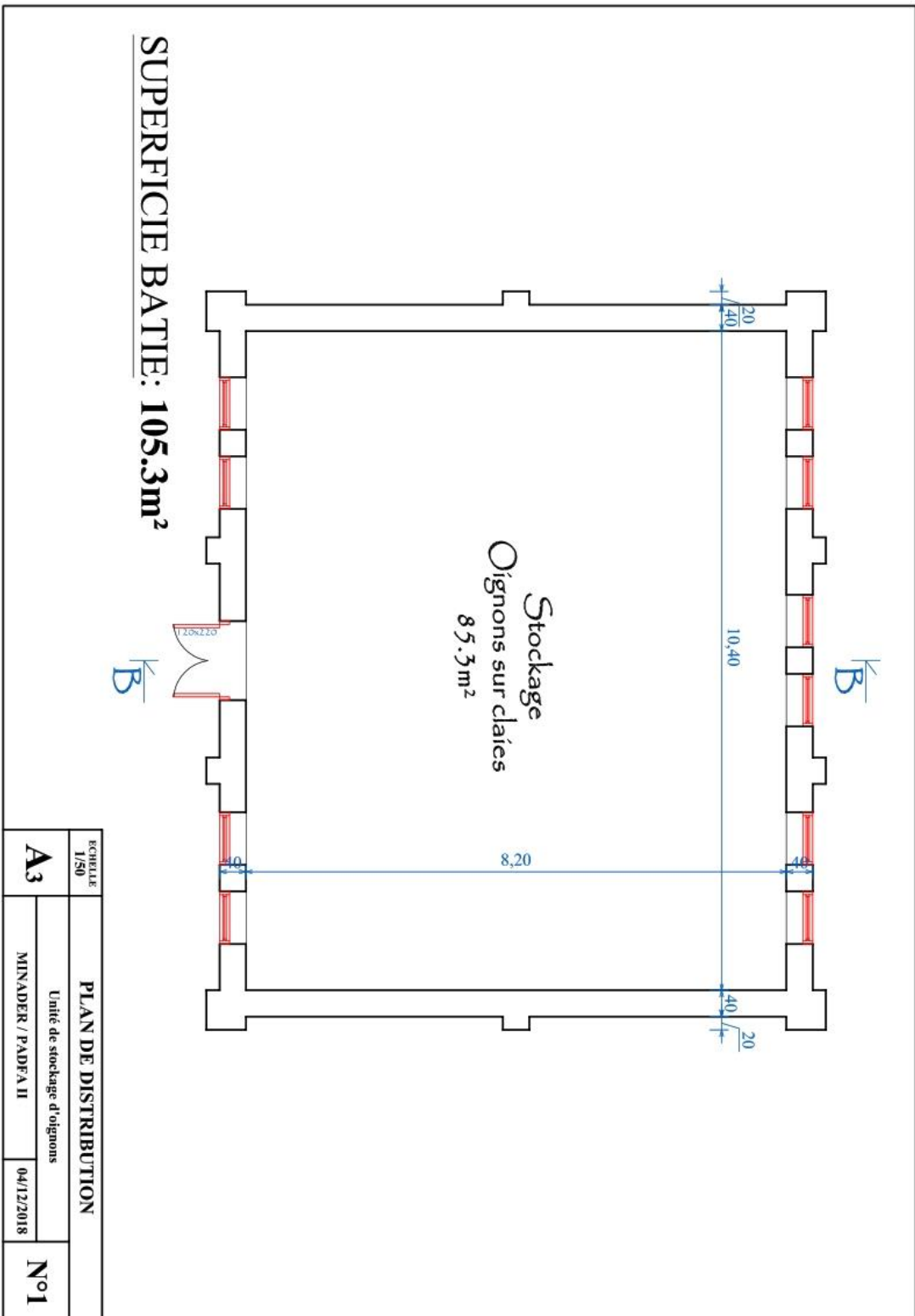
4) Coupe Riz



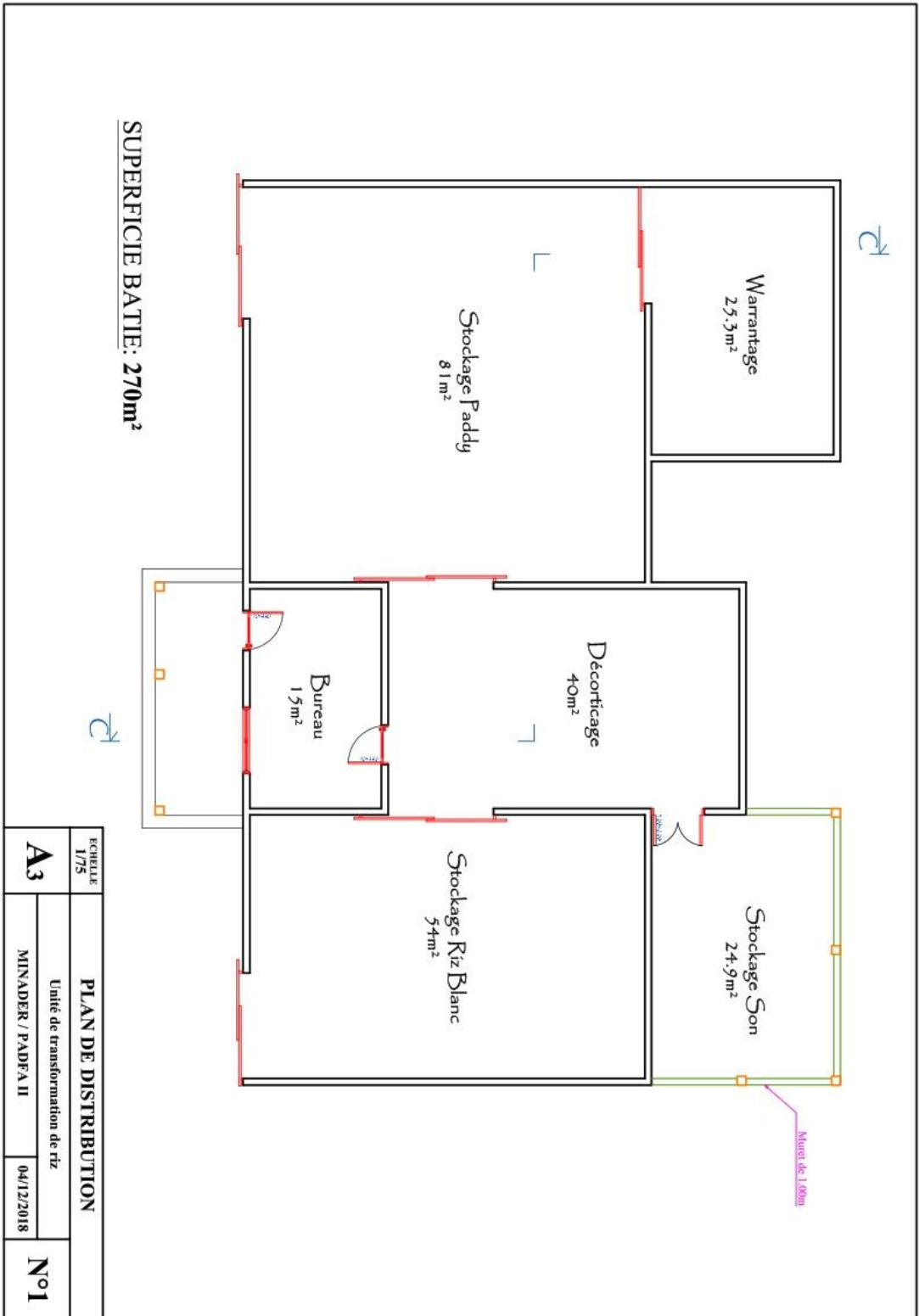
5) Distribution Groupement



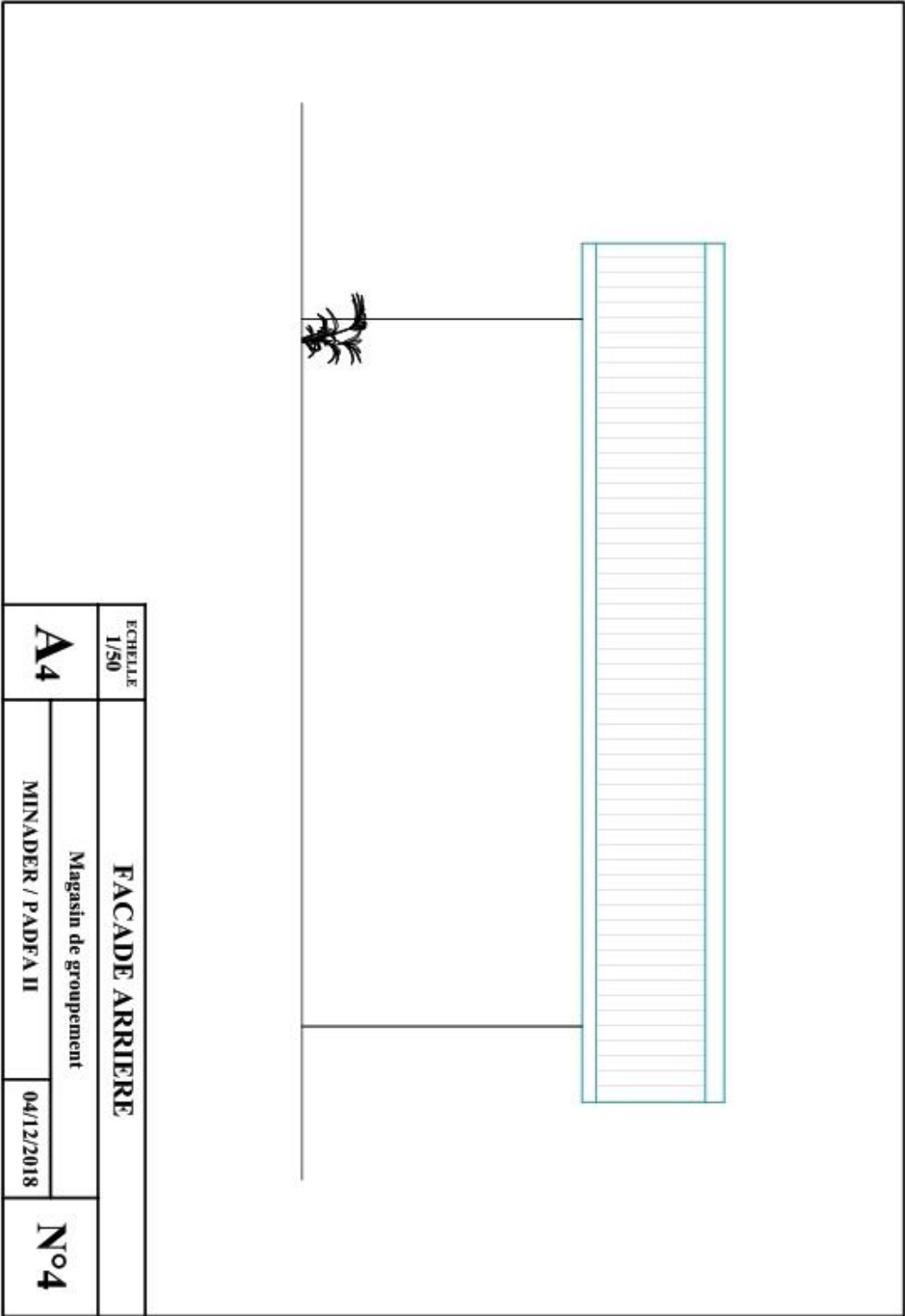
6) Distribution Oignons



7) Distribution Riz



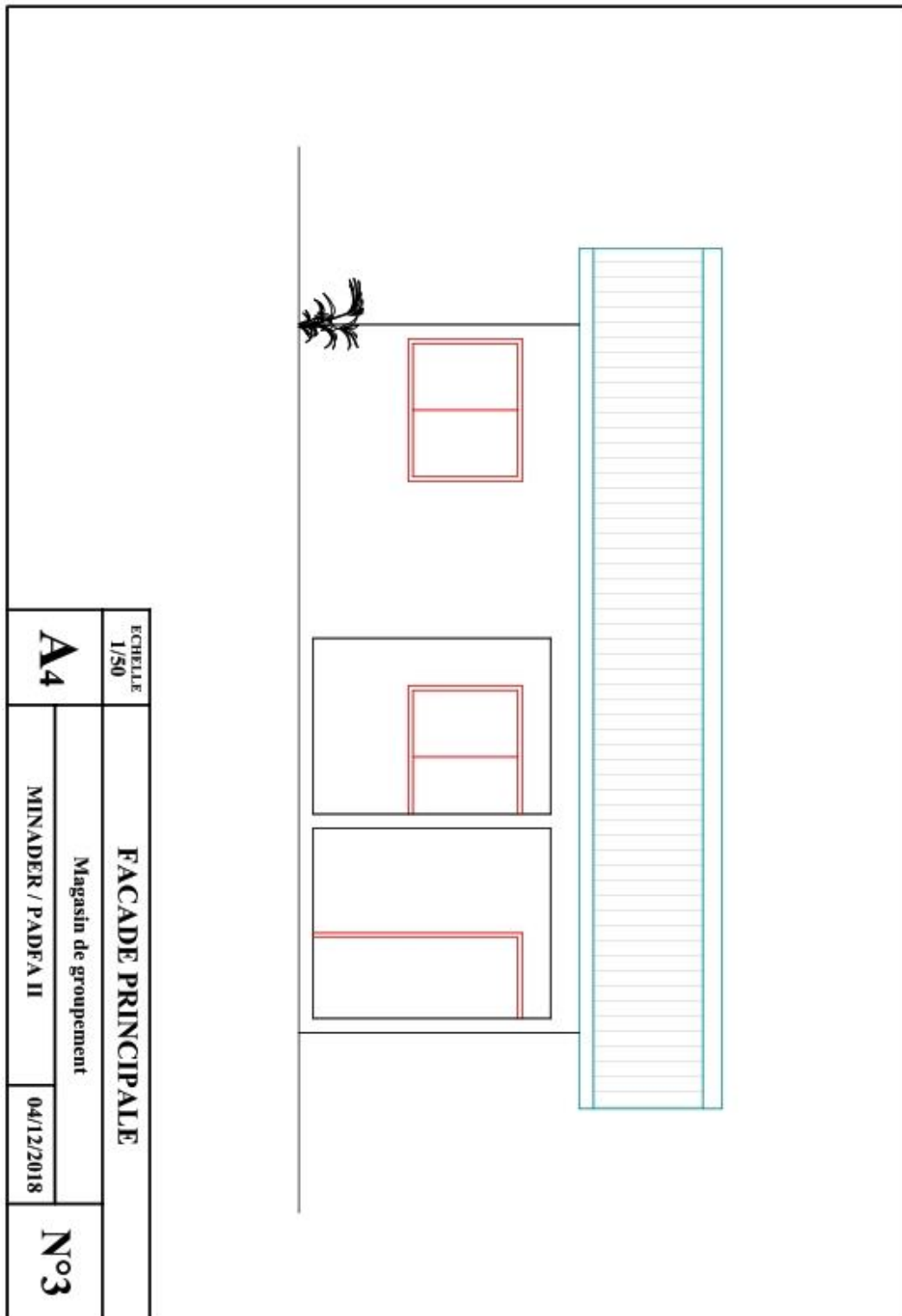
8) Façade arrière Groupement



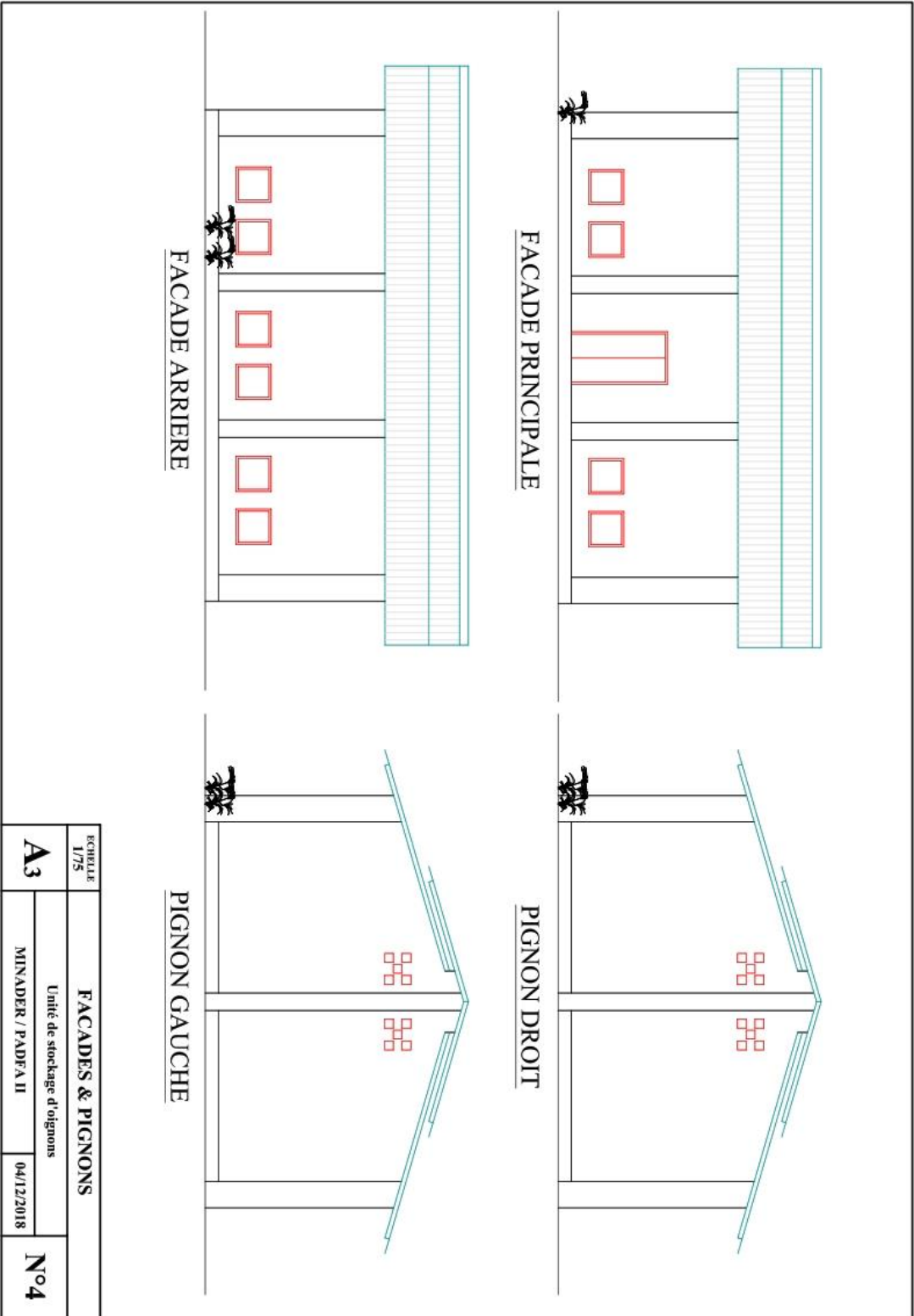
The drawing shows a long, horizontal architectural element, possibly a facade or a wall, with a central vertical line extending upwards to a stylized tree. The drawing is enclosed in a rectangular frame.

<b>ECHELLE</b> 1/50		<b>FACADE ARRIERE</b>	
<b>A4</b>		Magasin de groupement	
		MINADER / PADFA II	04/12/2018
		<b>N°4</b>	

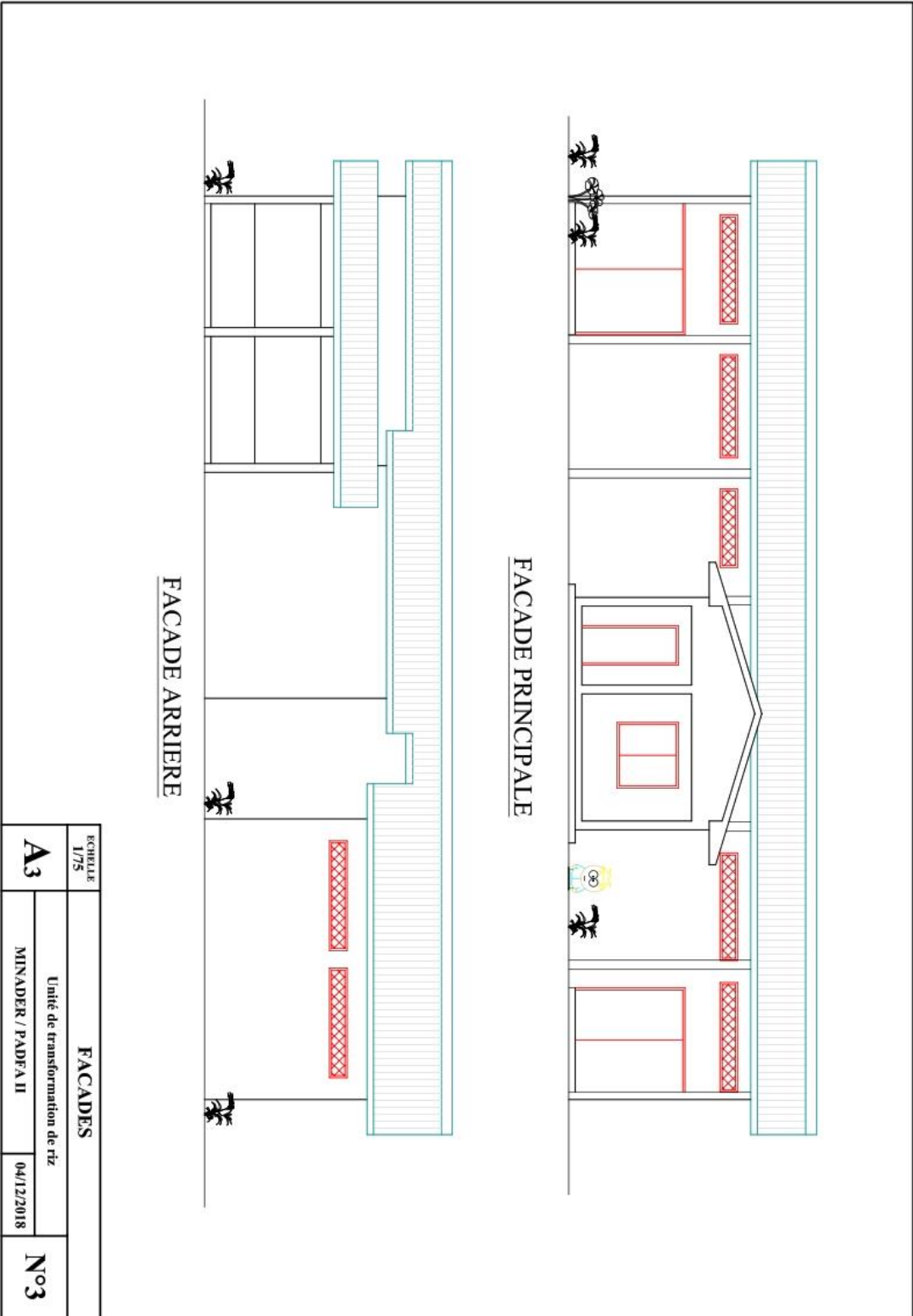
9) Façade Principale Groupement



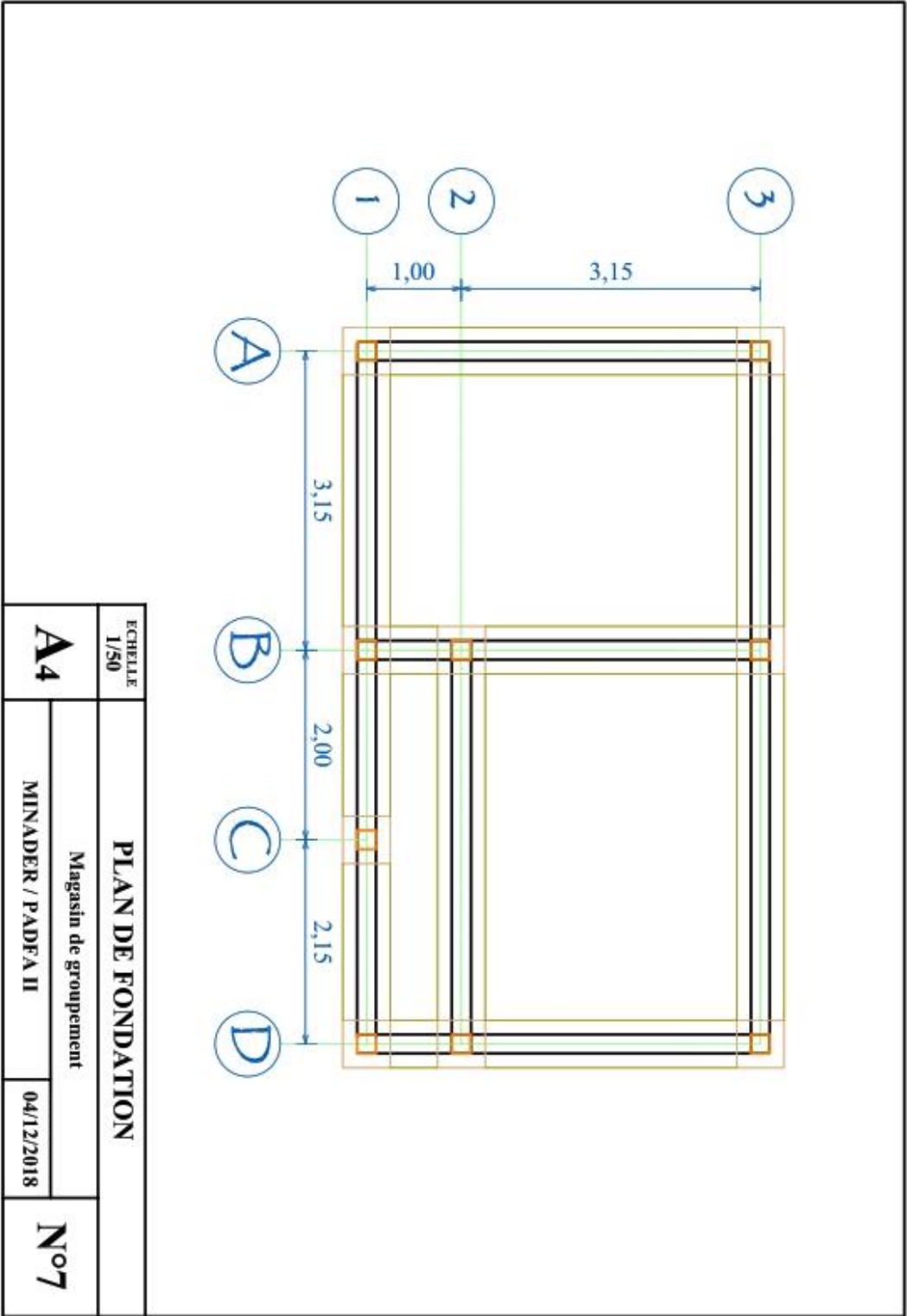
10) Façade Oignons



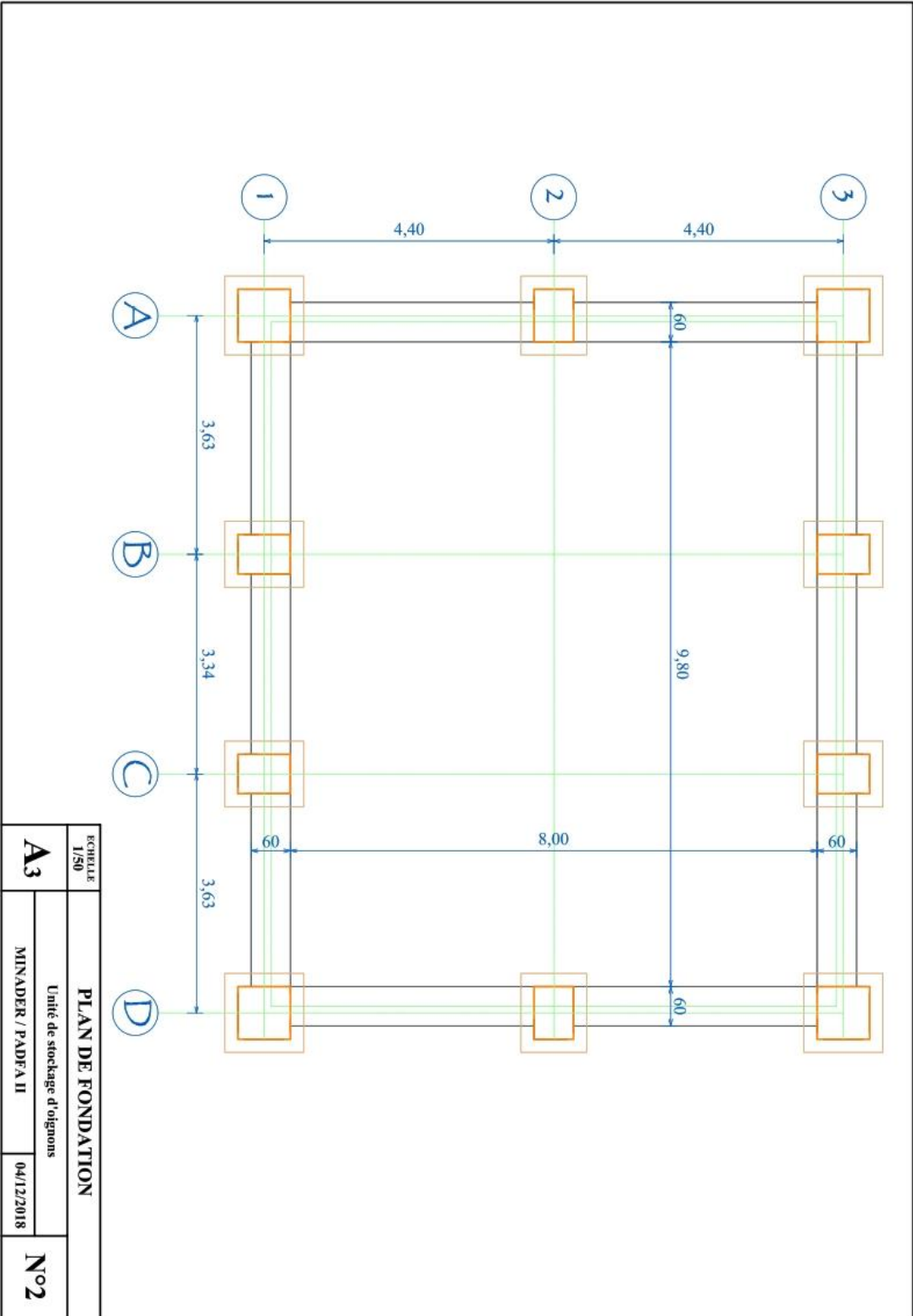
11) Façade Riz



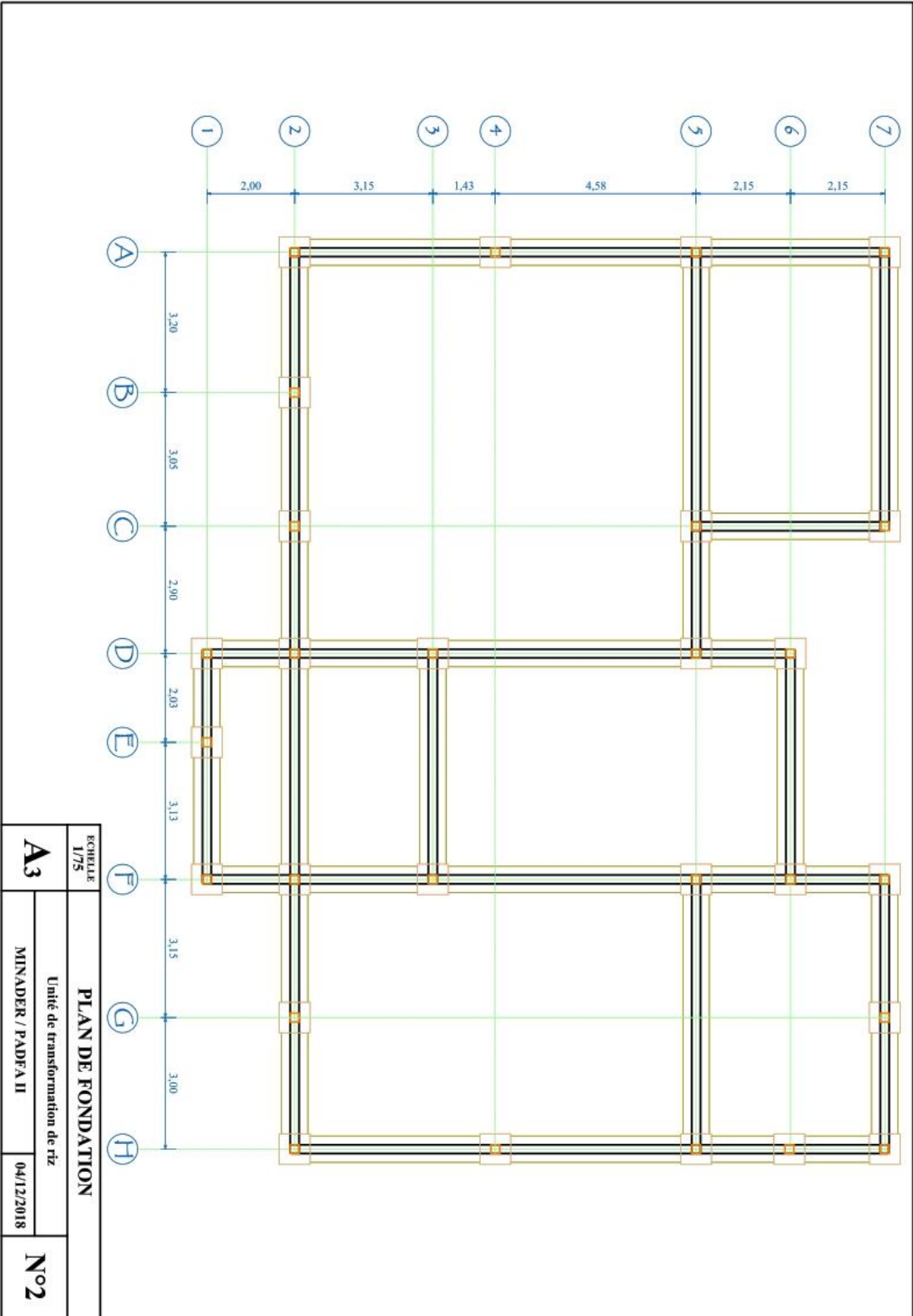
12) Fondation groupement



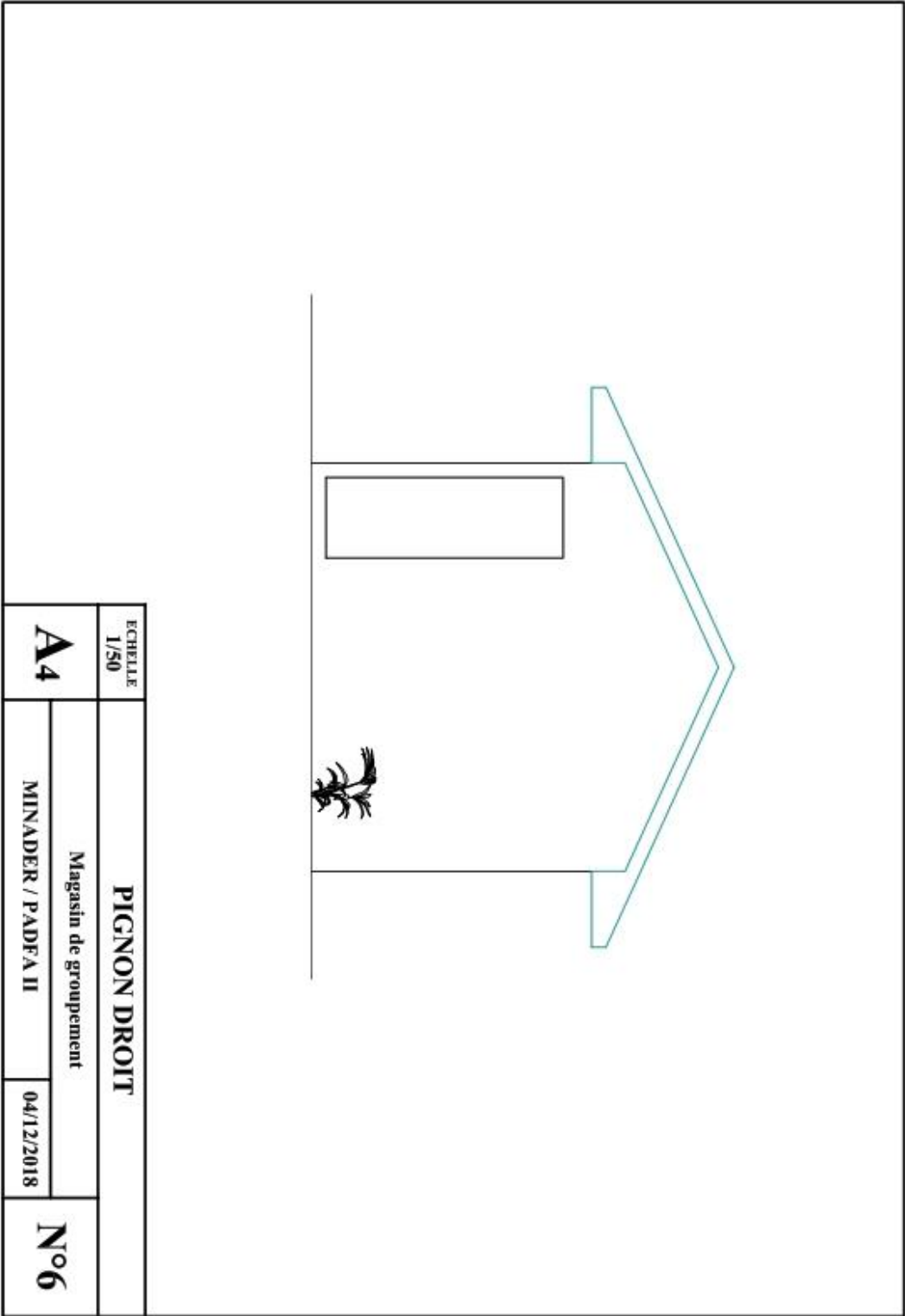
13) Fondation Oignons



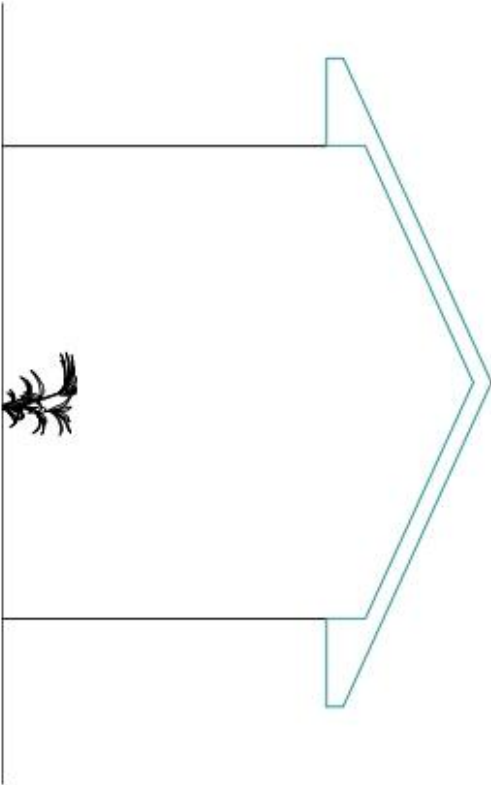
14) Fondation Riz



15) Pignons droit Groupement



16) Pignon gauche Groupement

	
<b>ECHELLE</b> 1/50	<b>PIGNON GAUCHE</b>
<b>A4</b>	
<b>Magasin de groupement</b>	
MINADER / PADFA II	
04/12/2018	
<b>N°5</b>	

17) Pignon Riz

